

Rapport d'activités

2020



Le mot du président



Au-delà de ses territoires fondateurs que sont la ville d'Aix en Provence et les communes du Territoire du Pays d'Aix, ainsi que ses partenaires majeurs que sont l'Etat et la Région SUD/Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix -Durance reste ancrée auprès des pays de Provence et territoires alpins.

En effet, aujourd'hui, l'agence couvre la totalité du département des Bouches du Rhône, au travers de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence, du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et de la communauté d'agglomération d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette. Elle maintient aussi son ouverture sur les territoires alpins aux côtés des communautés d'agglomération de Durance-Luberon Verdon Agglomération, Gap-Tallard-Durance, Provence-Alpes Agglomération, et de la communauté de commune du Sisteronais-Buëch. Enfin, son attachement à un service de proximité s'exprime dans l'aide à la décision auprès des 26 communes qui ont fait le choix d'y adhérer à titre individuel, ou de territoire spécifique comme le Parc Naturel Régional du Verdon.

L'Aupa reste une ingénierie au service des collectivités en contribuant à divers degrés à l'élaboration des schémas stratégiques de planification en matière d'urbanisme, d'habitat, d'économie, de mobilité et de transition environnementale. Elle apporte aussi une aide à la décision pour les projets urbains des communes, ou une expertise adaptée aux problématiques d'aménagement et de valorisation de leur territoire, dans le cadre de démarches prospectives et d'observation.

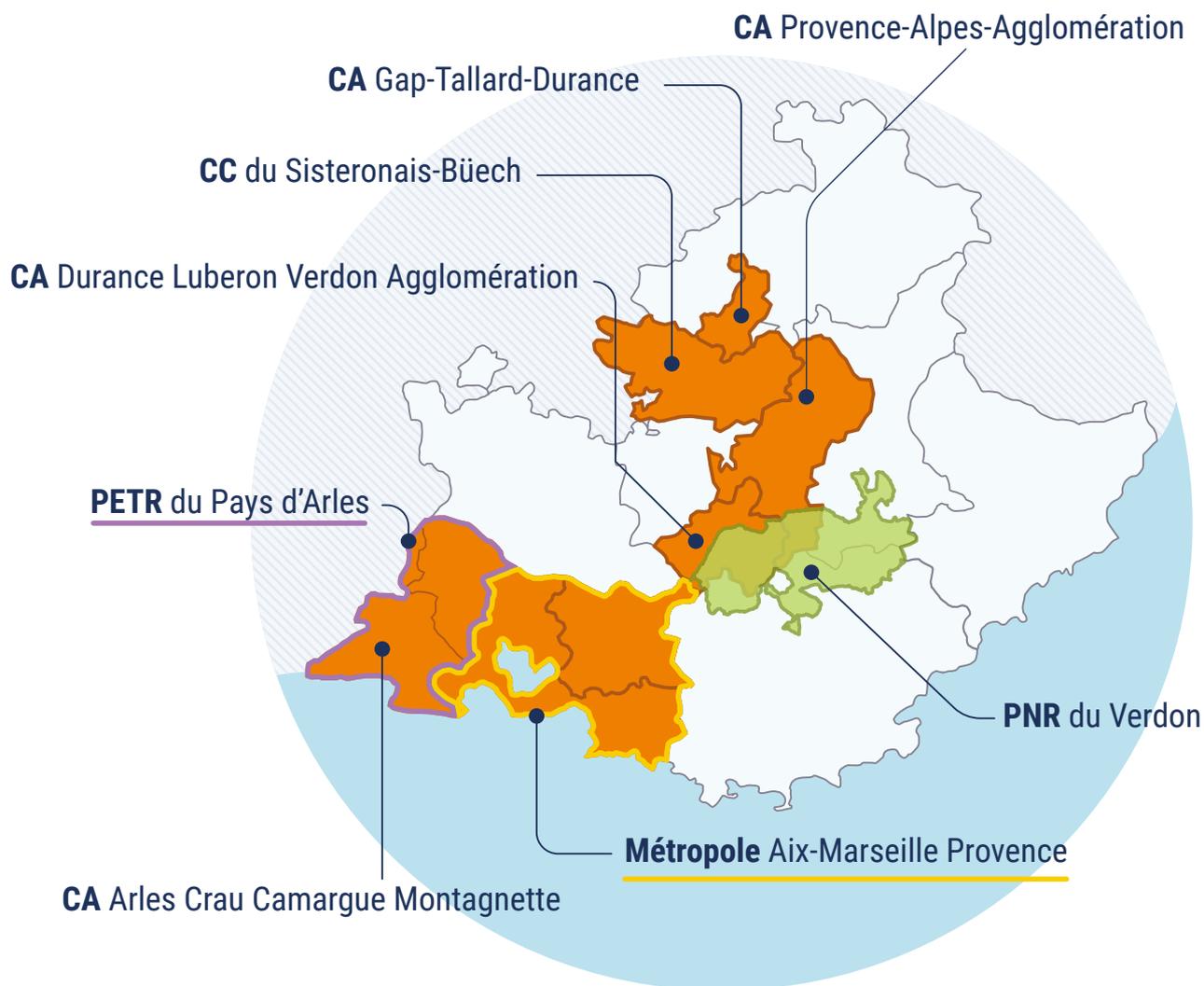
Bon nombre de ces actions sont conduites avec un réseau de partenaires experts qui s'est enrichi d'années en années : Établissement Public Foncier PACA ; Action Logement ; Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional ; Aix-Marseille-Université ; Observatoire Immobilier de Provence ; Communes forestières.

En 2020, l'Aupa a mené à bien une démarche de réflexion stratégique lui permettant de faire face à de nouveaux enjeux, dans un contexte en mutation. Cette démarche nous a amené à repenser notre façon d'appréhender l'urbanisme et le monde dans lequel nous évoluons.

En effet, l'Aupa avait changé de taille, de surface d'action, de partenariats, et ... d'ambitions, avec notamment le souhait d'anticiper les besoins de ses partenaires pour les années à venir mais également les besoins de nos territoires à plus ou moins long terme.

Engagée sur une dynamique toujours aussi soutenue, avec un site internet complètement renouvelé, un programme de travail toujours plus ambitieux, nous aurons plaisir à « Porter vos idées, oser se réinventer ».

Les territoires d'intervention de l'Aupa



L'Aupa, outil d'ingénierie partenarial

ancré dans la durée et le grand territoire

L'agence apporte une aide stratégique à la décision en matière d'urbanisme et veille à la cohérence des politiques publiques, pour tendre vers un aménagement plus harmonieux des territoires.

Conformément à son statut d'association régi par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, ses partenaires sont l'État, les structures intercommunales (Métropole, Communautés d'Agglomération, de communes, Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) et les communes du territoire qu'elle couvre.

L'agence adhère depuis sa création à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) qui regroupe 49 organismes publics d'études et de réflexions sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises. Réseau d'échanges et de rencontres sur les questions urbaines, la FNAU permet aux élus locaux, professionnels de l'urbanisme et à ses 1 400 techniciens de mutualiser les informations, connaissances et expériences.

Le champ d'action de l'AUPA n'a cessé de s'élargir depuis sa création en 1978.

Son territoire d'intervention recouvre plus de 2 millions d'habitants en 2020 et s'étend d'Arles à Gap, soit 26 communes adhérentes et 6 intercommunalités : la Métropole Aix-Marseille-Provence, intégrant le Territoire du Pays d'Aix, les Communautés d'Agglomération Durance-Luberon-Verdon Agglomération, de Gap Tallard Durance, de Provence Alpes Agglomération d'Arles Crau Camargue Montagnette du Siteronais Büech, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et le Parc Naturel Régional du Verdon.

L'État est un des partenaires historiques de l'AUPA, au travers notamment d'un programme partenarial entre l'État et les Agences d'urbanisme de PACA.

La Ville d'Aix-en-Provence, et plus tard la Communauté du Pays d'Aix, est l'autre partenaire historique de l'agence, rejoints par le Pays manosquin, le Pays d'Arles, la région de Gap en 2017 et enfin Provence Alpes Agglomération, Arles Crau Camargue Montagnette et le PNR du Verdon en 2019.

Avec la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2016, l'AUPA a élargi son territoire d'intervention, s'appuyant sur une convention de partenariat Métropole / Agences d'urbanisme (AGAM - AUPA) autour d'un programme de travail métropolitain.

Depuis 2015, l'AUPA a également élargi son partenariat au travers d'une Convention triennale signée entre les Agences d'urbanisme et la Région SUD/Provence-Alpes-Côte d'Azur et renouvelée en 2018.

Composée d'une équipe souple et réactive d'une trentaine de personnes, l'AUPA intervient ainsi à différentes échelles et en toute indépendance sur les thématiques de l'urbanisme et de la planification, de l'habitat, des déplacements, de l'économie, de l'environnement, du paysage, des équipements, de l'enseignement supérieur et de la recherche, etc.

Les instances de l'Aupa

au 1^{er} janvier 2021

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le représentant de l'État :

M. Jean-Philippe d'ISSERNIO (DDTM13)

Le représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

M. Guy BARRET

Le représentant de la Communauté d'Agglomération DLVA :

M. Jérôme DUBOIS

Le représentant de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance :

M. Gérald CHENAVIER

Le représentant du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles :

M. Hervé CHERUBINI

Le représentant de la Communauté**d'Agglomération Provence Alpes Agglomération :**

M. Gérard PAUL

Le représentant de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette :

M. Lucien LIMOUSIN

Le représentant du Parc Naturel Régional du Verdon :

M. Antoine FAURE

Le représentant de la communauté de communes du Sisteronais Büech :

M. Philippe MAGNUS

Les représentants des Communes adhérentes :

Aix-en-Provence : M. Gérard BRAMOULLE

Bouc-Bel-Air : M. Richard MALLIE, Maire

Cabriès : Mme Amapola VENTRON, Maire

Coudoux : M. Guy BARRET, Maire

Curban : Mme Laurence ALLIX, Maire

Fuveau : M. Daniel GOUIRAND

Gréasque : M. Michel RUIZ, Maire

Gréoux les Bains : Mme Michèle COTTRET

Jouques : Mme Anne de Lauradour

La Roque d'Anthéron : M. Jean-Pierre SERRUS, Maire

Le Puy Sainte-Réparate : M. Jean-David CIOT, Maire

Le Tholonet : M. Maxime VITALIS

Meyrargues : Mme Peggy MAGNETTO

Mimet : M. Gilles FEDERIGHI

Peyrolles-en-Provence : M. Olivier FREGEAC, Maire

Puylobier : M. Frédéric GUINIERI, Maire

Rognes : M. Luc CLAVIER

Saint Antonin sur Bayon : Mme Véronique MICHEL

Saint-Marc-Jaumegarde : M. Régis MARTIN, Maire

Trets : M. Jean-Christophe SOLA

Vauvenargues : M. Philippe CHARRIN, Maire

Venelles : Mme Marie SEDANO

Vinon-sur-Verdon : M. Laurent BONHOMME

Vitrolles : Mme Pascale MORBELLI

Représentant du CROUS : M. Marc BRUANT

Représentant du Rectorat : M. Philippe DULBECCO

Représentant de la Chambre d'Agriculture :

M. Jean-Pierre GROSSO

LE BUREAU

Le Vice-Président :

M. Jean-Louis VINCENT

Le Représentant de l'État :

M. Jean-Philippe d'ISSERNIO (DDTM13)

Le Trésorier :

Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Le Secrétaire :

M. Loïc GACHON

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les représentants de la Ville d'Aix-en-Provence :

Mme Maryse JOISSAINS MASINI

M. Jean-Louis VINCENT

Mme Sophie JOISSAINS

Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Mme Karima ZHERKANI-RAYNAL

M. Michel ZAZOUN

M. Philippe KLEIN

M. Cyril Di MEO, Observateur

Les représentants de la Métropole AMP :

M. Loïc GACHON

M. Jean-David CIOT

M. Frédéric GUINIERI

Les représentants de l'État :

DREAL PACA : Mme Corinne TOURASSE

DDTM 13 : M. Jean-Philippe d'ISSERNIO

Les représentants des EPCI et communes autres que la Ville d'Aix-en-Provence et le Pays d'Aix :

M. Jérôme DUBOIS, Vice-Président de DLVA

M. Gérald CHENAVIER, Vice-Président de Gap Tallard Durance

M. Hervé CHERUBINI, Vice-Président du PETR du Pays d'Arles

Le représentant des Chambres Consulaires :

M. Jean-Pierre GROSSO, Chambre d'Agriculture

Bilan d'activité

2020

Cette année 2020 a évidemment été profondément marquée par la crise sanitaire.

Pendant le premier confinement de mars à mai 2020, la totalité du personnel de l'AUPA était en télétravail. Une adaptation singulièrement rapide à l'utilisation des outils de travail à distance (utilisation d'autres ordinateurs par internet, partage de fichiers, visioconférences, ...) ainsi qu'une attention soutenue au suivi des projets, et aux situations particulières de chaque salarié, ont permis à l'Agence de rester très productive et d'assurer son plan de charge. Une telle adaptation à un télétravail massif n'aurait pas été possible sans le soin continu porté par l'Agence à l'équipement et l'utilisation des nouvelles technologies informatiques.

Même si cette période a également été marquée par des modifications de calendriers liées aux reports de réunions de validation, par la nécessité de modifier les contenus de certains travaux pour intégrer les conséquences de cette crise et par le fort décalage du renouvellement de nos instances ; la réactivité et la souplesse de l'Agence lui ont permis d'en limiter l'impact sur le programme de travail 2020 et un potentiel report sur l'exercice suivant.

On soulignera que pour la première fois, l'AUPA pilote une démarche nationale portant sur l'élaboration d'un atlas des centres villes en collaboration avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme. L'objectif de cette démarche originale et innovante est de mesurer les dynamiques à l'œuvre dans 3100 centres de villes françaises. Le travail réalisé en 2020 a permis de sélectionner les communes qui exercent des fonctions de centralité sur leur bassin de vie et dont le centre sera expertisé en 2021.

Au-delà de l'importance que revêt pour l'AUPA chacune des 95 actions qu'elle a réalisées en 2020, l'élaboration du PLUi du Pays d'Aix, le renouvellement des chartes des Parcs Naturels Régionaux, la réalisation d'importantes études en matière d'habitat pour nos partenaires Alpains

et le Pays d'Arles ou l'élaboration des schémas stratégiques métropolitains ont particulièrement marqué cet exercice par le volume de travail qui y a été consacré. Sans oublier un accompagnement de proximité à l'échelle des communes avec notamment des études urbaines de plus en plus liées à la question de la revitalisation des centres.

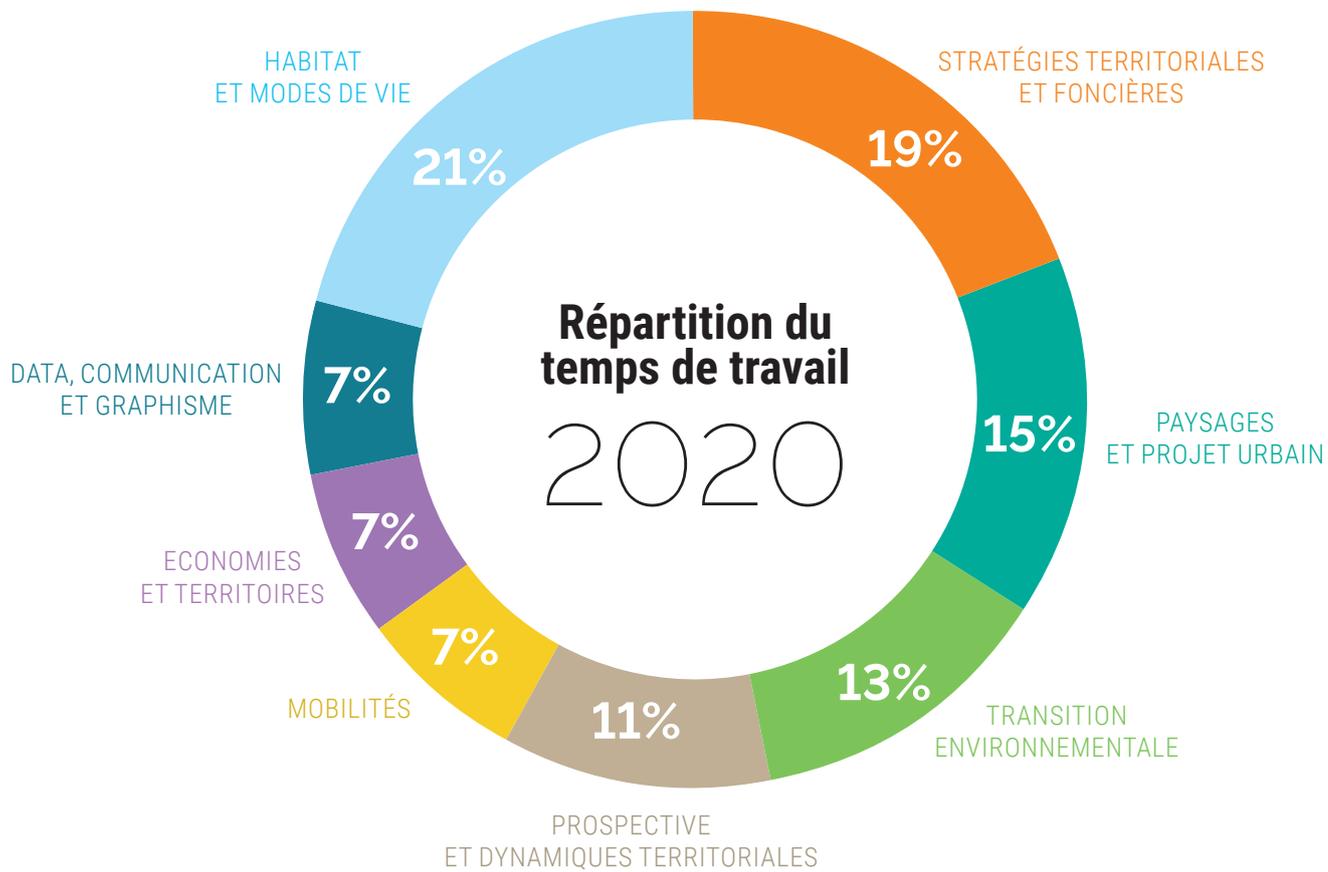
Enfin, la mise en ligne d'un site internet entièrement renouvelé, simple, clair, lisible et ergonomique, permet à tous un meilleur accès à nos travaux et une meilleure information sur la vie de l'Agence.

Les projets et l'ensemble des actions de l'Agence demeurent forcément et fortement interrogés par cette crise qui appelle une accélération de la transition environnementale, donc des débats et négociations nécessaires à sa mise en œuvre. L'AUPA possède les qualités pour répondre à ce défi, entre technique et politique, expertise et prospective, proximité communale et vision régionale. Elle peut éclairer la décision publique et aider ses membres à comprendre les changements à l'œuvre et définir de nouveaux modèles de développement pour leurs territoires.

Plus que jamais notre ambition est de :



Porter vos idées, oser se réinventer

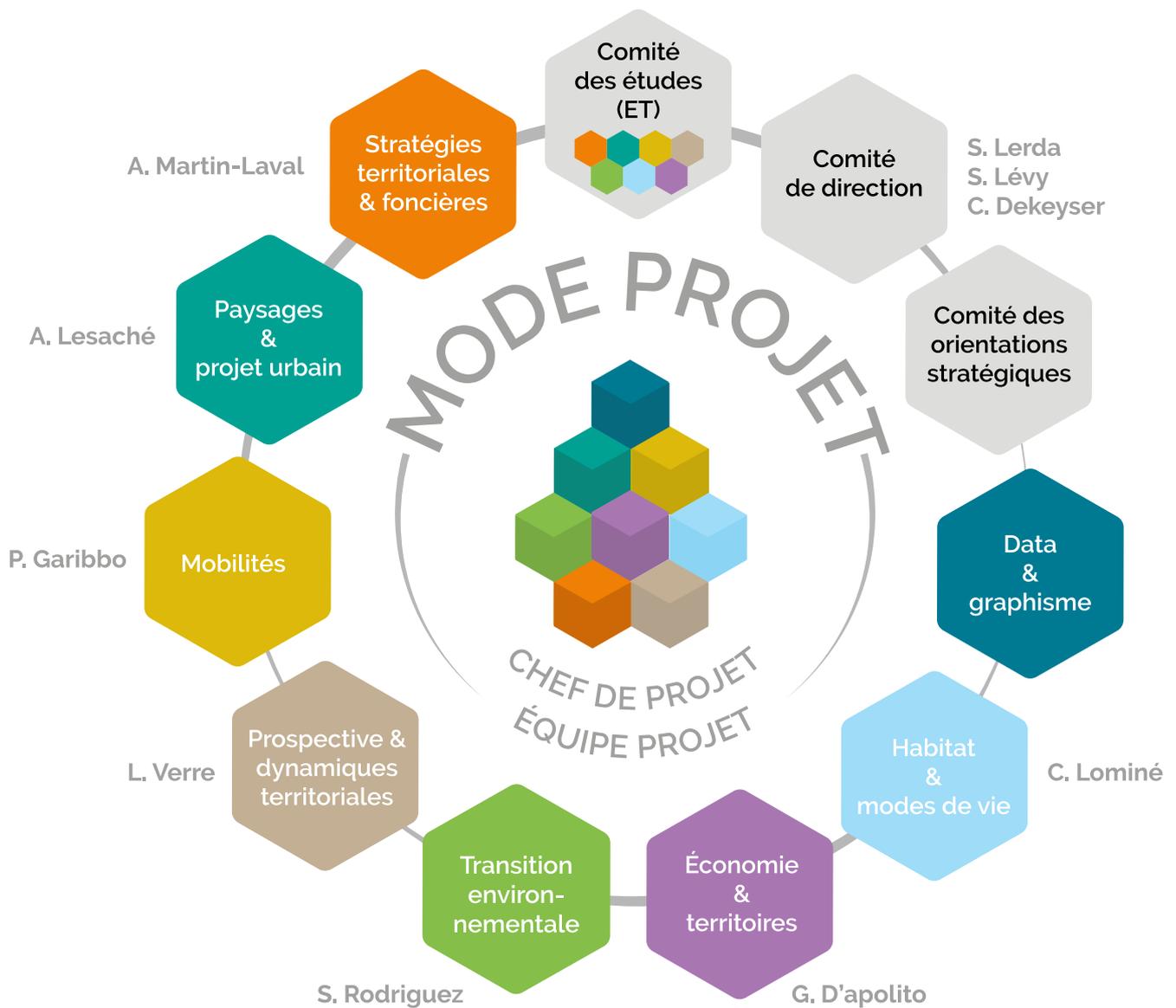


28 ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

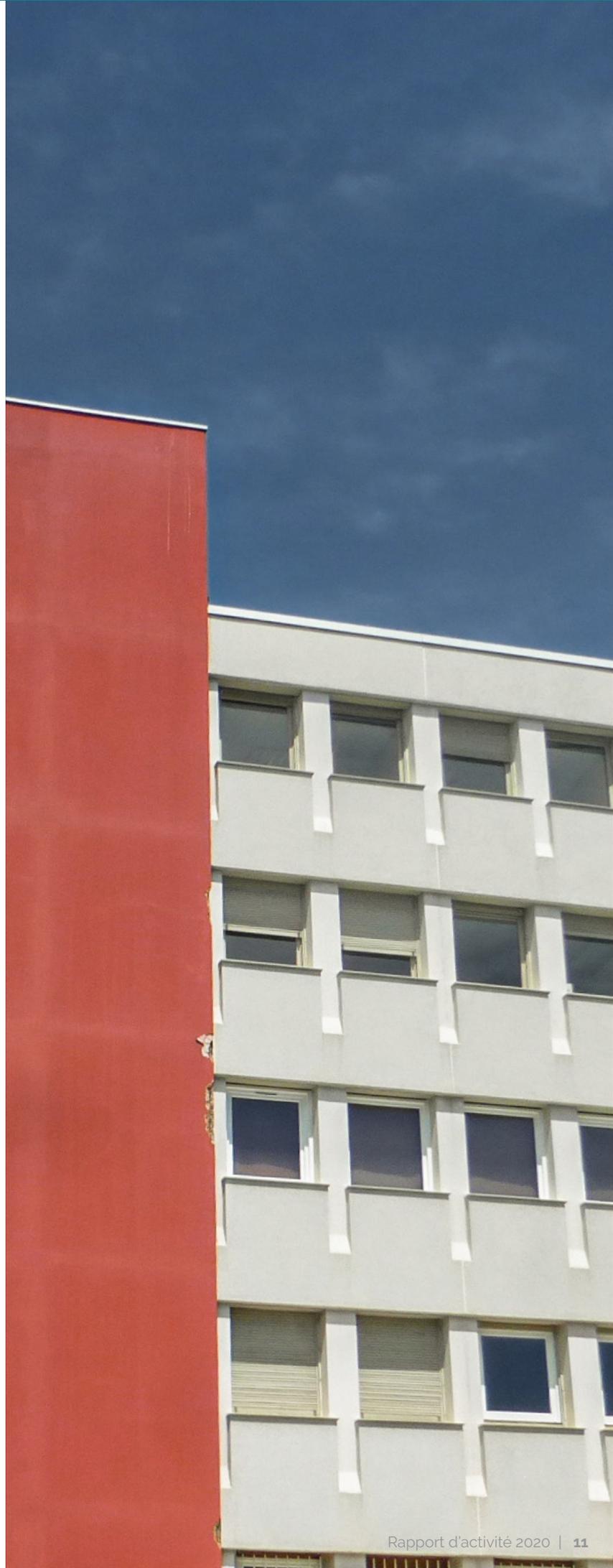


L'équipe

au 31 décembre 2020



- A. BONNARDEL
- S. CHEVALIER
- J. COLIN
- G. DAPOLITO (ET)
- C. DEKEYSER
- F. DELORME
- M. DINH VANNI
- B. DUBARRY
- P. GARIBBO (ET)
- L. GARNIER
- J. GHERA
- Q. LABASQUE
- S. LERDA (ET)
- A. LESACHE (ET)
- S. LEVY (ET)
- C. LOMINE (ET)
- M. LOUET
- B. L'HUILLIER
- A. MAILLAND
- A. MARTIN-LAVAL (ET)
- Y. MONTEIL
- O. PALLIER
- C. QUEMENEUR
- O. RIEU
- S. RODRIGUEZ (ET)
- M. STASSART
- C. TACHE
- L. VERRE (ET)
- P. WOJDOWSKI





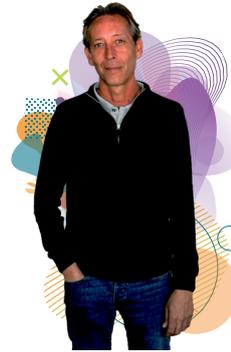
Axel Bonnardel



Sophie Chevalier



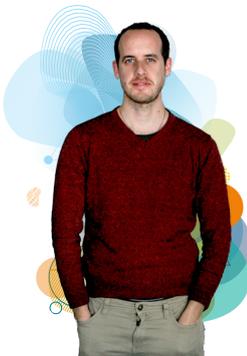
Julie Colin



Gilles D'apolito



Corinne Dekeyser



Fabien Delorme



Maï Dinhvanni



Bastien Dubarry



Patrick Garibbo



Luc Garnier



Jérôme Ghera



Quentin Labasque



Serge Lerda



Alexandre Lesaché



Stéphane Lévy



Comité de direction



Mobilités



Paysages & projet urbain



Stratégies territoriales & foncières



Camille Lominé



Manon Louet



Blandine L'huillier



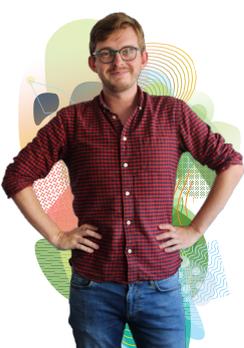
Aurélie Mailland



Amandine Martin-laval



Yolaine Monteil



Olivier Pallier



Camille Quéménéur



Olympe Rieu



Sabrina Rodriguez



Mathilde Stassart



Coralie Tache



Ludovic Verre



Paul Wojdowski



Prospectives & dynamiques territoriales



Économie et Territoires



Gestion et représentation de l'information



Transition environnementale



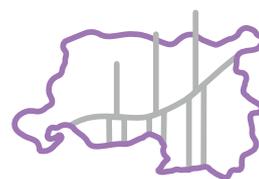
Habitat & modes de vie

SOMMAIRE

1

ÉCONOMIE & TERRITOIRES

p.16



2

HABITAT & MODES DE VIE

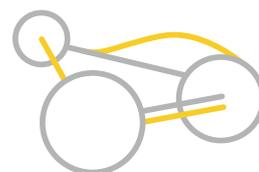
p.24



3

MOBILITÉS

p.36



4

PAYSAGES & PROJET URBAIN

p.40



5

PROSPECTIVE & DYNAMIQUES TERRITORIALES

p.52



6

STRATÉGIES TERRITORIALES & FONCIÈRES

p.68



7

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

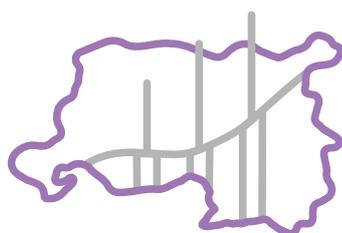
p.80





1

ÉCONOMIE & TERRITOIRES



Les deux grandes composantes de l'atelier sont d'une part la connaissance de l'économie locale, une fonction qui relève essentiellement de l'observation et d'autre part l'accompagnement des collectivités dans la définition de leurs politiques économiques. La transversalité est au cœur des travaux de l'atelier, l'objectif étant d'orienter la politique économique dans une recherche de cohérence avec des enjeux plus larges d'aménagement du territoire.

Les échelles territoriales et les thématiques abordées sont très diverses : benchmarks internationaux et nationaux, implication dans la définition des documents de planification du niveau régional au niveau communal, études spécifiques sur des secteurs à enjeux. L'atelier aborde de nombreuses thématiques économiques qui relèvent de la compétence des collectivités, telles que le commerce, l'immobilier tertiaire, le foncier productif ou l'accompagnement des filières structurantes. Au-delà de la connaissance de l'existant, l'approche prospective des sujets est essentielle pour anticiper les évolutions économiques ou sociétales à l'œuvre et orienter les choix.

Economie ET territoires car la traduction spatiale des politiques publiques est au cœur des travaux de l'Agence. L'Atelier s'est récemment étoffé pour intégrer une fonction « ressources » dont les missions de veille et d'expertise permettront de structurer un fond de données utiles à l'ensemble des ateliers de l'Agence et de monter en compétence sur leur exploitation cartographique. Cette fonction est essentielle dans un environnement où le volume et la diversité des données mobilisables ne cesse de croître et exige des compétences spécifiques.

STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE POUR L'IMMOBILIER DE BUREAU

Les travaux menés en 2020 visaient à décliner la stratégie métropolitaine pour l'immobilier de bureau sur les villes d'Aix en Provence, de Salon, Aubagne et Martigues. Pour l'ensemble de ces villes, une analyse du marché tertiaire a été menée afin de préciser quantitativement et qualitativement la nature des activités de bureau en présence. Au-delà de ces aspects de connaissance, l'objectif était de cibler, par des visites de terrain et des ren-

contres d'acteurs institutionnels, les secteurs géographiques les plus à même d'accueillir une offre attractive. Pour des raisons diverses (vétusté du bâti en centre ancien, accessibilité, stationnement, concurrence des fonctions...), ce sont les espaces "péricentraux" de ces communes qui sont apparus comme les plus prometteurs pour favoriser un réinvestissement urbain de l'économie.

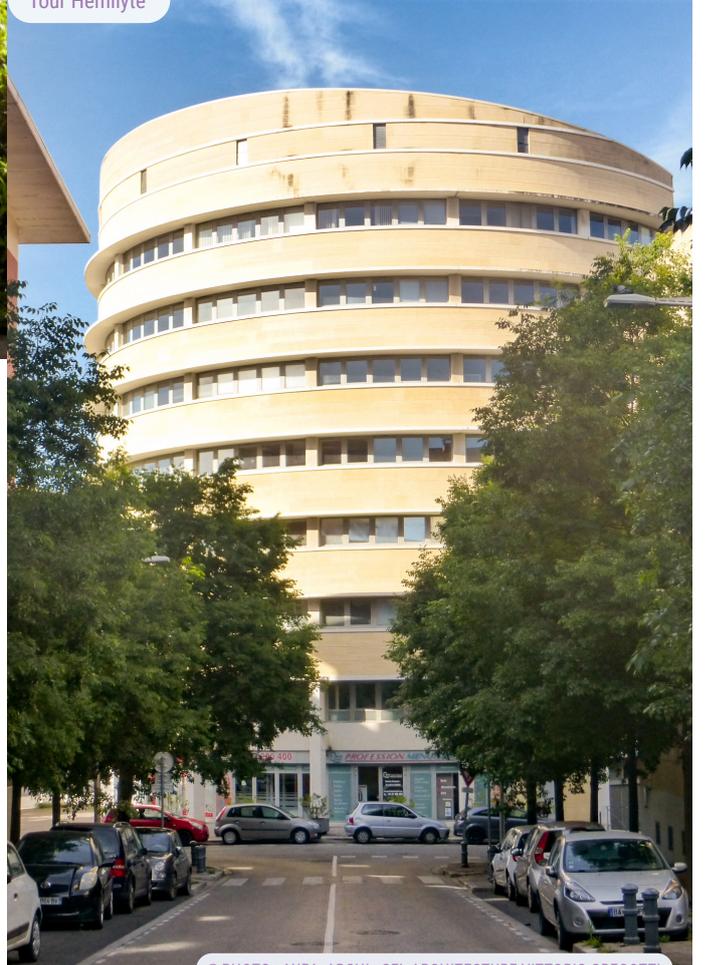
Présentation de la stratégie métropolitaine de l'immobilier de bureau





Tour Hemilyte

© AUPA



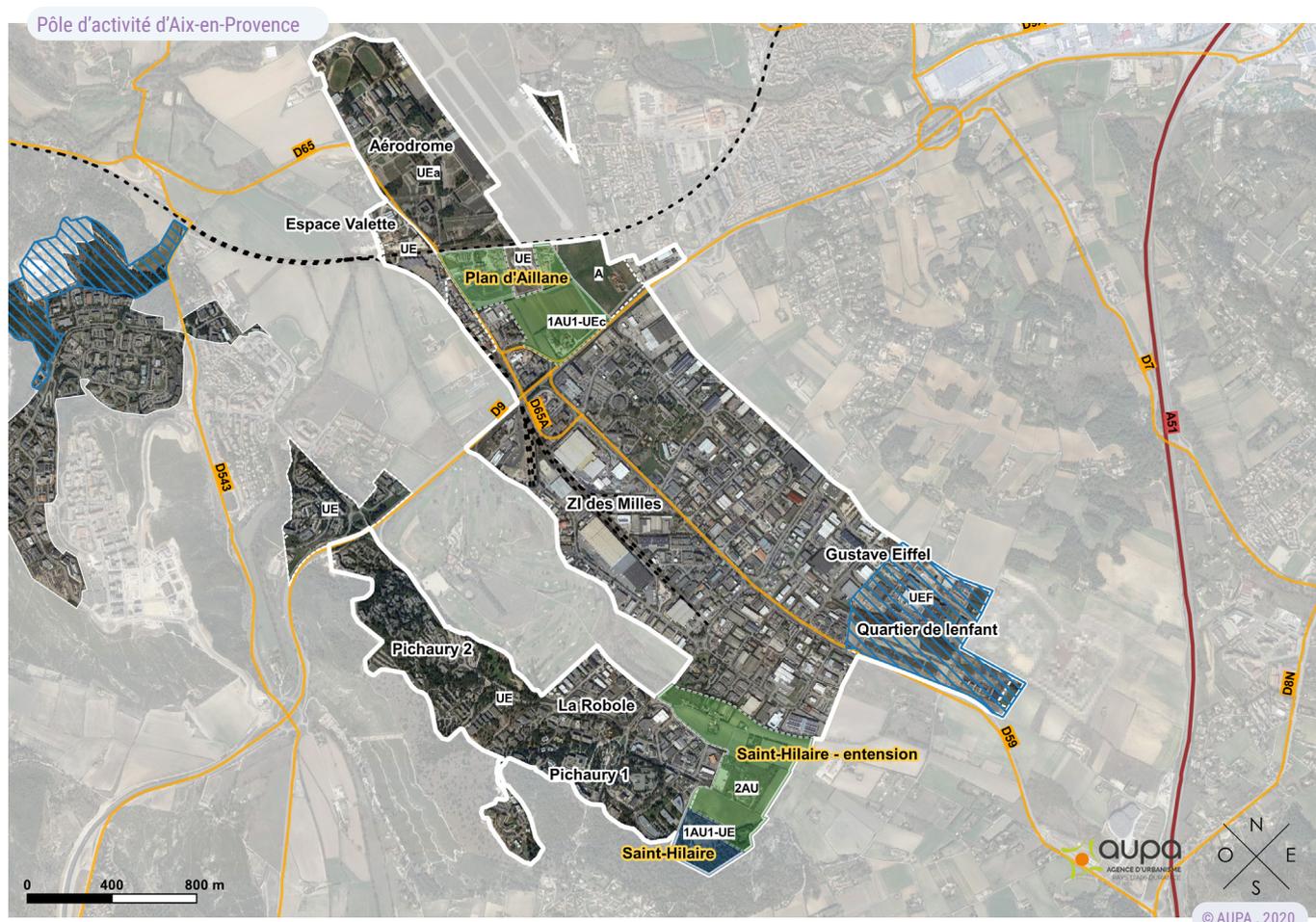
© PHOTO : AUPA, ARCHI : CFL ARCHITECTURE VITTORIO GREGOTTI

ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS DU PAYS D'AIX

En 2012, l'agence d'urbanisme avait publié un atlas des espaces d'activités du Pays d'Aix qui a fait l'objet d'une actualisation en 2020.

Cet atlas est une coproduction de l'AUPA et de la CCIAMP. Les données économiques qui y figurent viennent pour la plupart de la CCIAMP, l'apport de l'agence est plutôt dans la connaissance du foncier mobilisable dans les secteurs de projet. Ce travail sur l'identification des secteurs de projet a été mené à un moment charnière,

celui de l'élaboration du PLUI. Nous avons donc travaillé conjointement avec l'atelier Stratégies territoriales et foncières afin d'intégrer à notre analyse les secteurs de projet en préfiguration dans le cadre des travaux du PLUI. L'outil permet d'avoir une bonne connaissance des capacités d'accueil du territoire en zones d'activités et constitue un préalable à l'ajustement de la stratégie foncière à mettre en place en matière de développement économique.



BESOINS EN LOGEMENT POUR LES ACTIFS SUR LE POURTOUR DE L'ÉTANG DE BERRE

L'agence a été sollicitée par Action logement afin de l'accompagner dans l'estimation des besoins en logement des actifs travaillant sur les communes riveraines de l'étang de Berre. L'objectif pour Action logement était de « calibrer » la nature de son intervention, entre soutien à la construction neuve et adaptation des logements aux besoins des salariés.

Un premier portrait de territoire a été réalisé en 2020, qui présente les spécificités et dynamiques des communes de l'étang de Berre. Il apporte des éléments de connaissance sur la population, les ménages, les revenus, l'accompagnement social, le tissu économique et ses dynamiques, le marché du logement...

Ce portrait de territoire, coproduit par les ateliers habitat et modes de vie et Economie et territoire est une première phase de l'étude menée pour Action logement. En 2021, elle sera complétée par une enquête auprès des salariés et des entreprises du pourtour de l'étang de Berre. L'exploitation de cette enquête, axée sur les questions de logement avec un regard particulier sur les salariés en situation de handicap permettra de compléter et d'affiner l'analyse proposée dans le portrait de territoire. Les deux questionnaires à destination des salariés et des entreprises qui seront le support de cette enquête ont été conçus par l'AUPA en association avec Action Logement et Handitoit.

Étang de Berre: Flash socio-économique



LE TISSU PRODUCTIF RÉGIONAL AU REGARD DE SES ENTREPRISES À POTENTIEL

Un partenariat Région Provence-Alpes-Côte d'Azur / Rising sud / CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur / Agences d'urbanisme de la Région Sud

Parce que le développement des entreprises et de l'emploi est un axe prioritaire de la stratégie économique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en particulier de son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), il est essentiel de disposer d'une bonne connaissance du tissu économique régional. Ce travail partenarial poursuit cet objectif en privilégiant l'observation de trois catégories d'entreprises qui sont porteuses de nombreux enjeux pour le développement économique à l'échelle régionale : les entreprises innovantes, les entreprises internationalisées et les entreprises à forte croissance.

Au-delà de leur identification, ce travail vise à améliorer qualitativement la connaissance de ces entreprises afin d'éclairer l'action publique régionale, et d'aider en particulier au pilotage et au suivi de ses actions en matière de politique d'innovation, d'export et d'aide au développement des entreprises. Pour ce faire, le parti pris de ce travail a d'abord consisté à caractériser le profil de ces entreprises, principalement en termes de tailles d'effectifs et de secteurs d'activité. Le second axe privilégié dans ce travail a consisté à produire une analyse territoriale, visant à identifier et à caractériser les territoires qui les accueillent et tenter de comprendre les principaux facteurs pouvant expliquer leur répartition géographique.

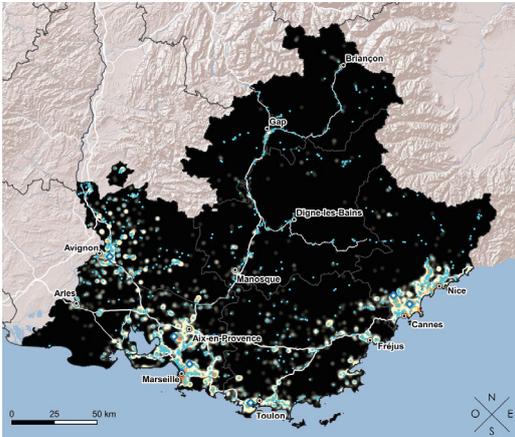




Partenariat Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Rising sud
CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur – Agences d'urbanisme

DEMARCHE COLLABORATIVE D'OBSERVATION
DES ENTREPRISES ET D'ANALYSE DES
DYNAMIQUES ECONOMIQUES REGIONALES

**Le tissu productif régional au regard
de ses entreprises à potentiel**





AVRIL 21

WEBINAIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU PAYS D'AIX

L'agence a animé un webinaire à destination des Maires du Pays d'Aix sur les questions de développement économique.

Un premier temps a permis de partager un constat sur le développement économique des dix dernières années. Ce retour sur 10 ans de croissance a mis en lumière les activités qui ont porté le développement, et les besoins fonciers que ce développement a généré. Ce fut aussi l'occasion d'aborder les grands changements sociétaux à l'œuvre, accélérés par la crise sanitaire, qui touchent aussi bien les manières de travailler que de consommer, et interrogent sur les besoins futurs.

Dans un second temps ont été présentés les différents documents de stratégie économique portés par la métropole afin d'alimenter les échanges sur la déclinaison qui peut en être faite sur le Pays d'Aix.



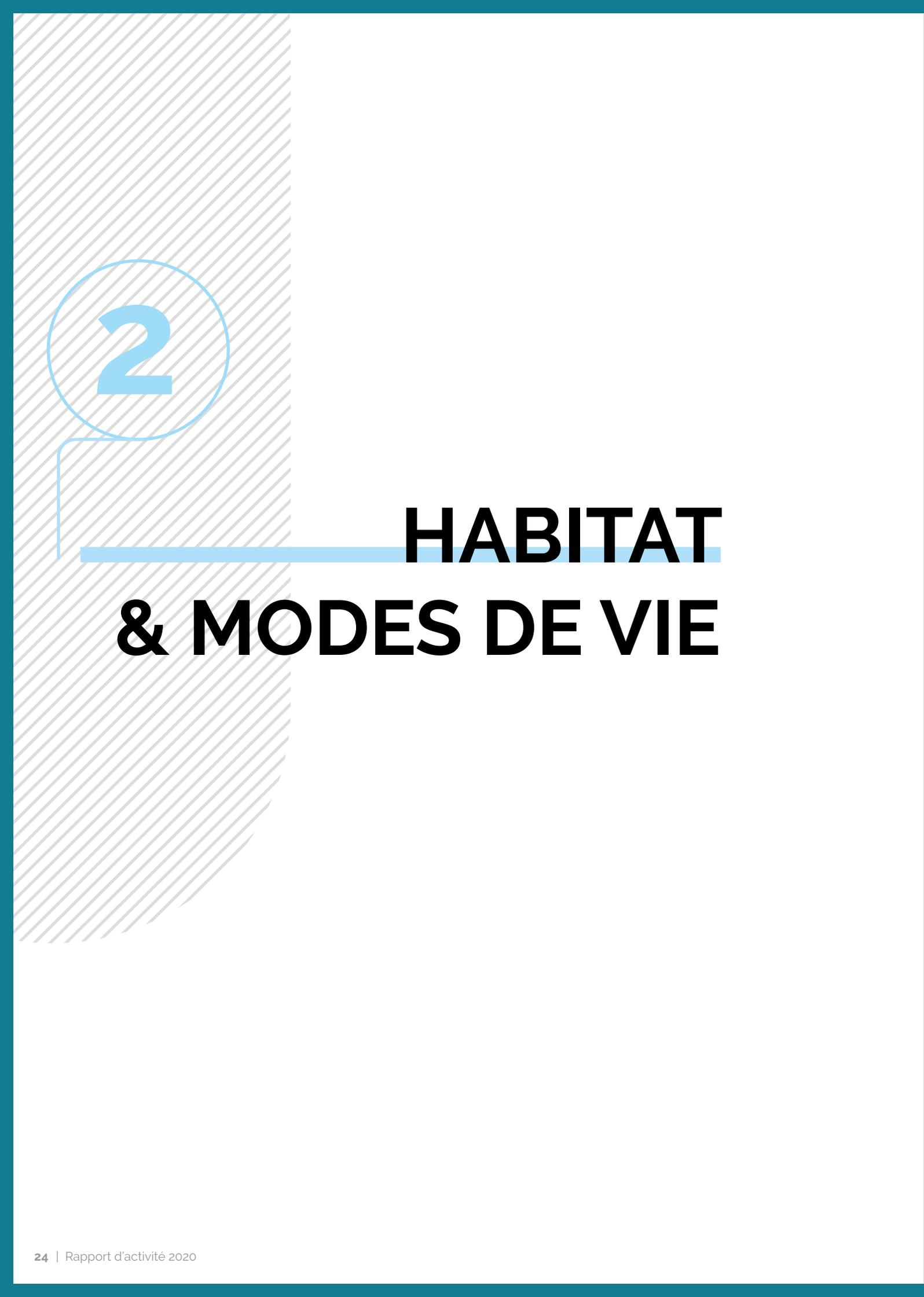
12 jan. 2021

Développement Économique en Pays d'Aix : spécificités et spatialisation.

À PARTIR DE 17:30

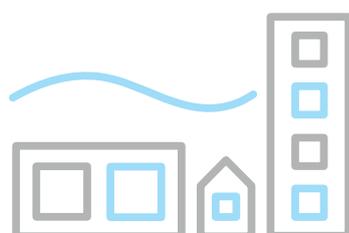
Webinaire ou présentiel





2

HABITAT & MODES DE VIE



Atelier thématisé au sein d'une agence pluridisciplinaire, l'Habitat fait partie des cœurs de métiers des agences d'urbanisme. Il propose plusieurs types d'interventions. De l'échelle du quartier à l'échelle régionale, accompagné de plusieurs réseaux d'acteurs, l'équipe accompagne ses partenaires pour être un outil de questionnements et d'aides à la définition des politiques publiques.

Les 3 principales familles d'intervention de l'atelier concernent:

- > L'implication dans les politiques locales de l'habitat, ainsi que des éclairages pour leur mise en œuvre et la création/ amélioration de politiques portées par les collectivités. Cette implication, au-delà de la réalisation et de l'animation des différentes phases de ces travaux, nécessite un respect de la taille, des enjeux et de la volonté des territoires.
- > La qualité de l'habitat : Il s'agit là, d'apporter des solutions existantes ou en cours de développement au niveau local/ national/ international pour développer une pédagogie en matière de logement et des politiques de l'habitat à lier avec les évolutions sociales, économiques et climatiques.
- > L'observation pour éclairer l'avenir au regard des évolutions en cours, passées et à venir : permis de construire, offre de logements locatifs sociaux, suivi/ accompagnement des opérations, suivi des trajectoires résidentielles des habitants, analyse de la demande en logement, de l'occupation des logements et proposition de méthode pour savoir qui peut accéder à quoi à l'échelle des territoires, évaluer les besoins en logement cela afin d'avoir des informations pratiques pour la mise en œuvre des politiques publiques.

OBSERVATOIRE HABITAT AIX-MARSEILLE-PROVENCE

VEILLE ET OBSERVATION DES COPROPRIÉTÉS

Afin d'améliorer la connaissance et le suivi des copropriétés, les services de la métropole ont missionné les Agences d'Urbanisme, AGAM et AUPA, pour bâtir un outil d'observation des copropriétés. Cet outil s'inscrit dans une démarche nationale de Veille et d'Observation des Copropriétés et à vocation à être compatible avec le dispositif engagé un an plus tôt sur la ville de Marseille.

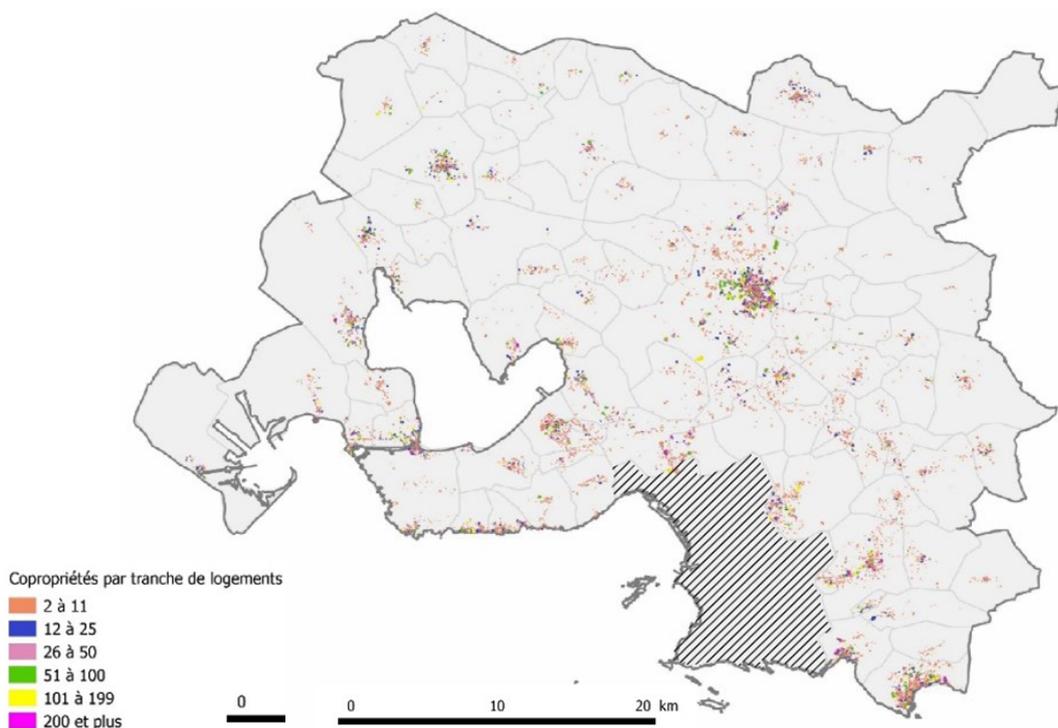
Au total plus de 17 000 copropriétés ont été recensées et renseignées sur la métropole hors Marseille. Elles représentent plus du tiers des logements hors Marseille. Toute une série d'indicateurs actualisés chaque année permet d'approcher leur fonctionnement, leur occupation, leur environnement voire le volet financier quand elles sont intégrées au registre national des copropriétés. Ces différents indicateurs permettent de proposer

une grille de lecture et d'amener des éléments sur les signes de fragilisation des copropriétés. Au cours de ces 3 années, ce dispositif a également bénéficié de 62 visites terrains et d'entretiens avec les gestionnaires.

L'inscription de cet observatoire dans la démarche nationale s'est achevée en 2020. Avec le soutien des agences, la métropole poursuit cet observatoire en 2021.

Au-delà des copropriétés, la métropole a également missionné les agences d'urbanisme sur le suivi des permis de construire (de leur dépôt à leur livraison), l'harmonisation d'informations sur les programmes de logements sociaux des 92 communes métropolitaines. Ces socles de connaissance sont autant d'informations pour affiner les politiques publiques portées par les collectivités.

Localisation des copropriétés sur la métropole en fonction de leur taille



© VOC AMP - TRAITEMENTS AUPA



OBSERVATOIRE DU LOGEMENT ÉTUDIANT AIX MARSEILLE PROVENCE

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt pour la création d'observatoires territoriaux du logement des étudiants, le CROUS, la Métropole Aix-Marseille-Provence, Aix-Marseille Université ainsi que les Agences d'urbanisme, AUPA et AGAM se sont associés pour candidater à cet appel à projet. Impulsée au niveau national, cette démarche s'appuie sur le constat d'une carence de connaissance en matière de logement pour étudiants.

Localement, ce projet partenarial s'inscrit dans la recherche d'amélioration de la connaissance des enjeux en matière de logement étudiant, sur les besoins notamment, dans le but de nourrir les politiques publiques locales. Il a également vocation à constituer un support d'échange et de partage avec les acteurs du territoire. Les services de l'Etat représentés par la DREAL PACA sont venus compléter les membres de l'observatoire en 2020.

Durant l'année 2020, les agences d'urbanisme ont réalisé une vaste enquête auprès des résidences dédiées aux étudiants non gérées par le CROUS dans le but de recenser et caractériser, sur l'ensemble de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, l'offre consacrée aux étudiants. Les données du parc géré par le CROUS (Cités U et résidences universitaires) ont été directement transmises par le CROUS, partenaire de l'Observatoire Territorial du Logement Étudiant.

Les champs de l'enquête ont ainsi porté sur :

- > Des résidences universitaires propriétés des bailleurs sociaux non gérées par le CROUS ;
- > Des résidences services privées ;
- > Des résidences écoles ;
- > Des Foyers Jeunes Travailleurs ;
- > Des Foyers ;
- > Des Internats ;
- > Des résidences mixtes.

Les agences et les membres de l'observatoire se sont également mobilisées sur un benchmark des opérations innovantes en matière de logement étudiant à travers la France.

Enfin, une manifestation a été organisée par l'Observatoire en février 2020 sur la question : Quel logement pour quel étudiant ? 60 personnes ont participé à ce rendez-vous proposé autour de 2 tables rondes (Etudiants, habiter la métropole demain et L'étudiant nomade).

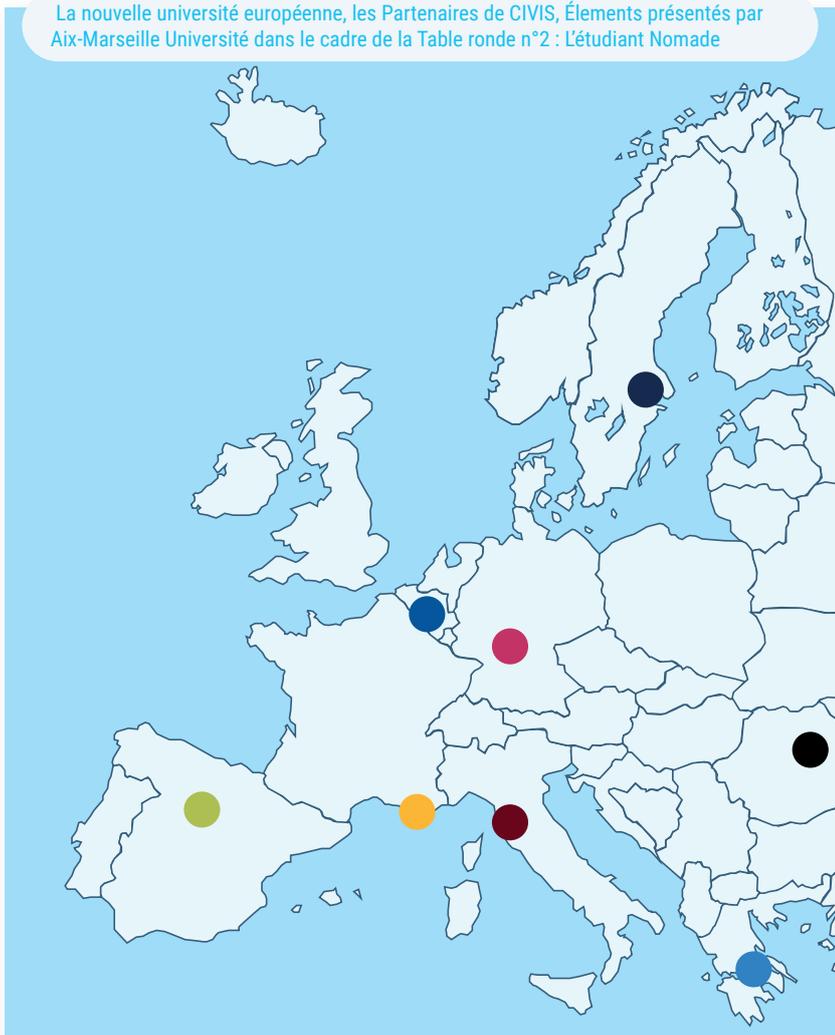


Rencontre de l'Observatoire du Logement étudiant, février 2020 : Quel Logement pour quel étudiant ? Table ronde n°1: Étudiants habiter la métropole demain animée par Camille Lominé



© CAMILLE LOMINÉ, AUPA, 2020

La nouvelle université européenne, les Partenaires de CIVIS, Éléments présentés par Aix-Marseille Université dans le cadre de la Table ronde n°2 : L'étudiant Nomade



- 

Stockholm University
- 

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES
- 

UNIVERSITÄT TÜBINGEN
- 

UNIVERSITY OF BUCHAREST
- 

Aix-Marseille université
- 

UAM Universidad Autónoma de Madrid
- 

SAPIENZA UNIVERSITÀ DI ROMA
- 

HELLENIC REPUBLIC National and Kapodistrian University of Athens

© AUPA, 2020 SOURCE: CIVIS

ARLES CRAU CAMARGUE

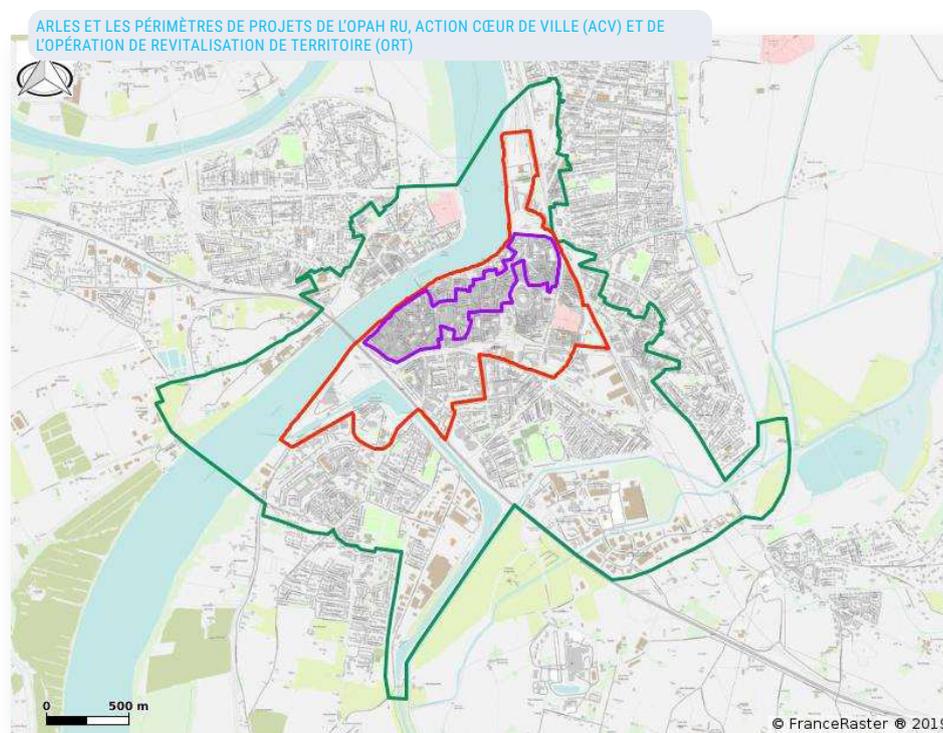
MONTAGNETTE AGGLOMÉRATION : APPUI AUX POLITIQUES DE L'HABITAT

En 2020, L'AUPA a accompagné l'Agglomération et ses partenaires dans la définition et la mise en œuvre de dispositifs d'amélioration de l'habitat. Deux Opérations d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) ont été retenues par l'Agglomération et ses partenaires. Elles font suite à des dispositifs achevés en 2018 et s'inscrivent dans la démarche plus globale Action Cœur de ville et des Opérations de Revitalisation des Territoires d'ACCM.

Localisées sur les centres anciens d'Arles et de Tarascon, les OPAH RU constituent le volet habitat du Programme Action Cœur de ville signé par ces deux villes. Pour le logement

privé, ces OPAH RU mobilisent des aides financières auprès des partenaires d'ACCM (villes, Anah, Région, Département, Action logement...) pour inciter l'amélioration et la réhabilitation de logements tout en luttant contre la vacance, la vétusté et l'insalubrité des logements.

Ces opérations ont une durée de 5 ans et commenceront en début d'année 2021.



OBSERVATOIRE HABITAT PAYS D'AIX

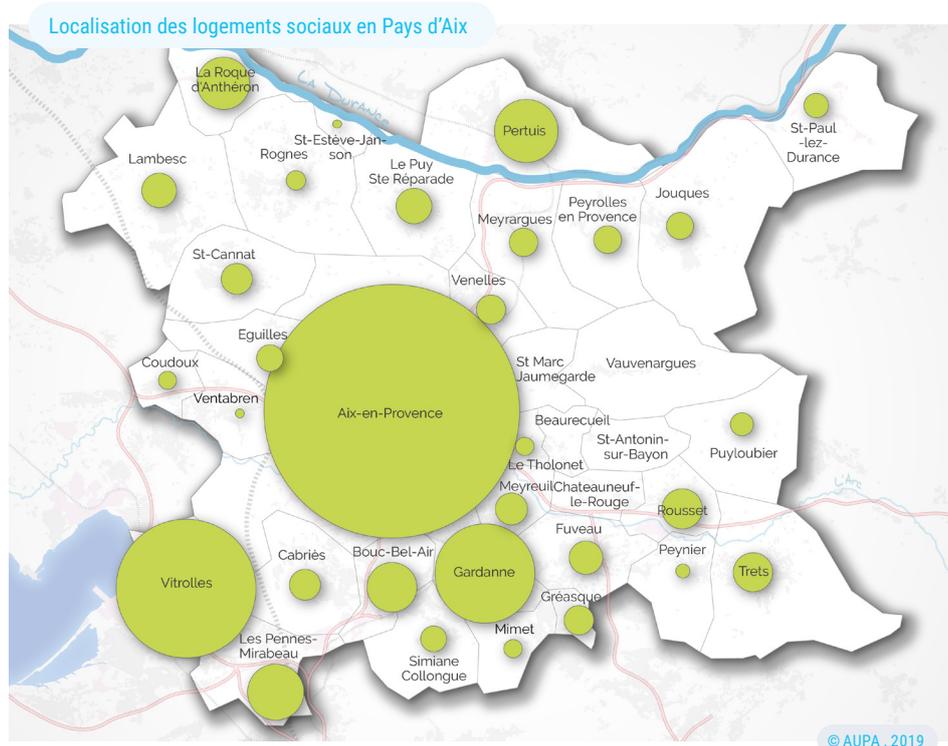
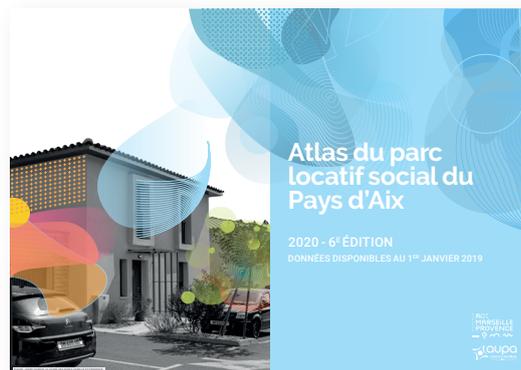
Le Conseil de Territoire a missionné l'AUPA pour la 6^e actualisation de l'Atlas du Parc locatif Social du Pays d'Aix. Il présente une photographie précise de la composition du Parc Locatif Social public du Territoire du Pays d'Aix et de sa localisation. Réalisé par le Pays d'Aix, avec le soutien actif de l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance (AUPA), il constitue le principal outil d'observation de la production de logements sociaux sur les 36 communes.

Cet Atlas offre des utilisations multiples permettant la connaissance du Parc Locatif Social, les réflexions et les études urbaines, le diagnostic des politiques locales de l'habitat ainsi que la réalisation et la révision des documents de planification locaux et métropolitains (PLUi, SCOT). Il s'est également décliné dans le cadre d'un atlas des logements des quartiers prioritaires du Pays d'Aix.

Il est à la disposition de l'ensemble des communes du Pays d'Aix et de l'ensemble de nos partenaires.

Une publication spécifique est venue compléter l'information sur les programmes de logements sociaux récemment livrés. Après deux années exceptionnelles où les logements mis en location étaient dominés par le logement étudiant, les logements à destination des familles représentent aujourd'hui la majorité de l'offre sociale nouvelle du Pays d'Aix. Par ailleurs, l'offre à destination des jeunes se renforce à Vitrolles (Villa Mercadier). À Cabriès, la communauté Emmaüs a augmenté sa capacité d'accueil avec 15 logements supplémentaires. La ma-

ajorité des opérations de logements sociaux du Pays d'Aix se réalise sous la forme de construction où les bailleurs sociaux sont maîtres d'ouvrage des projets. L'offre développée avec les acquisitions en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) représente un peu plus du tiers de l'offre récemment mise à disposition de locataires. Le reste des opérations se réalise sous la forme « d'acquisition-amélioration » de patrimoine. C'est le cas avec le Foyer des Abeilles à Aix-en-Provence destiné depuis peu aux étudiants.



PROGRAMME LOCAL HABITAT PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION

Après avoir validé le diagnostic et les premiers enjeux sur le fonctionnement résidentiel de l'agglomération en février 2020, Provence Alpes Agglomération accompagnée de l'AUPA a poursuivi les travaux du PLH pour aboutir à la définition d'une stratégie communautaire de l'habitat. Le diagnostic qui relève les informations sur le foncier pouvant accueillir du logement a été mené avec les 46 communes. De nouvelles séances d'échanges avec les principaux partenaires du PLH ont également été réalisées. Les orientations du PLH ont ainsi été arrêtées en février 2021.

Durant cette année de crise sanitaire, les marchés immobiliers de la vallée de Blanche/ secteur de Seyne-les-Alpes (ville récemment labellisée Petite Ville de demain), ont

dévoilé certains marqueurs pouvant impacter le fonctionnement résidentiel de l'agglomération :

- > Des maisons à la vente qui trouvent très rapidement preneurs
- > Très peu de stock par rapport aux années passées
- > Dans plusieurs communes (Seyne, Auzet, Selonnet et sud de l'Agglomération, Saint-Jurs,...), retour des occupants des résidences secondaires durant le premier confinement et des projets d'installation sur de plus longues durées, hors belle saison.

La pandémie serait-elle révélatrice de nouveaux marchés pour Provence Alpes Agglomération ?



Provence Alpes Agglomération, récente agglomération de 46 communes au cœur de la Région Sud



PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMÉRATION

L'agglomération accompagnée de l'AUPA réalise une fois par an un bilan de son Programme Local de l'Habitat établi pour la période 2014-2020. Ce point d'étape permet de dresser l'état d'avancement des différentes actions, les évolutions du fonctionnement résidentiel et les réponses aux besoins en logements réalisées. Dans ce cadre, le bilan 2019 montre notamment le projet à l'œuvre sur la commune de Volx. Au sein d'une opération de logements qui a bénéficié d'un portage foncier par l'EPF PACA, un projet d'habitat inclusif à destination de personnes en situation de handicap a été développé au sein d'une opération qui mixe accession et location, à 500m de la place du village.

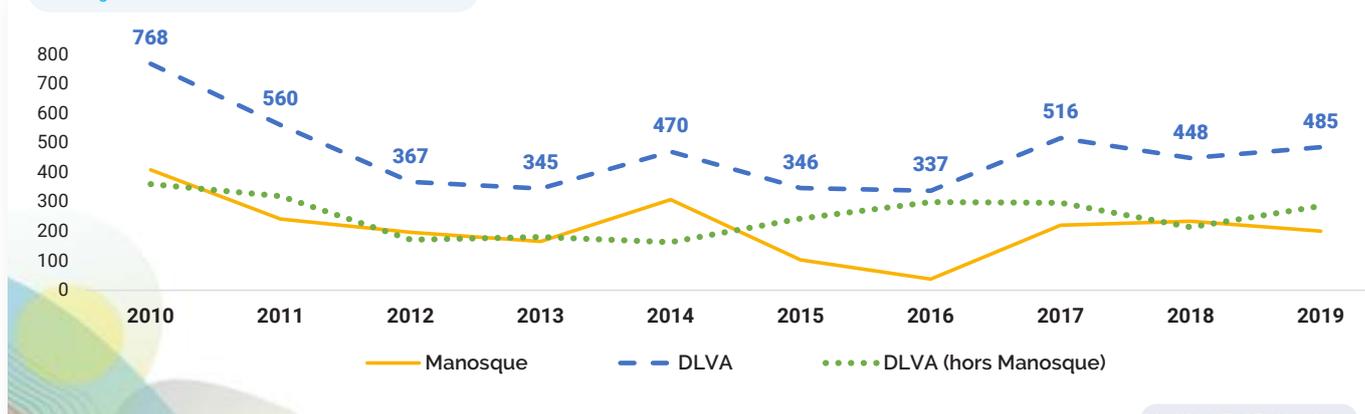
Parallèlement, les travaux d'élaboration du second PLH ont été engagés dès la fin de l'été 2020. L'objectif est d'arrêter le nouveau projet d'agglomération en matière d'Habitat en décembre 2021. Ce projet couvrira la période 2022-2028.

Bilan annuel du PLH de DLVA



© DLVA, 2020

Les logements autorisés annuellement sur DLVA



© AUPA, SIT@DEL 2010-2019

PROGRAMME LOCAL HABITAT GAP-TALLARD-DURANCE



Colonne vertébrale de la politique du logement et de l'habitat, le PLH fixera les grands axes stratégiques, assortis d'actions concrètes sur les 17 communes qui composent l'agglomération. Après un travail sur le portrait résidentiel de l'agglomération, ses grandes tendances et ses dynamiques en matière d'habitat, la construction du PLH de Gap-Tallard Durance se poursuit.

Cette année 2020 a également été l'occasion d'approfondir le volet foncier de cette stratégie habitat en cours de définition. Sur la base d'un atlas communal qui recensait les terrains potentiellement disponibles, cette étape a été travaillé avec les maires, acteurs de proximité et les services de l'Etat notamment.

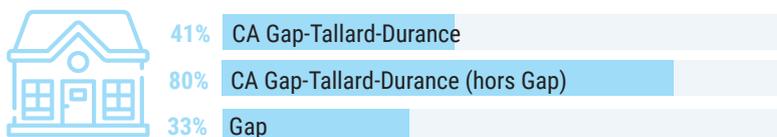
OCCUPATION DU PARC

52%
DE PROPRIÉTAIRES

44%
DE LOCATAIRES

SOURCE : INSEE RP 2016

Types de logements occupés par les locataires du parc privé

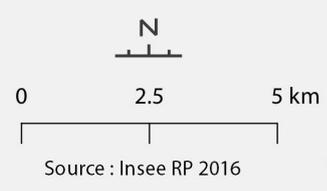
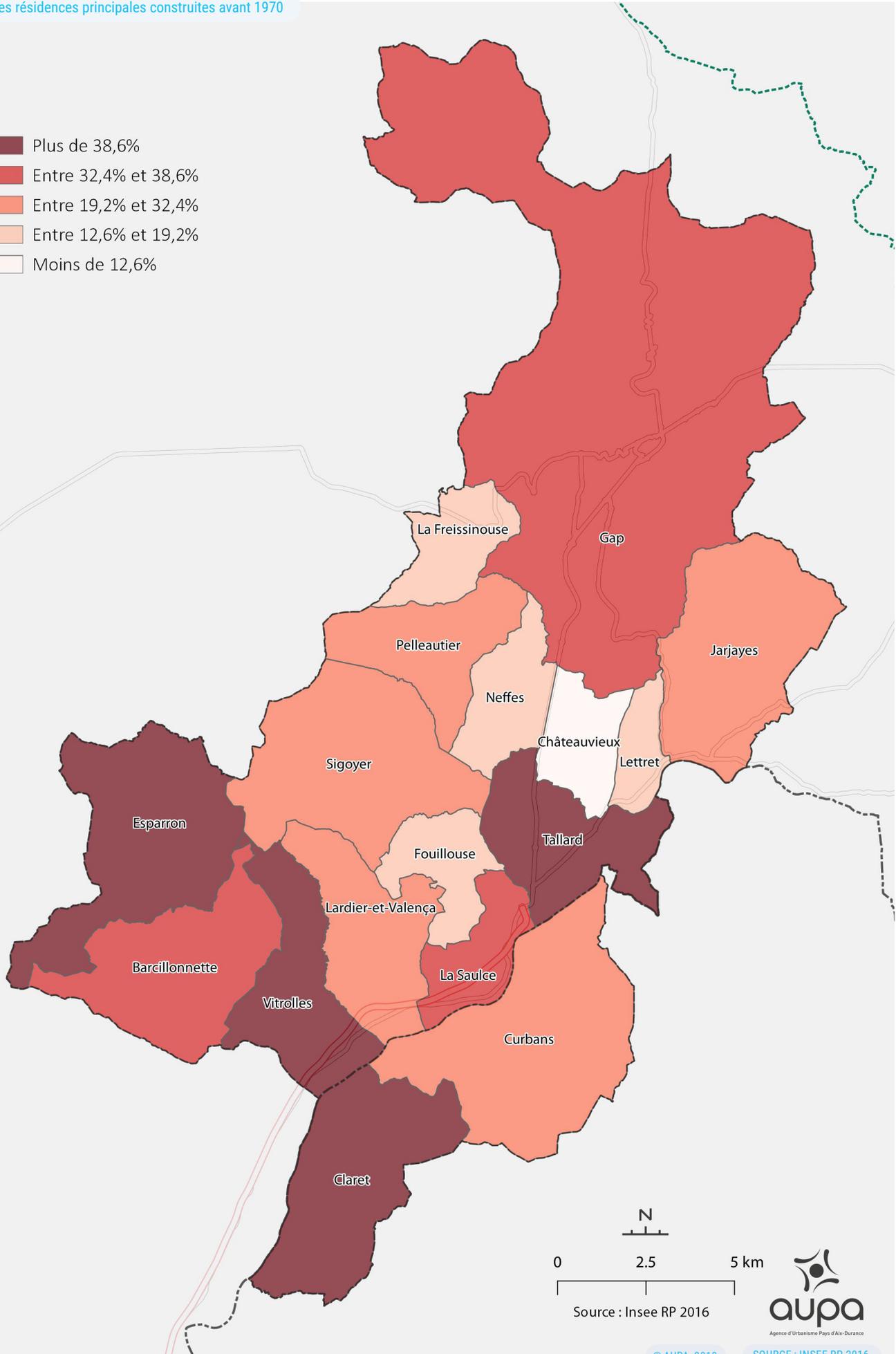


© AUPA , 2021

SOURCE : INSEE RP 2016

Part des résidences principales construites avant 1970

- Plus de 38,6%
- Entre 32,4% et 38,6%
- Entre 19,2% et 32,4%
- Entre 12,6% et 19,2%
- Moins de 12,6%

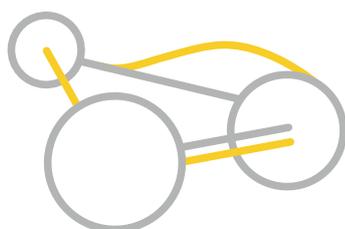


© AUPA, 2019 SOURCE : INSEE RP 2016



3

MOBILITÉS



La politique de mobilité constitue un des piliers de tout projet d'aménagement, qu'il soit résidentiel ou économique, que ce soit pour des déplacements de proximité ou pour de longs trajets. Son impact sur le développement du territoire est donc très prégnant et participe également à l'amélioration du cadre de vie (accessibilité, qualité de l'air...). L'atelier Mobilités de l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance s'attache ainsi à être un véritable outil d'aide à la décision auprès des différents acteurs du territoire sur l'ensemble des problématiques liées à la mobilité. Il met tout en œuvre pour apporter un appui stratégique aux collectivités afin de tendre vers une mobilité durable, solidaire, inclusive et multimodale qui réponde à l'ensemble de leurs enjeux.

Les missions au sein de l'atelier sont principalement orientées autour des politiques stratégiques de mobilité des intercommunalités : Plans de Déplacements Urbains, Plan Global de Déplacements, Plan Vélo...

À une échelle plus fine, nous pouvons également intervenir sur des aspects plus opérationnels avec des études de stationnements dans le cadre de projets urbains, des analyses socio-économiques de projets de transports, des analyses de densification autour de pôles d'échanges, l'intégration des enjeux de mobilité sur des aménagements de places de villages... tout ceci en lien avec les autres ateliers de l'agence en mode projet qui est la base de notre manière de faire.

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL RURAL (PETR) DU PAYS D'ARLES

ÉTUDE MOBILITÉ

Le Pays d'Arles s'est interrogé sur le positionnement du territoire en matière de stratégie autour de sa politique de mobilité, à un moment charnière d'un nouveau contexte législatif et institutionnel au début de l'année 2020 : nouvelles équipes municipales à venir, nouvelle gouvernance et surtout promulgation de la loi LOM de décembre 2019 impactant la Communauté de Communes Vallée des Baux et des Alpilles (possibilité de prise de la compétence mobilité).

Le Pays d'Arles a ainsi décidé de mener cette réflexion avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance, dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat, concernant une première approche autour de la thématique de la mobilité.

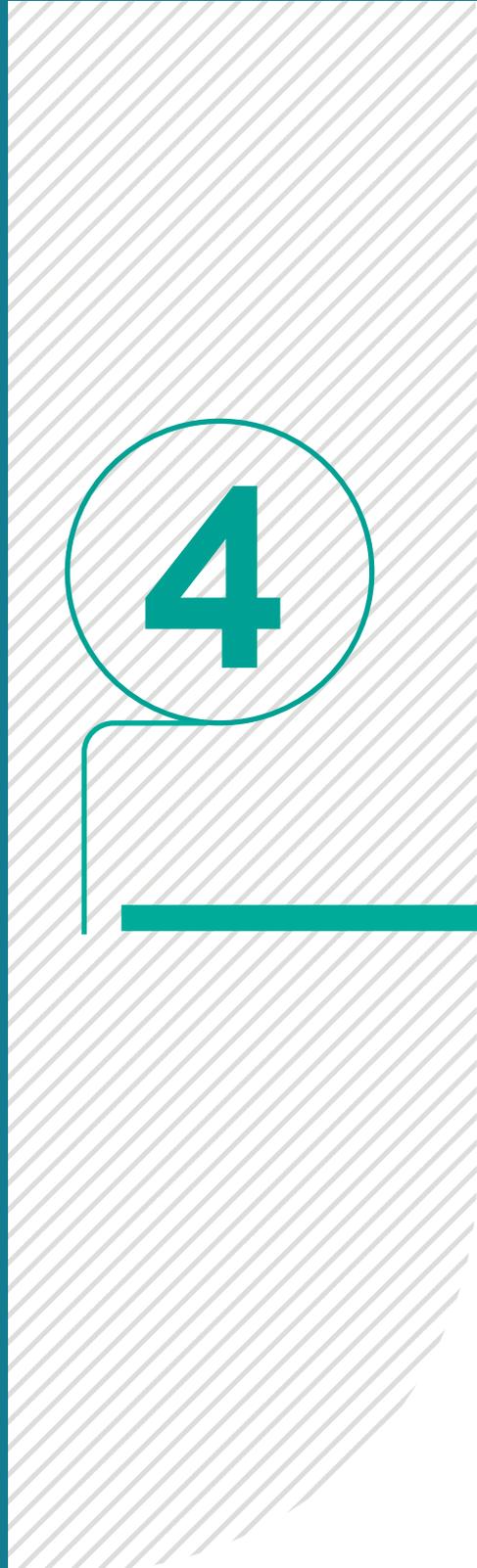
Le travail a ainsi consisté à réaliser un portrait de territoire global avec un focus particulier sur les services de transports en commun, les déplacements des actifs ainsi que l'initiation d'une analyse plus approfondie sur la thématique du tourisme, avec un atelier spécifique qui a regroupé différents acteurs (office de tourisme, parcs naturels...).

Cette étude a permis de mettre en avant le besoin de mener une réflexion plus approfondie des mobilités sur le territoire, et du rôle que pourrait jouer le Pays d'Arles. En effet, la vision transversale qu'il porte, sur des sujets très variés, est un véritable atout pour les territoires qui le composent.



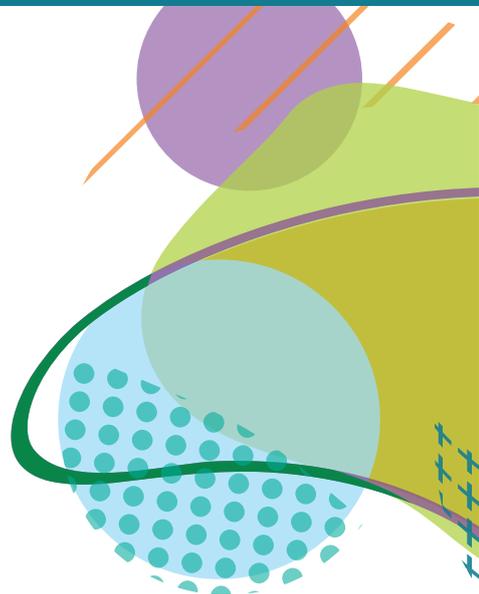


© AUPA, 2020



4

PAYSAGE & PROJETS URBAINS



L'atelier s'investit sur deux champs d'intervention : le paysage dans sa dimension plurielle, et l'aménagement au travers du projet urbain.

Il a pour mission de fournir un appui stratégique auprès des EPCI et des communes adhérents pour les accompagner dans leurs projets. Il soutient un développement harmonieux, respectueux des habitants et des territoires. Force de proposition, il est à l'écoute de ses partenaires. Du grand territoire aux espaces publics du quotidiens, les échelles territoriales et les thématiques traitées sont très variées.

L'équipe se compose de personnes aux parcours et profils variés avec deux paysagistes-urbanistes et deux architectes-urbanistes. Cette diversité de regards et de sensibilité fait la richesse de cet atelier : sa force réside dans une approche croisée et complémentaire entre le paysage, l'architecture et l'urbanisme.

Nous croyons au rôle fédérateur du paysage car il permet une médiation en tant que lien physique et sensible pour mobiliser les acteurs et articuler l'ensemble des politiques publiques.

Ses champs d'intervention sont vastes allant de missions stratégiques (notes stratégiques, méthodologiques, programmation, benchmark...) à des missions pré-opérationnelles (calibrage d'équipement et d'aménagement, requalification urbaine, insertion et modélisation de projets...).

Par ailleurs, son action s'inscrit en complémentarité voire en appui des autres Ateliers. Aussi, ses membres sont amenés à travailler en équipe projet avec d'autres thématiciens au gré de l'activité et des besoins spécifiques des missions confiées à l'Aupa.

AIX-EN-PROVENCE : L'AIXPRESS, UN VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN VILLE ?

Le projet urbain de la ville d'Aix-en-Provence en cohérence avec celui du PLUi du Pays d'Aix promeut la mixité des fonctions et le renouvellement urbain en ville. L'activité économique participe de ce renouvellement, qu'il s'agisse de bureau, de commerce, d'artisanat, d'innovation ou de services publics.

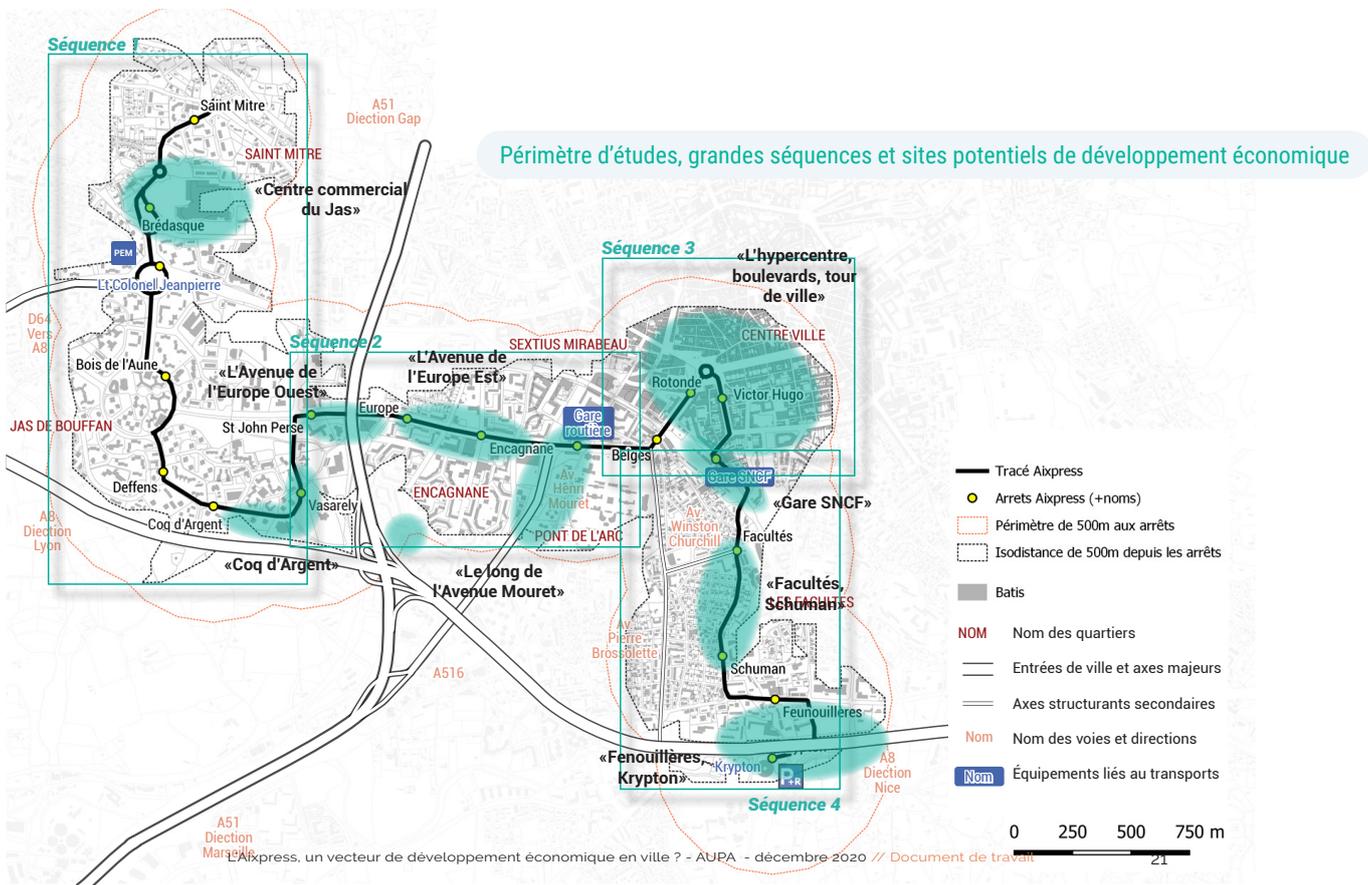
Avec l'Aixpress, les travaux d'envergure qui ont été menés ont permis de requalifier l'espace urbain tout au long de son tracé et d'améliorer très significativement les conditions de déplacements en transports en commun. Ces réalisations ouvrent des perspectives prometteuses pour favoriser plus de mixité fonctionnelle dans une logique de cohérence entre urbanisme et transports. Le tracé de l'Aixpress est à considérer comme une opportunité, un axe fort le long duquel la ville peut continuer à se renouveler.

L'un des objectifs de cette étude est de se pencher plus particulièrement sur la manière dont le développement tertiaire, le bureau, peut s'inscrire dans cette ambition du fait de sa grande compatibilité avec l'habitat.

Sur la base de ce postulat, l'AUPA missionnée par la Ville d'Aix, a lancé un important travail d'analyse et de prospective afin d'évaluer et de spatialiser le potentiel pour l'économie et l'emploi le long de l'Aixpress.

Cette étude s'articule selon trois grands axes :

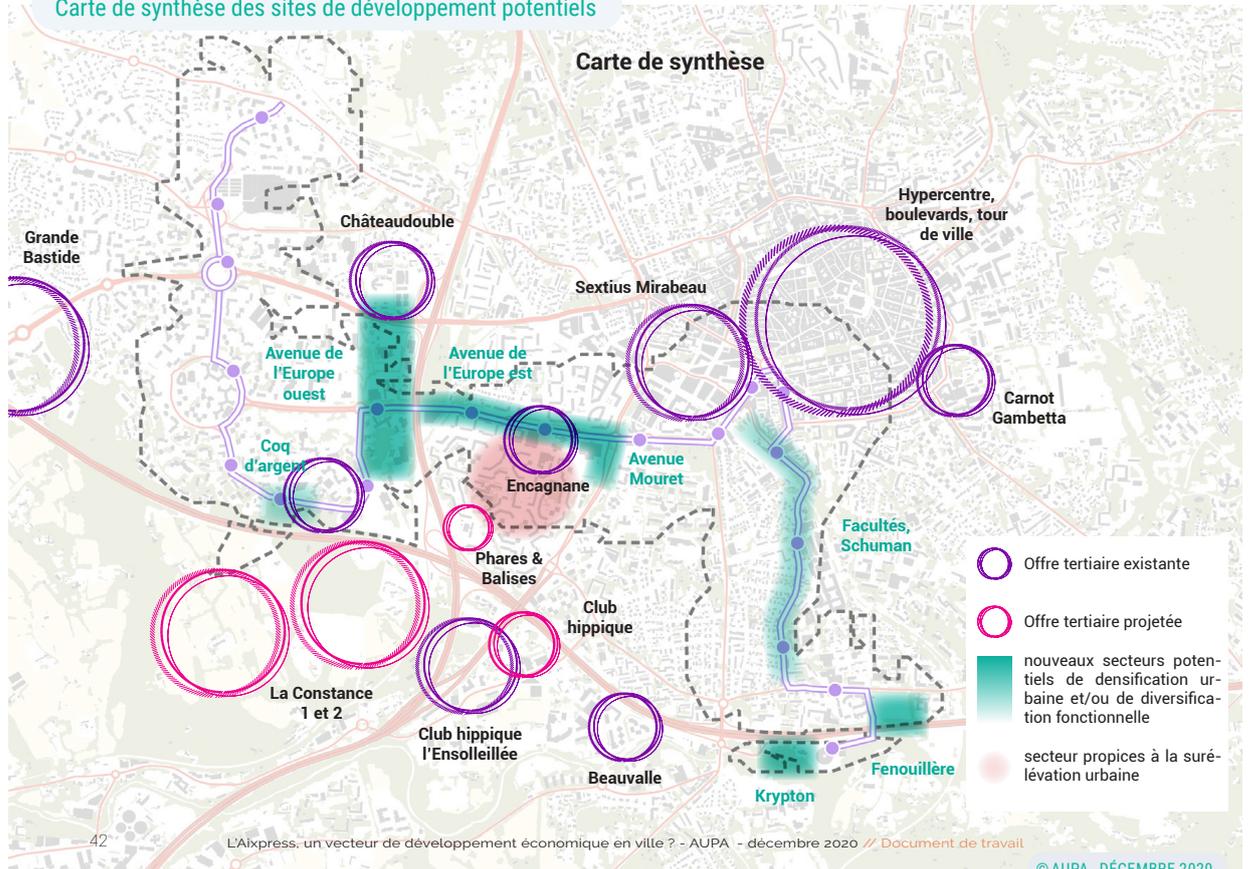
- > Mixité urbaine : pourquoi favoriser le développement économique en ville ?
- > Repérage des potentiels autour du tracé de l'Aixpress (4 séquences)
- > Des pistes de réflexions pour demain





© AUPA

Carte de synthèse des sites de développement potentiels



ENTREVENNES : RESTRUCTURATION ET REQUALIFICATION DE LA PLACE DU VILLAGE

Dans le cadre de l'appui aux communes sur le territoire de la DLVA, Entrevennes a sollicité l'aide de l'AUPA afin de mener une première réflexion sur l'évolution de la place du village et de ses abords. La mission a consisté dans un premier temps à faire une lecture croisant l'évolution urbaine, architecturale et paysagère du village. Celle-ci a permis de mettre en évidence les différentes phases de développement du village avec la délocalisation de la place, centralité vivante d'Entrevennes, vers le bas du village. Les dynamiques récentes ont accompagné cette relocalisation de constructions structurantes comme l'école et la salle des fêtes. La place du village a alors connu une évolution la faisant passer de place, à un boulo-drome pour aboutir à un parking. Le parti pris par l'AUPA a été d'aménager tout en ménageant le site, ses vocations et ses fonctions. Aussi, le projet prévoit une reconquête de la place en 3 étapes successives :

- > Déplacer le stationnement actuellement sur la place
- > Organiser et mutualiser les équipements
- > Déplacer le stationnement en contrebas de la place et agrandir la cour de l'école

L'objectif de cette étude est bien d'inscrire un projet cohérent dans la durée en adéquation avec la vision de la municipalité : Apaiser les espaces publics, les rendre agréables, confortables et sûrs. Retrouver les aménités oubliées en limitant et organisant le stationnement et l'usage de la voiture. Requalifier l'espace par des aménagements soignés et qualitatifs.

Dans l'optique d'accompagner la commune dans son processus de communication et de concertation avec les habitants et les services de l'Etat, l'AUPA a réalisé un panneau (format A1) reprenant les grandes orientations du projet.

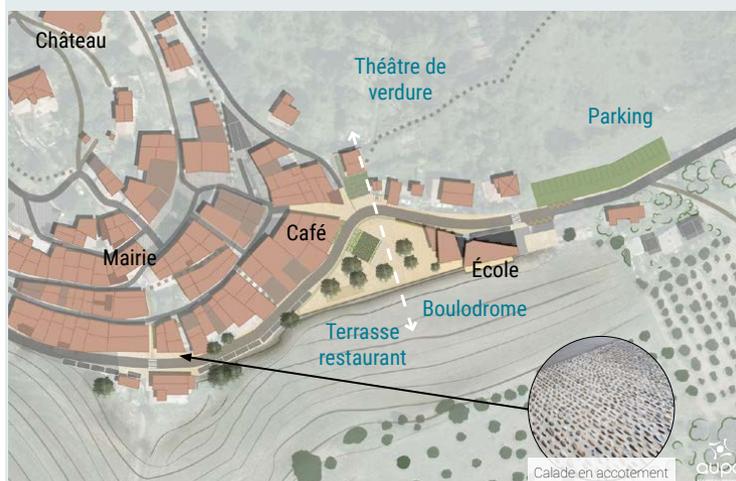


ÉTAPE 1

- *changer les habitudes*
- *expérimenter une nouvelle pratique villageoise*

DÉPLACER LE STATIONNEMENT ACTUELLEMENT SUR LA PLACE

- retrouver des places de stationnement le long de la RD 101 -> 15 places
- proposer une zone de stationnement pour les périodes de fortes fréquentations -> 23 places
- proposer des aménités -> **aire de jeux mutualisée avec l'école, théâtre de verdure, boulo-drome, terrasse de café tournée vers le grand paysage, arrêt bus**



Coupe de principe, perméabilité des sols aujourd'hui



Panneau de concertation : communiquer et partager, les clés de l'acceptation du projet

ÉTAPE 2



- proposer des aménagements à destination des enfants mutualisables
- sécuriser la desserte en car scolaire et les abords de l'école

ÉTAPE 3



- poursuivre la dynamique de changements initiés en ÉTAPE 1
- proposer un aménagement intégré et respectueux du site

ORGANISER ET MUTUALISER LES ÉQUIPEMENTS

- proposer une aire de sport pour l'école et les enfants du village -> 350 m²
- remanier la zone de stationnement pour les périodes de fortes fréquentations -> 27 places
- repositionner l'arrêts de bus à proximité de l'école (desserte école/aire de sport) -> sécurité

DÉPLACER LE STATIONNEMENT EN CONTREBAS DE LA PLACE ET AGRANDIR LA COUR DE L'ÉCOLE (300 m²)

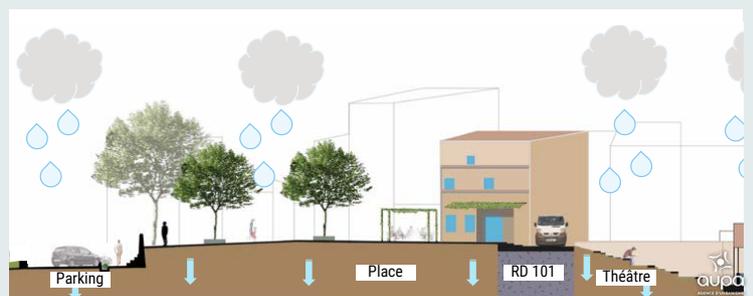
- organiser le stationnement en contrebas de la place -> 37 places
- organiser une voie d'accès -> à sens unique et sécurisée (visibilité, insertion)
- repositionner l'arrêts de bus à proximité de l'école (desserte école/aire de sport) -> sécurité



Orniac (Lot) - Guillaume Laizé, paysagiste _ CAUE 12



Stationnement enherbé



Coupe de principe, perméabilité des sols dans l'avenir

DÉMARCHE VILLE DURABLE & ECOQUARTIERS

2020 a été pour l'AUPA, une année particulièrement investie dans la démarche écoquartier. Après plusieurs années passées sans pouvoir réaliser d'expertise, l'AUPA a été missionnée pour analyser le projet d'écoquartier de Solliès-Pont dans le Var.

Malgré les grandes difficultés liées au contexte sanitaire, les expertises ont pu se dérouler afin de permettre aux experts et aux pilotes institutionnels de la démarche de prendre connaissance sur site des engagements pris dans les porteurs de projet.

8^e campagne de labellisation nationale des EcoQuartiers

Comme à son habitude depuis le début de la démarche, l'AUPA a siégé en sa qualité qu'expert aux deux commissions régionales de labellisation. Une pré-commission permet un échange préalable sur chacun des projets. Elle est l'occasion pour les membres de la commission de prendre connaissance des candidatures et de demander aux porteurs de projet des éléments complémentaires éventuels. Le collège d'experts se réunit à seconde fois afin de recevoir les candidats au label écoquartier et de statuer sur

les suites à donner à leur demande. Les avis de la commission régionale PACA permettent de proposer au ministère et à la commission nationale un avis éclairé pour délibérer sur chaque cas.

Pour 2020 ce ne sont pas moins de 5 projets qui ont été soumis à la commission régionale PACA :

- > Maille II à Miramas (13) : candidat étape 3
- > Crestade Demi-Lune à Hyères (83) : candidat étape 2
- > Quartier de la créativité et de la connaissance Chalucet à Toulon (83) : candidat étape 3
- > Les Laugiers Sud à Solliès-Pont (83) : candidat étape 2
- > L'Héritière à Ventabren (13) : candidat étape 2
- > Quartier Saint-Exupéry, les Oléanes à La Fare-les-Oliviers (13) : candidat étape 2





PROJET DE PAYSAGE AIX-MARSEILLE-PROVENCE : DU DIAGNOSTIC DES PAYSAGES ANTHROPISÉS AU PLAN DE PAYSAGE

Désireuse de s'engager dans un Plan de Paysage, la Métropole Aix-Marseille Provence a mobilisé l'AUPA et l'AGAM pour dresser un diagnostic des paysages modifiés par l'Homme. Ce travail est ciblé sur des situations paysagères identifiées comme stratégiques. Elles concernent des espaces dégradés susceptibles d'être requalifiés ou pouvant faire l'objet de mutations paysagères. Pour chaque type de paysage identifié une lecture paysagère sensible a été réalisée permettant de dégager les principaux enjeux et objectifs. Un important travail cartographique a également permis de les spatia- liser et de leur associer des pistes d'actions. Les types étudiés sont : les centres urbains, le tissu pavil- lonnaire, les grands ensembles et collectifs, les espaces écono- miques, les espaces agricoles, les entrées de ville et axes de traversée ainsi que les cours d'eau et struc- tures hydrauliques.

Un travail spécifique sur les limites et interfaces a été réalisé montrant leur rôle stratégique dans la struc- turation et les dynamiques des paysages Métropolitains. Ceci lui a valu d'être le sujet central de Plan de Paysage en l'extrapolant au concept écologique d'écotone.

Afin de valoriser et de communiquer sur le travail réalisé, deux supports complémentaires ont été élaborés :

- > une plaquette présentant la démarche engagée et le lien entre le diagnostic des agences et le Plan de paysage,
- > une série de 13 panneaux synthétisant de façon pédago- gique chaque type de paysage étudié.

Ces documents ont vocation à accompagner les ateliers de concertation et les temps forts du Plan de paysage métropolitain en cours d'élaboration.

Exemple de l'un des 13 panneaux réalisés format 800x1600mm

UN PROJET DE PAYSAGE POUR LA MÉTROPOLE

LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

SUPERFICIE
3150 KM²

24
UNITÉS PAYSAGÈRES

LE PROJET: RÉENCHANTER LES PAYSAGES

- La valorisation des paysages : une compétence exercée de plein droit par la Métropole Aix-Marseille-Provence, axée sur l'aménagement, l'opérationnalité et en appui des initiatives locales.
- Un projet métropolitain (2018) qui place le paysage au centre des préoccupations.
- Un projet de paysage pour « réenchanter les paysages », qui se décompose en deux phases :
 - un état des lieux portant sur la typologie des paysages anthropisés – transformés par l'action humaine – réalisé par l'Agam et l'Aupa (avril 2019) ;
 - le plan de paysage (2020-2022), démarche concertée qui formulera les enjeux, les objectifs de qualité paysagère et un programme d'actions concrètes sur une vingtaine de sites pilotes.

DES UNITÉS PAYSAGÈRES CONTRASTÉES

LES UNITÉS PAYSAGÈRES MÉTROPOLITAINES

UNITÉS ESPACES VERTS BORDÉS (10)

1. Parc de la Grande Vallée
2. Parc de la Grande Vallée
3. Parc de la Grande Vallée
4. Parc de la Grande Vallée
5. Parc de la Grande Vallée
6. Parc de la Grande Vallée
7. Parc de la Grande Vallée
8. Parc de la Grande Vallée
9. Parc de la Grande Vallée
10. Parc de la Grande Vallée

UNITÉS LITTORALES (1)

11. Parc de la Grande Vallée

UNITÉS AGRICOLES (1)

12. Parc de la Grande Vallée

UNITÉS URBAINES (1)

13. Parc de la Grande Vallée

UNITÉ SPÉCIFIQUE DE LA CÔTE (1)

14. Parc de la Grande Vallée

UNITÉ PAYSAGÈRE « Ensemble de territoires dont les éléments composent un paysage homogène dans sa composition, ses ambiances, et dans sa perception visuelle et qui peut être socialement et culturellement reconnu comme entité particulière ». (Atlas des paysages des Bouches-du-Rhône, 2007)

BOULON-PROVENCE - LA CONVERGENCE
Point de vue sur la mer

MARSEILLE - PAYSAGE DES COLLINES
Vue de la ville

CHÂTEAU DE LA FAYE
Point de vue sur la mer

DOMPNE DE VITTELS
Point de vue sur la mer

PORT DE LAUS-LOUIS-DU-MÉNE - LA CONVERGENCE
Point de vue sur la mer

PORT DE LAUS-LOUIS-DU-MÉNE - LA CONVERGENCE
Point de vue sur la mer

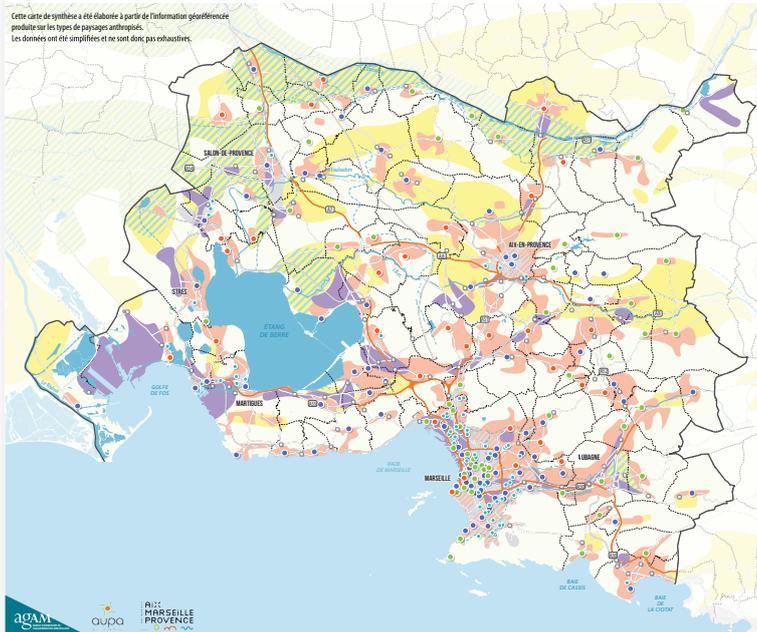
LA GRANDE VICTOIRE
Point de vue sur la mer

MARSEILLE - VIEUX-PORT
Point de vue sur la mer

**PROJET
DE PAYSAGE
MÉTROPOLITAIN**



AIX-MARSEILLE-PROVENCE • TYPOLOGIE DES PAYSAGES ANTHROPISÉS : CARTE DE SYNTHÈSE



CENTRES URBAINS / NOYAUX VILLAGEOIS

- Perchés
- Sur pentes
- Sur plaines ou plateaux

GRANDS ENSEMBLES

- Grands ensembles de plus de 500 logements

DOMINANTES PAYSAGÈRES

- Paysage à dominante pavillonnaire
- Paysage composite d'habitat pavillonnaire/collectif
- Paysage à dominante agricole
- Paysage agricole à forte densité de canaux
- Paysage à dominante économique

AXES DE TRAVERSÉE ET ENTRÉES DE VILLE

- Axes routiers très fréquentés (20 000 à 80 000 véhicules/jour)
- Réseau ferré passagers
- Entrées de ville / de zone à valoriser / requalifier

COURS D'EAU ET STRUCTURES HYDRAULIQUES

- Cours d'eau principaux
- Canaux principaux
- Surfaces en eau

- Tache urbaine simplifiée
- Limite Aix-Marseille-Provence

Propositions – L'Ermitage – suppression de l'existant

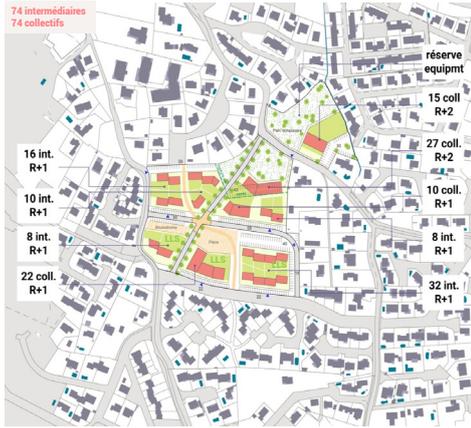
40 logts/ha

148 logements sur 3,7ha
dont 38 LLS

340 habitants
258 places de stationnements
(2pl/lgt pour 110 lgt et 1pl/lgt pour 38 lgt sociaux)
+ 20 places sur voirie
2000m² de services urbains
5400m² de parc / réserve équipement

Point de vigilance

La densification de l'Ermitage et plus largement de cette partie de la commune va entraîner une augmentation des flux motorisés. La saturation du réseau due au calibrage des voies est un point important à prendre en compte pour le développement de ces secteurs.



TRETS : ÉTUDE DE FAISABILITÉ URBAINE LA GARDI ET L'ERMITAGE

La nouvelle municipalité de Trets a souhaité réinterroger les projets envisagés sur deux de ses secteurs à enjeux. Cette étude d'aménagement a eu pour objectif de retravailler la forme urbaine et la densité proposée sur le site de La Gardi et celui de l'Ermitage.

Ce travail s'est parallèlement inscrit dans les études lancées pour l'élaboration du PLUi. En effet, il s'agit sur ces secteurs de proposer un nouveau projet au regard des perspectives d'évolutions de Trets en vue de les retranscrire en Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le futur PLUi du Pays d'Aix.

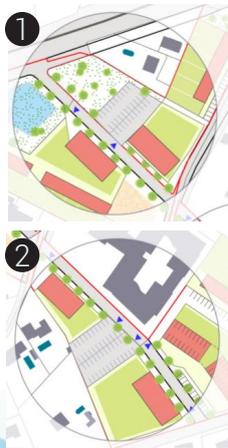
Propositions – La Gardi

33 logts/ha

142 logements sur 4,3 ha
dont 36 LLS

327 habitants
250 places de stationnements
(2pl/lgt pour 106 lgt et 1pl/lgt pour 36 lgt sociaux)
+ 120 places sur voirie
700m² de services urbains
8000m² de parc et retenue d'eau

Variante avec parking en surface :

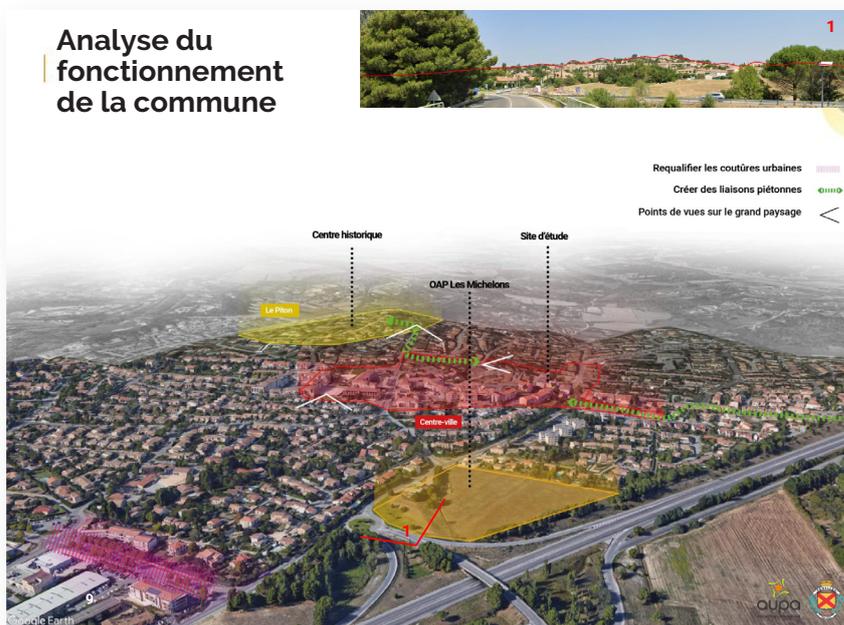


0 individuel
40 intermédiaires
102 collectifs



VENELLES : QUEL CENTRE-VILLE POUR DEMAIN ?

La commune de Venelles a souhaité le concours de l'AUPA afin d'engager une réflexion sur le devenir de son centre-ville au regard des projets structurants à venir. L'AUPA a alors proposé une approche spécifique qui s'est avérée être une préfiguration des nombreuses études sur les centres-villes et villages qui allaient émerger.



LA COMPLÉMENTARITÉ DES REGARDS ET DES ÉCHELLES

Pour mener à bien cette mission, nous nous sommes structurés en agrégeant les compétences requises au sein de plusieurs ateliers. Ainsi, l'atelier Prospective & Dynamiques Territoriales et l'atelier Paysages & Projet Urbain ont monté un groupe de travail ad hoc mêlant architecture, urbanisme, paysage et analyse stratégique prospective.

L'approche de l'AUPA a consisté à travailler selon deux échelles complémentaires :

- > Celle de la commune afin d'apporter une vision cohérente d'ensemble à M. le Maire et ses équipes. Un schéma directeur permettant d'appréhender l'ensemble des projets et leur articulation dans le temps a ainsi été produit.

Objectif : conforter un schéma d'aménagement à l'échelle communale dans le but de mieux connecter les projets engagés et de créer du lien entre la périphérie et le centre-ville.

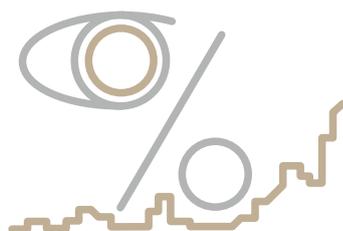
- > Celle du centre-ville élargi dans le but d'affiner la vision d'avenir au sein d'un projet phasé et décliné en scénarii. Celui-ci modélise notamment sur la restructuration et requalification de l'hyper centre autour de la Mairie, des écoles, des espaces publics (place des Logis, mail...)

Objectif : affirmer le centre-ville et le réinventer afin de l'adapter aux besoins et attentes des habitants et usagers



5

PROSPECTIVE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES



Dans une société mondialisée et soumise à des mutations rapides (pandémie, crise économique, migratoire, changement climatique, numérisation...), il devient de plus en plus difficile d'envisager les futurs possibles. Les politiques d'urbanisme, d'aménagement et de développement doivent donc être à l'écoute permanente des évolutions sociétales, des « signaux faibles » susceptibles de modifier le fonctionnement des territoires. Au-delà des approches purement quantitatives et « calculatoires », la prise en compte de modes de vie émergents peut donc renseigner sur d'éventuelles ruptures dans les modèles de développement que nous connaissons.

À ce titre, l'atelier Prospective et dynamiques territoriales vous propose une aide à la décision stratégique et opérationnelle dans l'élaboration de vos projets de territoire. Face à la complexité des phénomènes dont les logiques sont souvent « supra-territoriales », il est urgent d'aider les élus et décideurs locaux à faire les bons choix. Pour cela, l'analyse la plus « objective » possible des tendances (souvent paradoxales) de nos territoires est indispensable. Cela passe par un décryptage des données, une prise de recul plus que nécessaire et la construction d'une vision prospective, transversale et partagée des dynamiques et des enjeux.



OBSERVATOIRE – ANALYSE DES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES RÉCENTES

Dans le cadre de ses missions d'aide à la décision, l'AUPA a analysé les évolutions démographiques récentes à l'échelle de la métropole Aix-Marseille-Provence et des territoires de proximité (Pays d'Arles, Région de Manosque, Ouest Varois et Sud Luberon).

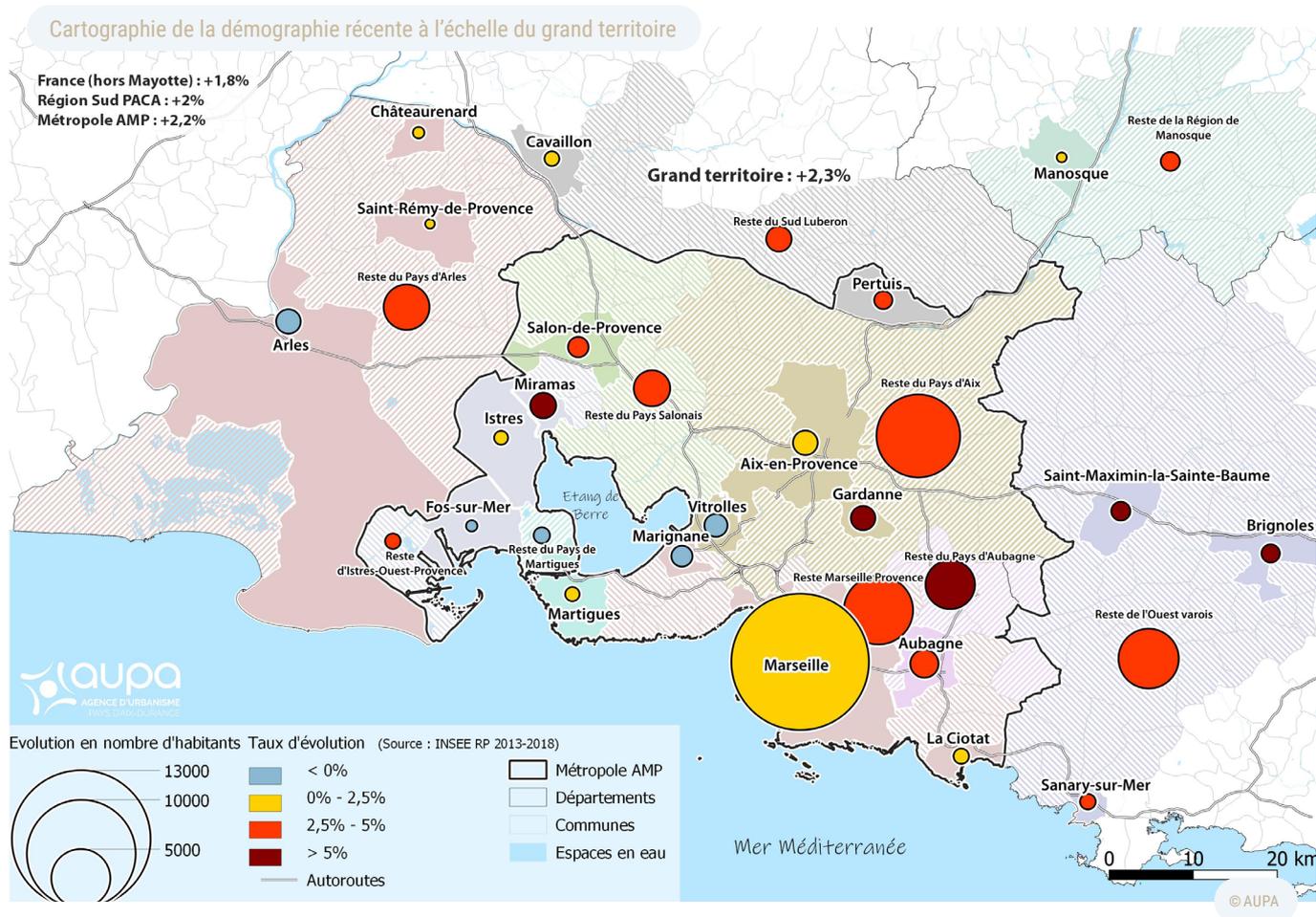
Entre 2008 et 2013, la métropole apparaît comme un territoire dynamique qui a gagné plus de 40.000 habitants (+2,2% contre +1,8% au niveau national). Si les deux principales villes du département connaissent une croissance relativement marquée, ce sont surtout les villes-moyennes qui se distinguent par leur attractivité. À

contrario, la plupart des communes des rives de l'Etang de Berre perdent des habitants.

À l'heure de la crise sanitaire, et alors que de nombreux articles font état d'un potentiel exode urbain dans les années à venir, ces évolutions récentes interpellent. Dans les prochaines années, ce sont en effet les villes-moyennes de densité intermédiaire qui pourraient connaître un regain structurel d'attractivité.

Enfin, la question du devenir du périurbain reste en suspens même si des évolutions contrastées sont envisageables entre celles situées

dans les premières couronnes métropolitaines (c'est-à-dire autour des grandes villes) et celles plus excentrées. Aussi, une certaine « saturation » foncière des cœurs de métropole couplée à un développement pérenne du télétravail pourrait remettre sur le devant de la scène des petites centralités bénéficiant d'un bon niveau d'équipement mais situées en deuxième ou troisième couronne. Toutes ces hypothèses, qui mériteraient des approfondissements thématiques, sont lourdes de sens en matière d'aménagement des territoires et de planification. »



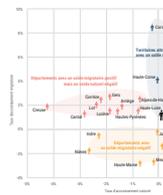
OBSERVATOIRE – POSTER DE TERRITOIRES, DÉPARTEMENTS DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE ET DES HAUTES-ALPES

Dans la continuité des travaux menés avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, l'agence a réalisé deux posters de territoire qui présentent les chiffres-clefs ainsi que les dynamiques à l'œuvre dans les deux départements alpins de la région. Sur la base d'une vingtaine d'indicateurs clefs, l'objectif est de mieux comprendre comment se comportent et évoluent les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes au regard d'une dizaine d'autres départements comparables. Plusieurs thèmes ont été analysés (attirer, habiter, consommer, travailler...).

Poster du département des Hautes-Alpes

Attirer

La croissance démographique entre 2012 et 2017



Taux de croissance démographique entre 2012 et 2017

Corse-du-Sud	125%
Tarn-et-Garonne	120%
Haute-Corse	118%
FRANCE (moyenne)	110%
Alpes-de-Haute-Provence	110%
Hautes-Alpes	115%
Gers	112%
Haute-Loire	110%
Alp	108%
Corse	105%
Hautes-Pyrénées	105%
Lot	105%
Savoie	105%
Haute-Savoie	105%
Canal	105%
Charente	105%
Inde	105%
Nièvre	105%
Haute-Normandie	105%
Nièvre	105%

Entre 2012 et 2017, le département 05 a gagné plus de **4.700 habitants** supplémentaires.

Habiter, se loger

Ratio nombre de logements autorisés pour 1.000 logements existants



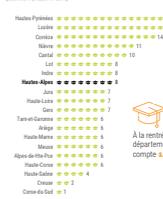
Prix au m² des maisons en vente (2017 - moyenne France 2017)

Corse-du-Sud	2501
Haute-Corse	2069
Hautes-Alpes	1910
FRANCE (moyenne)	1910
Charente	1904
Alpes-de-Haute-Provence	1750
Hautes-Pyrénées	1700
Tarn-et-Garonne	1604
Gers	1594
Lozère	1502
Jura	1485
Haute-Loire	1387
Inde	1378
Combe	1311
Canal	1211
Haute-Savoie	1143
Nièvre	1087
Nièvre	1022
Haute-Normandie	1022
Nièvre	777

Entre 2015 et 2019, en moyenne, chaque année **6.187 logements** ont été autorisés sur le département 05.

Étudier, innover

Ratio nombre d'étudiants pour 1.000 habitants



Taux de couverture en bâtiments raccordables à la fibre optique

FRANCE (moyenne)	49%
Haute-Loire	41%
Inde	40%
Canal	37%
Corse-du-Sud	34%
Hautes-Pyrénées	34%
Alp	29%
Lot	27%
Nièvre	23%
Tarn-et-Garonne	23%
Lozère	19%
Haute-Normandie	18%
Hautes-Alpes	11%
Nièvre	11%
Jura	10%
Charente	10%
Haute-Savoie	9%
Alpes-de-Haute-Provence	9%

À la rentrée 2017-2018, le département des Hautes-Alpes compte **6.047 étudiants**.

Travailler

Croissance d'emploi et évolution de la pauvreté



Taux d'évolution de l'emploi salarié privé (2014-2019)

Corse-du-Sud	125%
Tarn-et-Garonne	120%
Haute-Corse	118%
FRANCE (moyenne)	110%
Alpes-de-Haute-Provence	110%
Hautes-Alpes	105%
Gers	112%
Haute-Loire	110%
Alp	108%
Corse	105%
Hautes-Pyrénées	105%
Lot	105%
Savoie	105%
Haute-Savoie	105%
Canal	105%
Charente	105%
Inde	105%
Nièvre	105%
Haute-Normandie	105%
Nièvre	105%

Entre 2014 et 2019, le département 05 a gagné plus de **376 emplois** salariés privés.



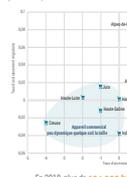
Portrait du département des Hautes-Alpes

05

APPROCHE COMPARATIVE

Consommer

Évolution des commerces de proximité et des grandes surfaces



La part de BIO dans la production agricole (moyenne France 2019)

Alpes-de-Haute-Provence	88%
Haute-Corse	82%
Alp	80%
Hautes-Alpes	80%
Lozère	78%
Haute-Loire	78%
Haute-Savoie	78%
Inde	78%
FRANCE (moyenne)	78%
Haute-Normandie	78%
Haute-Savoie	78%
Canal	78%
Nièvre	78%
Charente	78%
Tarn-et-Garonne	78%
Haute-Normandie	78%
Hautes-Pyrénées	78%
Hautes-Alpes	78%

En 2018, plus de **800.000 ha** de surfaces agricoles du département 05 sont dédiés en bio ou en cours de conversion.

Visiter, se divertir

Densité d'équipements pour 1.000 km²



Nombre de lits touristiques pour 100 km²

Corse-du-Sud	105
Hautes-Pyrénées	102
Hautes-Alpes	94
FRANCE (moyenne)	94
Haute-Corse	92
Alp	85
Jura	82
Lozère	75
Charente	72
Canal	72
Haute-Loire	72
Gers	72
Tarn-et-Garonne	72
Inde	72
Nièvre	72
Haute-Savoie	72
Haute-Normandie	72
Charente	72

En 2020, la capacité d'accueil du département 05 est de **48.000 lits touristiques** (hôtels, campings, résidences touristiques, auberges de jeunesse...)

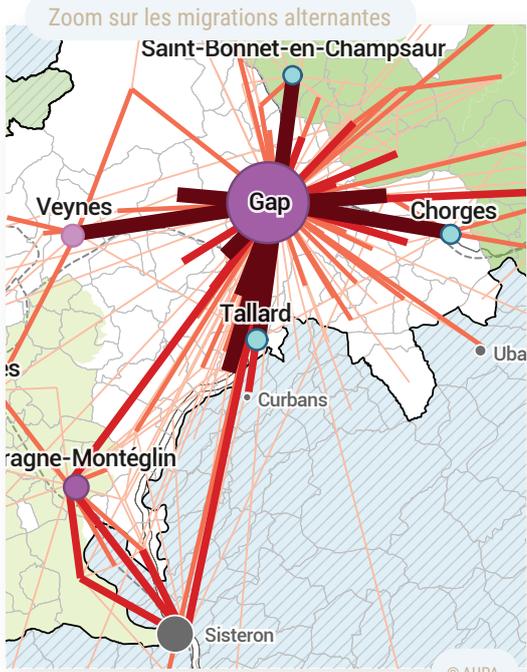
Se soigner

Présence et évolution des médecins généralistes et spécialistes par territoire



Part de population ayant accès aux établissements de soins de premier secours à moins de 15 minutes

Haute-Corse	105%
Tarn-et-Garonne	105%
Jura	105%
Haute-Corse	105%
Nièvre	105%
Haute-Loire	105%
Haute-Normandie	105%
Canal	105%
Lozère	105%
Alp	105%
Gers	105%
Alp	105%
Hautes-Alpes	105%
FRANCE (moyenne)	105%
Alpes-de-Haute-Provence	105%
Haute-Corse	105%
Corse	105%



PROJET MÉTROPOLITAIN : DYNAMIQUES PÉRIURBAINES ET MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

L'AUPA accompagne la métropole Aix-Marseille-Provence dans la formalisation de son projet métropolitain. À ce titre, les deux agences d'urbanisme ont été sollicitées pour analyser les relations avec les territoires voisins et les différents enjeux qui en découlent. Dans la continuité du cahier introductif qui analyse ces enjeux interterritoriaux dans leurs globalité, ce deuxième cahier propose une analyse ciblée des dynamiques périurbaines et des modèles de développement socio-démographiques. Concrètement, il s'agit de mesurer et de comprendre les grandes évolutions « sociétales » à l'œuvre sur ce vaste territoire interconnecté et interdépendant : Accès à la propriété, place des classes moyennes et populaires, émergence de nouvelles fractures sociales et territoriales, évolution des structures socio-démographiques...

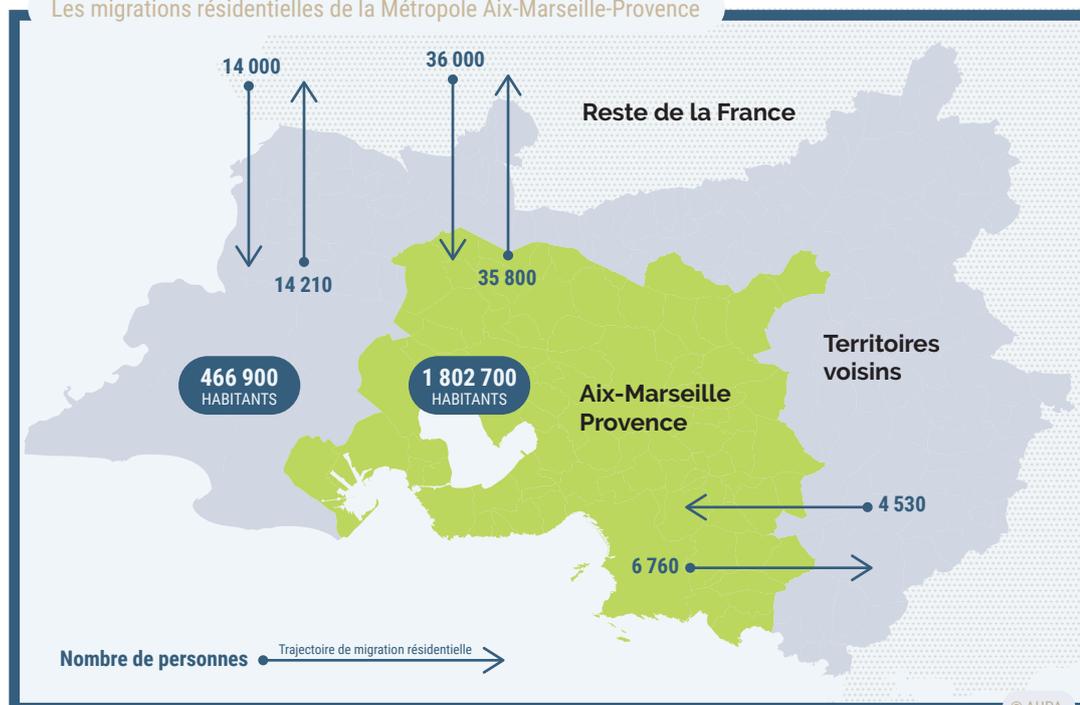
POURQUOI S'INTÉRESSER AUX RELATIONS DE VOISINAGE

- 1 Une Métropole est traversée par des flux : pour fonctionner, des relations se nouent à une échelle qui la dépasse**
L'agglomération d'activités et de personnes donne aux Métropoles un avantage comparatif, mais présente également un coût (pollutions, congestion, coût de la vie, foncier cher...). Pour comprendre le fonctionnement métropolitain, on parle parfois de « métabolisme urbain » (observer ce qui rentre / ce qui sort d'un territoire), car la Métropole reste dépendante des autres (notamment pour son approvisionnement en nourriture, énergie, matériaux...)
- 2 La dynamique, les projets, les marchés de la Métropole ont des incidences sur les autres territoires, les voisins ont aussi un impact sur elle**
Les relations sont presque toujours à double sens, mais elles sont parfois difficiles à démêler, et donc à quantifier / à qualifier. C'est l'un des objectifs de cette publication.
- 3 Certaines relations de voisinage existent déjà ; elles sont une des conditions de réussite du projet métropolitain d'Aix-Marseille-Provence**
Aix-Marseille-Provence est déjà impliquée dans diverses coopérations (à des échelles variées). L'enjeu est maintenant d'avoir une vision d'ensemble de ces relations. La concrétisation de certains « engagements » du Projet passe en effet par des coopérations accrues et des partenariats renouvelés avec les autres territoires, existants ou potentiels.
- 4 Soutenir les coopérations inter-territoires est désormais une priorité de l'État et de la Région**
Soucieux d'un aménagement équilibré des territoires, les pouvoirs publics encouragent la mise en place de coopérations nouvelles. Ainsi, la coopération inter-territoriale devient l'une des conditions nécessaires de contractualisation avec l'État. La Région Sud entend également favoriser ces coopérations dans son schéma d'aménagement régional (SRADDET).
- 5 D'autres Métropoles françaises se sont engagées sur le sujet, avec succès**
La mobilité à la grande échelle et la coordination des transports, la complémentarité des offres touristiques, le développement économique local et l'appui à la structuration de filières... autant de sujets de coopérations fréquemment développés par d'autres Métropoles avec leurs voisins *.
Peut-on s'inspirer de ce qui se passe ailleurs ?

Retrouvez dans le cahier numéro 1 de cette série de publication des éléments introductifs et transversaux portés sur les relations entre la métropole Aix-Marseille-Provence et les territoires limitrophes.

* voir les travaux du CGET sur le sujet des coopérations inter-territoriales

Les migrations résidentielles de la Métropole Aix-Marseille-Provence



PLUI DU PAYS D'AIX - SÉMINAIRE SUR LES ENJEUX DU TERRITOIRE DANS UN MONDE POST-COVID

Ce séminaire prospectif qui a regroupé (en visio) plus de 80 participants (élus et techniciens) a permis de mettre en évidence les changements de paradigme révélés par la crise sanitaire, ce que certains appellent maintenant le monde d'après. Il a notamment permis d'évaluer dans quelle mesure les tendances émergentes et signaux faibles que nous percevons aujourd'hui peuvent impacter notre rapport au travail, au logement, à la consommation et à la mobilité.

Un premier temps d'échange a permis de questionner des tendances impulsées ou accentuées par la crise sanitaire, ayant un impact direct sur l'aménagement des territoires. Les questions d'un potentiel exode urbain, de la recherche d'une meilleure qualité de vie en ville et de nouvelles formes d'habitat pour une densité acceptable, ont notamment été évoquées.

Un second temps fut accordé aux enjeux de préservation de la biodiversité et de la nature en ville. Un bilan fut dressé, celui-ci pointe une urbanisation croissante à l'échelle mondiale qui constitue une réelle menace pour la biodiversité. C'est pourquoi des impératifs environnementaux doivent s'imposer aux différentes politiques urbaines. Ce second temps d'échange a permis aussi de rappeler quelques chiffres clés à ce sujet et d'envisager des solutions adaptées au territoire du Pays d'Aix.

Enfin, le troisième temps a pointé les mutations en cours des habitudes de consommation. En effet, celles-ci ont fortement été impactées depuis le début de la crise sanitaire, questionnant le développement des espaces commerciaux ainsi que les enjeux en termes de logistique urbaine face à la croissance du e-commerce.



ESTIVALES DE L'IMMOBILIER – EXPOSITION SUR LES ENJEUX EN MATIÈRE D'URBANISME LIÉS AU COVID



À l'heure de l'élaboration de nombreux documents d'urbanisme, il apparaît nécessaire de sensibiliser élus et techniciens aux grandes mutations sociétales en cours et à venir. Au-delà des approches purement techniques et réglementaires, la prise en compte des aspirations ainsi que des modes de vie émergents, révélés notamment par la crise sanitaire, pourrait dessiner pour le Pays d'Aix un nouveau projet de développement et d'aménagement durable.

À ce titre, l'AUPA a réalisé, dans le cadre des estivales de l'immobilier organisées par la ville d'Aix-en-Provence et la SPLA (société d'économie mixte), des panneaux qui présentent les grands enjeux liés à la crise sanitaire sur la fabrique de la ville. Plus spécifiquement, un focus a été fait sur les nouveaux besoins en logement. Ce moment aura été l'occasion d'échanger avec les professionnels de l'immobilier sur ces sujets.

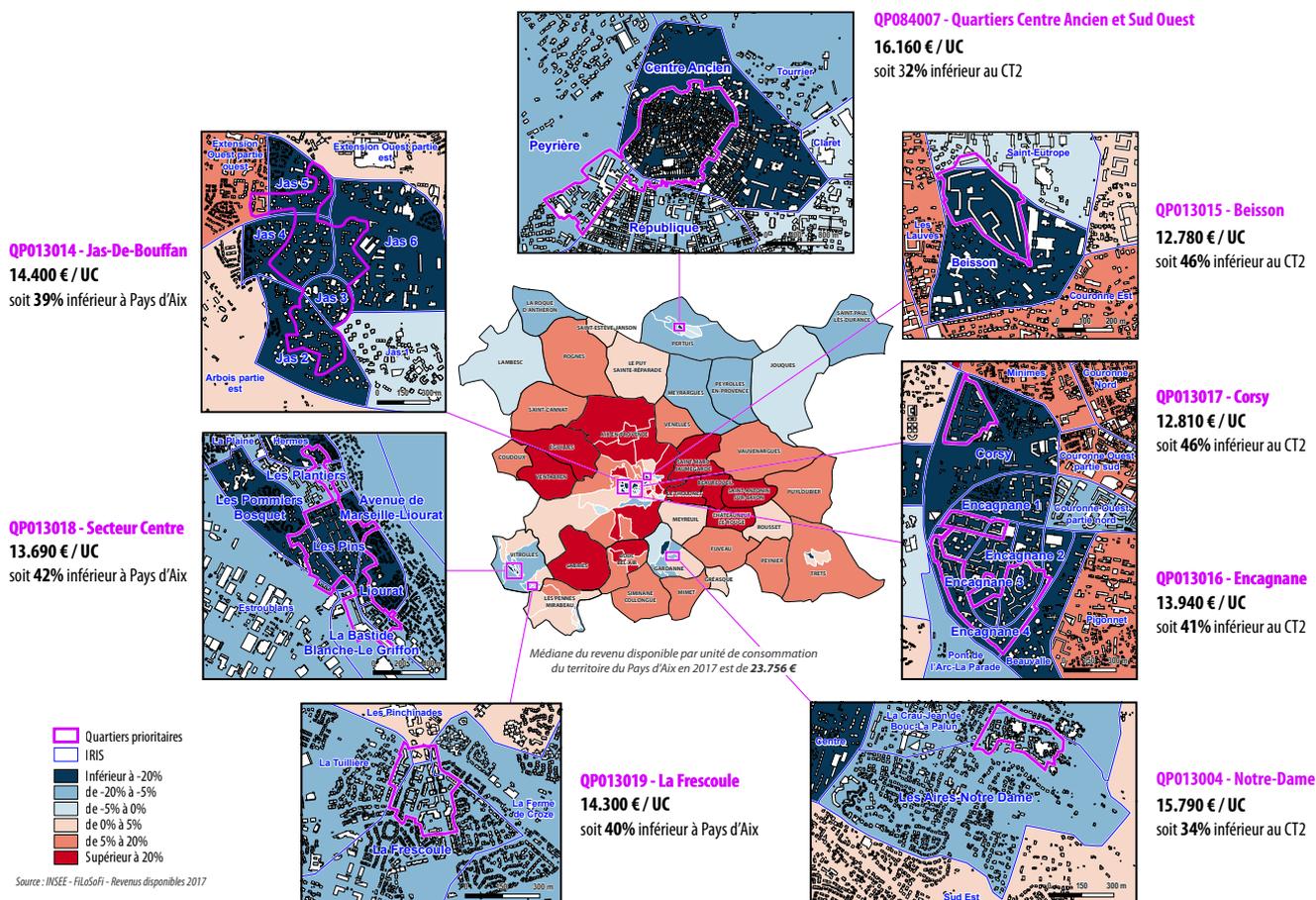


ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE COMMUNAUTAIRE – TERRITOIRE PAYS D'AIX

Dans le cadre de la mise en place du Contrat de Ville de la Métropole Aix-Marseille - territoire Pays d'Aix, l'AUPA est missionnée pour évaluer les dynamiques à l'œuvre dans les quartiers prioritaires du territoire.

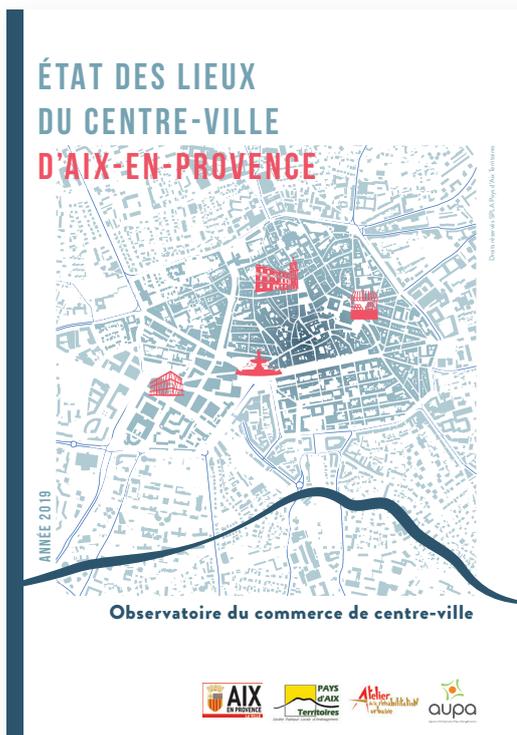
Sur la base d'une batterie d'indicateurs (économie, chômage, précarité...), il s'agit d'évaluer si la situation « sociale » de ces quartiers évolue, s'améliore ou se dégrade, et quels sont les impacts en matière de politique publique.

Les écarts de revenus par rapport au revenu médian du territoire du Pays d'Aix en 2017



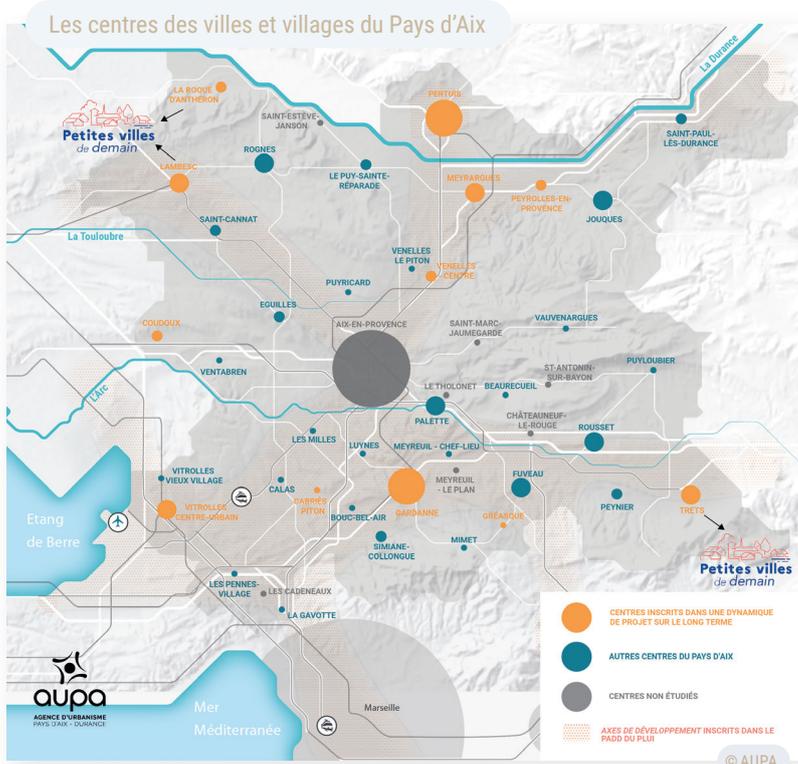
AIX-EN-PROVENCE : OBSERVATOIRE DU COMMERCÉ DE CENTRE- VILLE

Dans le cadre de l'observatoire du commerce porté par la ville et la SPLA Pays d'Aix Territoire (Société Publique Locale d'Aménagement), l'AUPA a réalisé un état des lieux commercial du centre. Ce document a permis de dresser un « état de santé » du centre et de mettre en évidence ses atouts.



PLUI PAYS D'AIX : ÉTUDE SUR LA VITALITÉ DES CENTRES-VILLES

Dans le cadre du PLUi, l'AUPA a réalisé une étude complémentaire qui porte sur les centres-villes : « Les centres-villes du Pays d'Aix, entre urbanité et proximité ». L'objectif de cette démarche opérationnelle est d'impulser une dynamique vertueuse visant à dynamiser les centres des villes et villages du Pays d'Aix. Sur la base de ce diagnostic stratégique, une dizaine de centres à enjeux ont été retenus par les élus. Pour ces centres, il s'agira en 2021 et 2022 de bâtir une stratégie, une vision à moyen terme pour renforcer leur rôle dans l'armature territoriale. Il s'agira aussi de proposer dans le PLUi des principes d'aménagement et de mettre en œuvre des actions plus opérationnelles de dynamisation (tiers-lieux, espaces publics...).





© AUPA

DDTM13 – PREMIERS ENJEUX ET ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE DES COMMUNES « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Lancé fin 2020 par le gouvernement, le programme « Petites Villes de Demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes françaises, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a donc pour objectif de renforcer les moyens de ces « petites » villes (de moins de 20 000 habitants) qui exercent des fonctions de centralités, afin de bâtir et de concrétiser leurs projets de territoire jusqu'en 2026.

En collaboration avec l'AGAM, l'AUPA a produit des éléments de connaissance sur les communes retenues par l'Etat (DDTM13). Ces éléments ont notamment permis de faire émerger des enjeux à l'échelle de ces villes et de leurs centres.

La Roque-d'Anthéron

Centre-ville

Un centre-ville constitué d'une trame orthogonale favorable au renouvellement urbain





PETITES VILLES DE DEMAIN

Lambesc

Centre-ville

Un centre-ville constitué d'une trame sinueuse dans une enceinte historique





PETITES VILLES DE DEMAIN

Trets

Centre-ville

Un cœur ancien à insérer dans des fonctions modernes





PETITES VILLES DE DEMAIN

Typo-morphologie détaillée

- Centre-ville historique
- Nouveaux villages
- Tissu de faubourg
- Lotissement ancien
- Ensemble bâti/déjà/réhabilité
- Cité ouvrière
- Collectif continu
- Pavillonnaire continu/groupé
- Grand collectif discontinu
- Petit collectif discontinu
- Pavillonnaire discontinu peu dense
- Pavillonnaire discontinu peu dense

POTENTIALITÉ DE RENOUVELLEMENT URBAIN
Il est analysé en fonction de la capacité d'accueil.

POTENTIALITÉ D'EXTENSION
Il est analysé en fonction de l'usage global avec sa périphérie selon les mêmes paramètres.



Typo-morphologie simplifiée

- Centralités anciennes
- Habitat collectif
- Ensemble constructif d'habitat individuel
- Espaces d'urbanisation diffuse et de mitage
- Equipements
- Activités économiques
- Infrastructures
- Activités agricoles

POTENTIALITÉ DE RENOUVELLEMENT URBAIN
Il est analysé en fonction des caractéristiques des tissus et des centralités.

POTENTIALITÉ D'EXTENSION
Il est analysé en fonction de l'usage géographique du centre et de l'attractivité (liken et contrasté) avec sa périphérie selon les mêmes paramètres que ceux du potentiel de renouvellement urbain.



Typo-morphologie simplifiée

- Centralités anciennes
- Habitat collectif
- Ensemble constructif d'habitat individuel
- Espaces d'urbanisation diffuse et de mitage
- Equipements
- Activités économiques
- Infrastructures
- Activités agricoles

POTENTIALITÉ DE RENOUVELLEMENT URBAIN
Il est analysé en fonction des caractéristiques des tissus et des centralités.

POTENTIALITÉ D'EXTENSION
Il est analysé en fonction de l'usage géographique du centre et de l'attractivité (liken et contrasté) avec sa périphérie selon les mêmes paramètres que ceux du potentiel de renouvellement urbain.



Chiffres clés
Période centre-ville : 145 007 m²

- 71 % de tissu ancien
- 39 % de tissu de faubourg/lotissement ancien
- 15 % de pavillonnaire
- 3 % de collectif continu
- 5 % de collectif discontinu
- 5 % d'autres équipements commerciaux
- 12 % du centre est couvert par du végétal

Atouts paysagers
Massif

Population
1 682 habitants en 2015 (100% de la population communale), 80 habitants en moins en 5 ans, 10% de 70 ans ou plus, 14% de moins de 30 ans, 71% des ménages disposent du logement social (P.A.S.), 28% des ménages sont le seul de parents

Habitat
1 458 logements, 68% de logements collectifs, 30% de parc social, 52% d'ancienneté de moins d'un an (28% de ceux de la commune), 11% des logements datent de la commune (2007-2017), 10% de logements sociaux.

Mobilité
30% de la population de la commune à accès au centre en 10 minutes à pied, centre parfaitement proche à la machine à pied et au vélo.

Economie
488 établissements en 2015, 27% de la commune, 30% en 2013, gain de 61 établissements en 5 ans, 75% des établissements ne comptent aucun salarié, 23% de commerces de détail.

Équipement
148 habitants pour 1 équipement, 30% des équipements de la commune sont dans le centre, 30% des équipements collectifs sont dans le centre.

Nature en ville - la végétation phytomorphométrique dans le centre représente 4400 m² de végétal, 5000 m² de végétal, 5000 m² de végétal, 5000 m² de végétal.



64 | Rapport d'activité 2020

L'aupa accompagne directement trois communes du pays d'Aix : Trets, La Roque-d'Anthéron et Lambesc

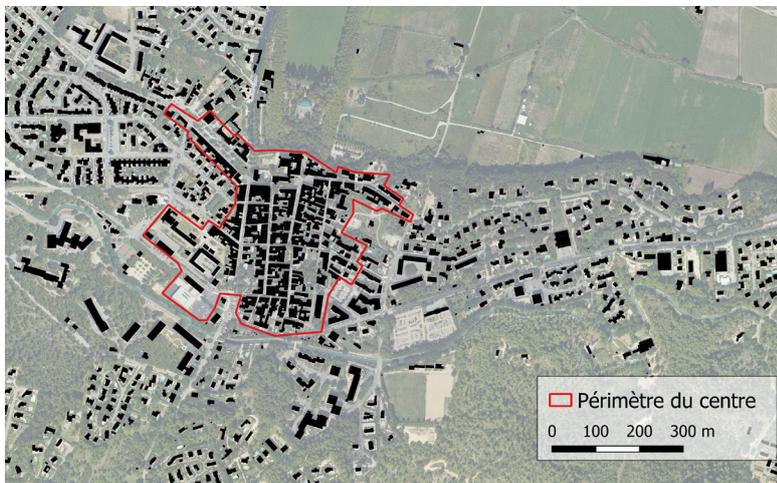


La Roque d'Anthéron

Accompagnement Petites Villes de Demain
PLUi du Pays d'Aix



Centre-ville de La Roque d'Anthéron



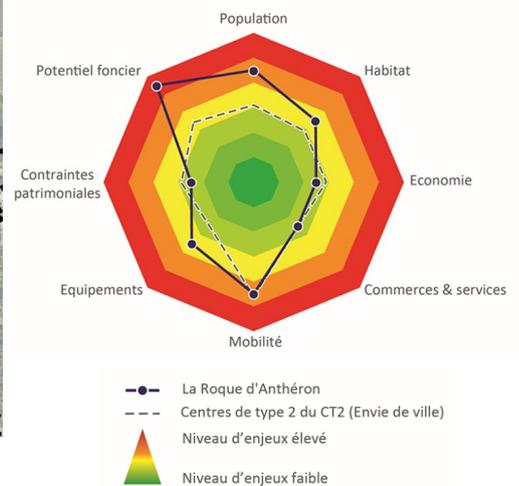
Source : AUPA – AGAM – Métropole Aix-Marseille-Provence (Envie de ville)

16
hectares

1 400
habitants

700
emplois

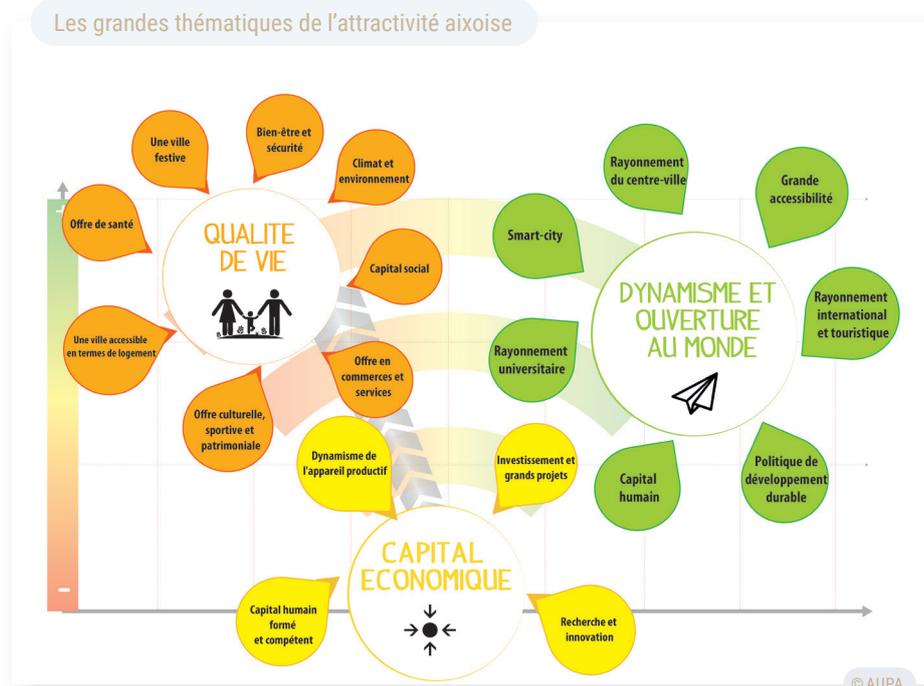
Niveau d'enjeu de La Roque d'Anthéron



Source : AUPA – SPLA – CT2, « Les centres-villes du Pays d'Aix entre urbanité et proximité » -décembre 2020

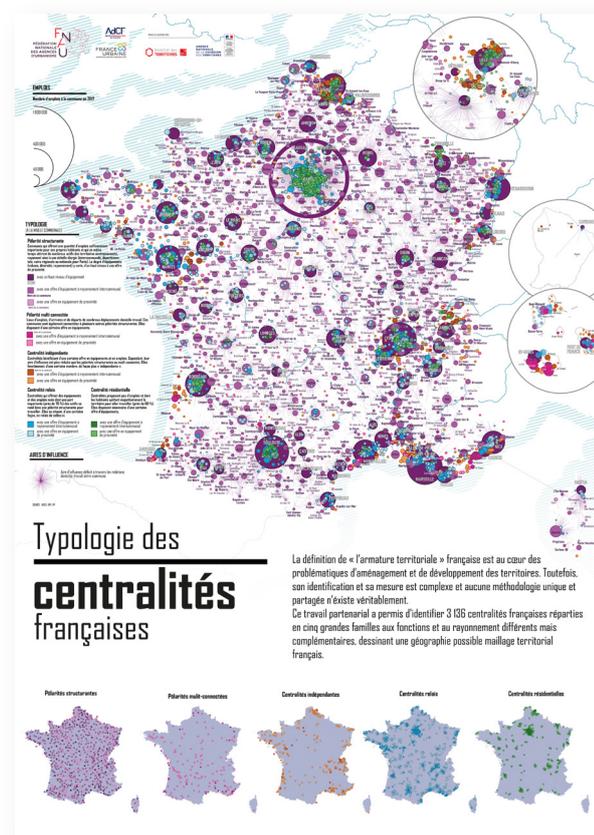
AIX-EN-PROVENCE : TABLEAU DE BORD DE L'ATTRACTIVITÉ

Dans le cadre de la démarche attractivité de la ville d'Aix-en-Provence, l'AUPA a réalisé, avec les services de la ville, un baromètre de l'attractivité qui regroupe 86 indicateurs. Ces indicateurs de pilotage et d'évaluation permettent d'évaluer le niveau d'attractivité de la commune, d'apprécier ses forces et ses faiblesses, d'assurer un suivi annuel et du benchmarking.



FNAU – ATLAS NATIONAL DES CENTRES-VILLES

En collaboration avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, l'AUPA a initié une démarche originale et innovante d'Atlas National des centres-villes. L'objectif de cet atlas est de mesurer les dynamiques à l'œuvre dans 3.100 centres de villes françaises. En 2020, le travail réalisé a permis de sélectionner les communes qui exercent des fonctions de centralité sur leur bassin de vie et dont le centre sera expertisé en 2021.



3 136 centralités

POLARITÉ STRUCTURANTE
Communes qui offrent une quantité d'emplois suffisamment importante pour ses propres habitants et qui ont obtenu le statut de nombreux actifs des territoires environnants, rayonnant ainsi sur une certaine distance (intercommunal, départementale, voire régionale ou nationale pour Paris). Le degré d'équipements (volume, diversité, rayonnement) y varie, d'un haut niveau à une offre de proximité.

- avec un haut niveau d'équipement
- avec une offre d'équipement à rayonnement intercommunal
- avec une offre en équipement de proximité

POLARITÉ MULTI-CONNECTÉE
Lieux d'emplois, d'arrivées et de départs de nombreux déplacements domicile-travail. Ces communes sont également connectées à plusieurs autres polarités structurantes. Elles disposent d'une certaine offre en équipements.

- avec une offre d'équipement à rayonnement intercommunal
- avec une offre en équipement de proximité

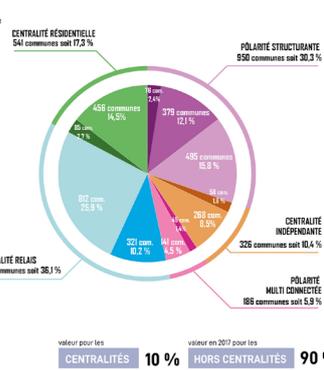
CENTRALITÉ INDÉPENDANTE
Centralités bénéficiant d'une certaine offre en équipements et en emplois. Cependant, leur aire d'influence est plus réduite que les polarités structurantes ou multi-connectées. Elles fonctionnent, d'une certaine manière, de façon plus ou moins autonome.

- avec une offre d'équipement à rayonnement intercommunal
- avec une offre en équipement de proximité

CENTRALITÉ RELAIS
Centralités qui offrent des équipements et des emplois mais dans une part importante (jusqu'à 75% des actifs en transit dans une polarité structurante pour travailler). Elles se situent, d'une certaine façon, au relief de celle-ci.

- avec une offre d'équipement à rayonnement intercommunal
- avec une offre en équipement de proximité

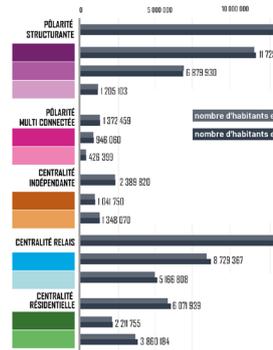
Répartition du nombre de communes par type de centralités



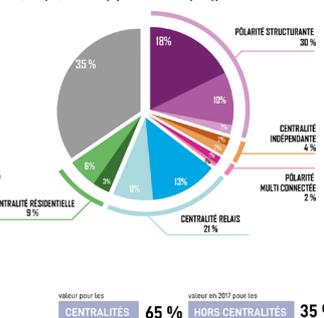
Typologie des centralités françaises

Se loger

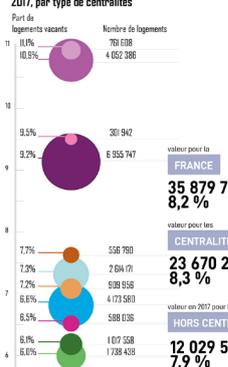
Nombre d'habitants en 2012 et en 2017, par type de centralités



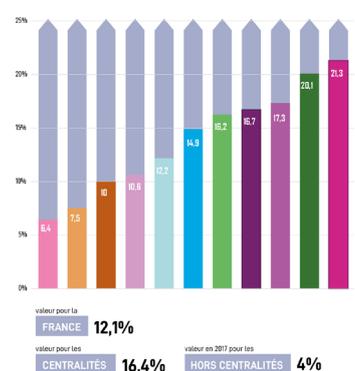
Répartition de la population en 2017, par type de centralités



Nombre de logements en 2017 et part des logements vacants dans le parc de résidences principales en 2017, par type de centralités

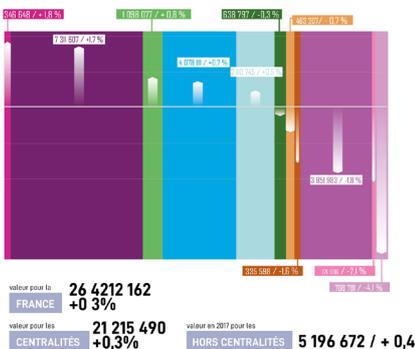


Part des logements sociaux dans le parc de résidences principales, en 2017, par type de centralités

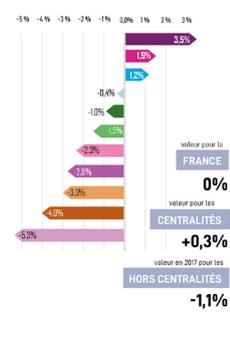


Travailler - Se former

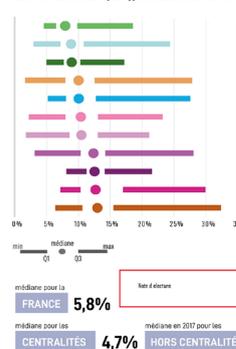
Nombre d'emplois en 2017 et évolution de l'emploi entre 2012 et 2017 (en %), par type de centralités



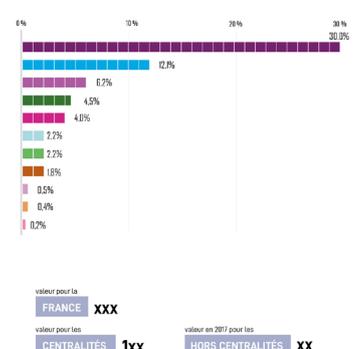
Évolution de l'emploi productif entre 2011 et 2016 (en %), par type de centralités



Proportion médiane des chômeurs parmi la population des 15-64 ans en 2017 par type de centralités (en %)

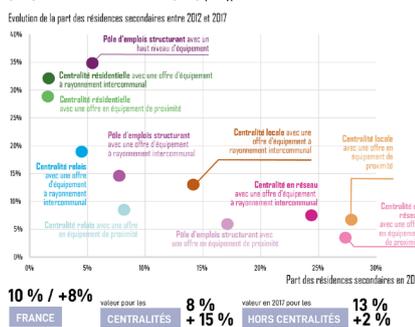


Part des étudiants en 2019 dans la population, par type de centralités (en %)

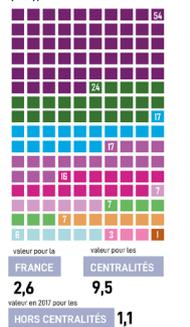


Être ensemble - Se divertir

Part de résidences secondaires dans le parc de logement occupé en 2017 (en %) et évolution entre 2012 et 2017 (en %), par type de centralités



Nombre d'hôtels pour 100km², par type de centralités



Méthodologie

La définition de la « centralité » et plus généralement de l'armature territoriale française est au cœur des problématiques d'aménagement et de développement des territoires. Toutefois, sa mesure est complexe et aucune méthodologie unique et partagée existe. Nous tentons ici de croiser deux méthodes complémentaires afin de tirer le meilleur parti de chacune d'entre elles.

MÉTHODE 1. IDENTIFIER LES CENTRALITÉS PAR LE RÔLE STRUCTURANT DES ÉQUIPEMENTS

La première méthode consiste à identifier les centralités à travers la densité et la diversité de son offre d'équipements (avec une méthode de scoring), mais aussi en tenant compte du poids que cette offre représente au sein du bassin de vie. Sept secteurs sont retenus :

- Population (présence d'habitants)
- Emploi (présence d'emplois)
- Administration (Préfecture ; sous-préfecture ; cour ; cour d'appel ; tribunal d'instance...)
- Éducation (Collège ; lycée ; Institut universitaire ; autre enseignement supérieur...)
- Santé (établissement de santé court, moyen, long séjour ; organes matériels ; médecine générale ; ophtalmologie ; chirurgien-dentiste ; infirmier ; pharmacologie ; analyses médicales...)
- Commerce (Hypermarché ; supermarché ; boutique spécialisée ; épicerie ; boulangerie ; boucherie ; poissonnerie ; librairie ; magasin de vêtements...)

MÉTHODE 2. LA PLACE DES CENTRES DANS LE SYSTÈME TERRITORIAL

Le caractère « central » d'une commune se définit également en opposition à un autre territoire désigné comme sa périphérie. L'objectif de cette seconde méthode est ainsi d'identifier les relations entre les communes à travers l'offre d'emplois. Les lieux d'emplois, ayant au moins 20% d'actifs résidents sur leur territoire ont ainsi été identifiés comme des centralités potentielles et leur aire d'influence définie à travers les relations domicile-travail.

LE CROISEMENT DES DEUX MÉTHODES POUR DÉFINIR LES TYPES DE CENTRALITÉS

Parmi les 3 053 communes retenues grâce à l'une ou l'autre des deux méthodes, il catégorise présentant des similitudes de fonctionnement ont été dégagés :

- Le point de vue spatial prend ici un caractère déterminant : la place des centralités dans le système territorial constitue les cinq grands familles de centralités retenues.
- L'offre d'équipements prend un caractère discriminant : cela permet de distinguer des degrés de rayonnement (de manière générale : haut niveau ; à rayonnement supra-communal ; de proximité).



6

STRATÉGIES TERRITORIALES & FONCIÈRES



Regroupant les compétences de l'urbaniste et de l'architecte, l'atelier a comme domaines d'intervention les stratégies territoriales, urbaines et foncières. Ainsi, de l'échelle du quartier à celle de grands territoires, l'Atelier apporte aux collectivités une aide à la décision en matière de planification et d'études stratégiques interdisciplinaires : élaboration de projets de territoire, participation à la production de documents réglementaires (SCoT, PLU-i) et bilans d'application, travaux thématiques contribuant aux stratégies territoriales, études foncières ou de capacités, stratégies de revitalisation et de programmation urbaine...

L'atelier accompagne également les communes dans l'anticipation des besoins en équipements scolaires, grâce à des estimations d'évolution d'effectifs s'appuyant sur des tendances démographiques et sur la programmation des projets d'aménagements communaux.

Ayant l'interdisciplinarité à cœur, les échanges internes et quotidiens avec les experts thématiques des autres ateliers de l'agence enrichissent nos réflexions. La diversité d'échelles spatiales et temporelles suscite notre curiosité, elle est essentielle pour nous afin de concilier au mieux le temps long de l'aménagement et les besoins immédiats des populations.

L'équipe se donne le droit à l'expérimentation urbaine pour accompagner les évolutions sociétales, pour repositionner les usagers au cœur des territoires et pour inscrire la participation citoyenne dans ses réflexions.

SUIVI DU SCOT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX

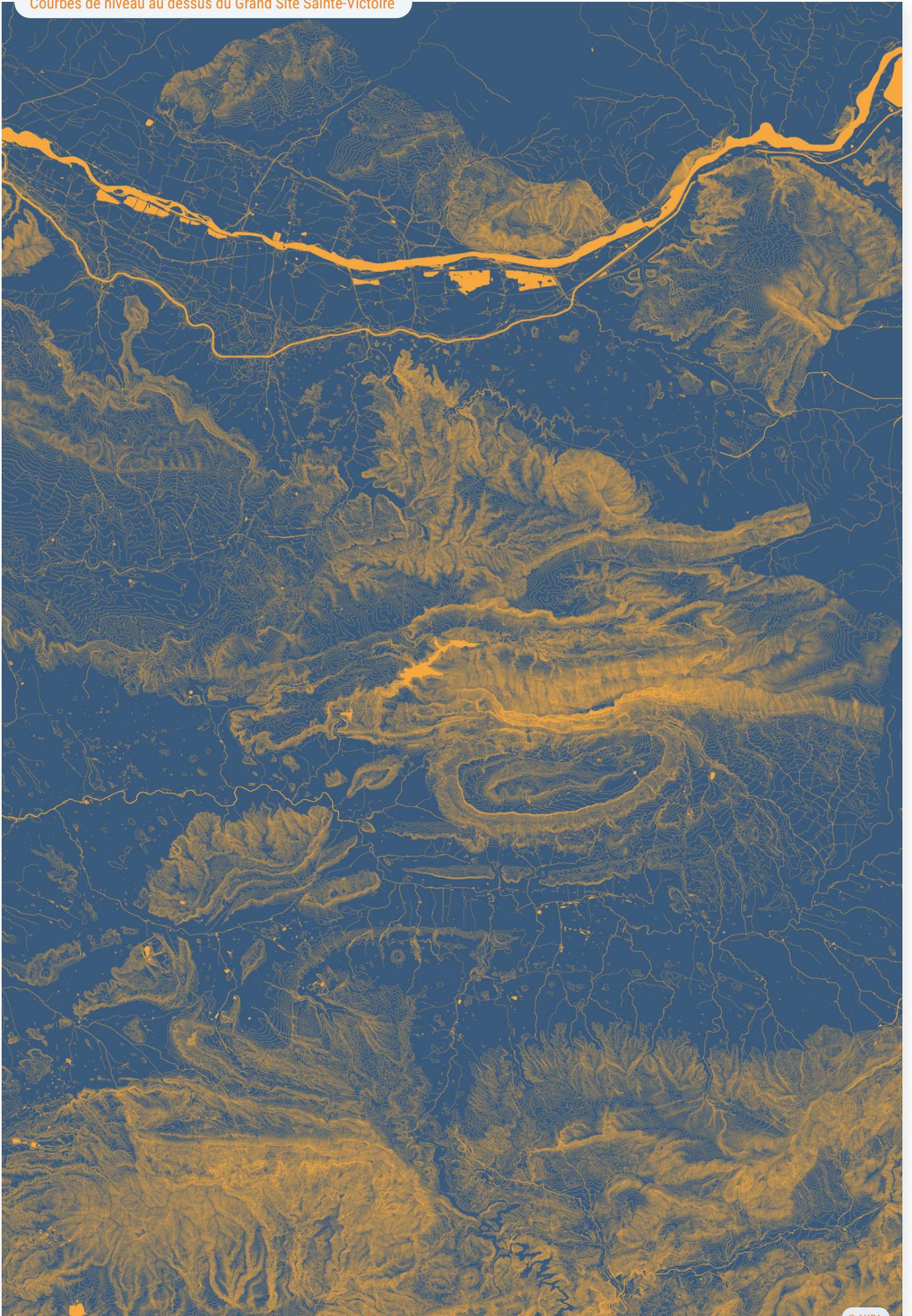
Approuvé en décembre 2015, le SCoT de l'ancienne Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix vise à mettre en cohérence les politiques sectorielles d'aménagement en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie et d'équipements, de préservation des espaces agricoles, naturels et des paysages. Son ambition est d'organiser le fonctionnement de cet espace pour les 15 à 20 prochaines années.

L'AUPA a fortement contribué à l'élaboration du SCoT du Pays d'Aix, du diagnostic au règlement. Elle est aujourd'hui engagée dans le premier bilan suivant sa mise en œuvre, une

étape obligatoire tous les 6 ans. Cet exercice, composé d'une analyse quantitative (basée sur une quarantaine d'indicateurs) et qualitative, mesure les effets des orientations du document sur l'aménagement du territoire. S'appuyant sur les six secteurs de projet établis par le SCoT, l'étude qualitative rend compte de l'état des projets aux vocations variées (habitat, économique, voirie, transports en commun, stationnement, équipements) en détaillant leur niveau d'avancement.

L'approbation du bilan aura lieu fin 2021.





ANALYSE DU SCOT AMP AU VU DE LA CRISE MULTIFORME LIÉE À LA COVID-19

En 2020, la crise sanitaire, économique et sociale liée à l'apparition de la COVID-19, ainsi que les mesures sanitaires qui en ont découlé, ont fortement impacté nos modes de vie. Dans ce cadre, les agences d'urbanisme du Pays d'Aix – Durance (AUPA) et de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) ont été sollicitées par la Métropole AMP pour intégrer, à l'élaboration du SCoT, des réflexions sur la qualité de vie en ville et sur l'organisation actuelle du territoire.

L'analyse des documents du SCoT (diagnostic, EIE et orientations stratégiques identifiées) a permis de

faire émerger deux grands enjeux que le SCoT devra nécessairement prendre en compte de manière renforcée : l'attractivité des centres des villes et villages et la sécurisation de l'approvisionnement du territoire. Pour cela, le document produit identifie, par le biais d'un benchmark, des outils stratégiques mobilisables pour le SCoT afin de favoriser la proximité, repenser le bien vivre en ville ainsi que des outils à mettre en place pour tendre vers l'autonomie énergétique et l'autosuffisance alimentaire.



Mettre en place les outils d'accompagnement du développement des circuits-courts pour tendre vers plus d'autosuffisance alimentaire.



© SABRINA RODRIGUEZ

PAYSAGES DU QUOTIDIEN

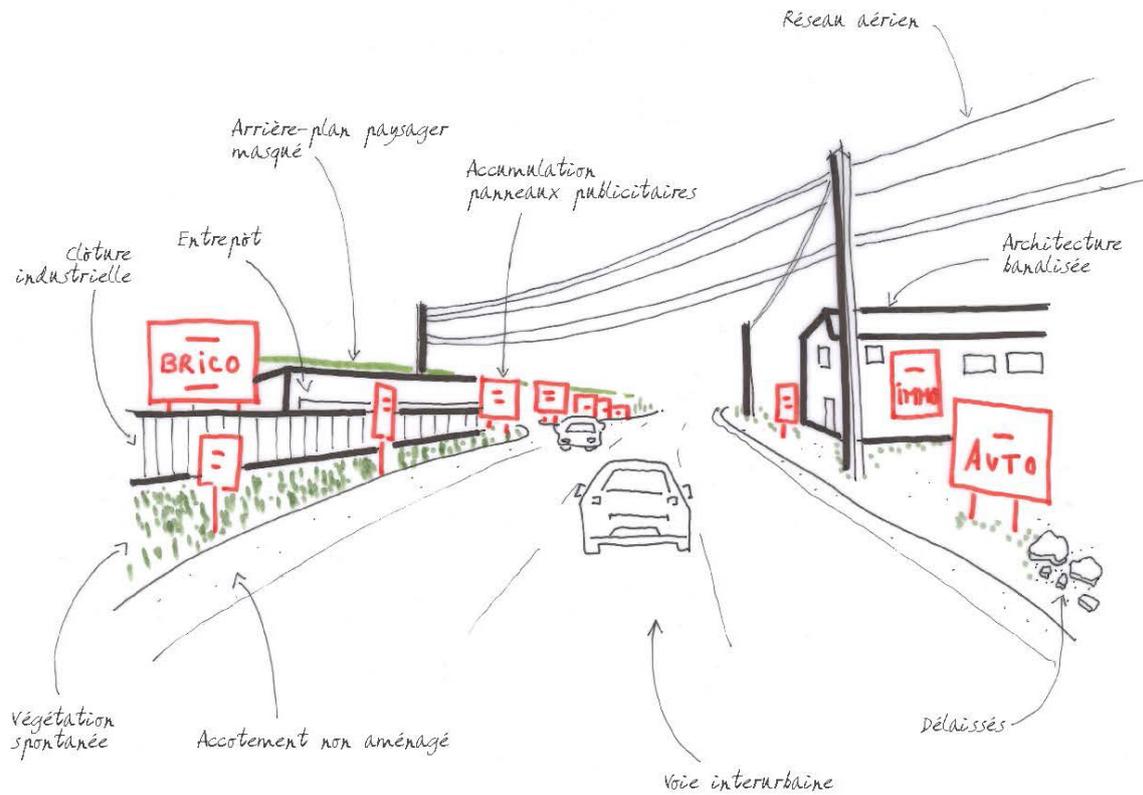
PAYSAGES À (RE)QUALIFIER

Parallèlement à l'élaboration du diagnostic du SCoT d'Aix-Marseille Provence, la Métropole, à l'aide de l'agence d'architecture D&A, a initié une démarche permettant d'identifier et de caractériser des situations paysagères ciblées, qui correspondent à des espaces de tailles et de fonctions diverses que l'on retrouve de façon récurrente sur l'ensemble du territoire métropolitain. Des plus urbains aux plus naturels, ces « paysages du quotidien » constituent les legs de notre mode d'occupation et d'aménagement du territoire. Ils sont, de par leur récurrence spatiale, de véritables « motifs » sur lesquels il est possible d'agir globalement.

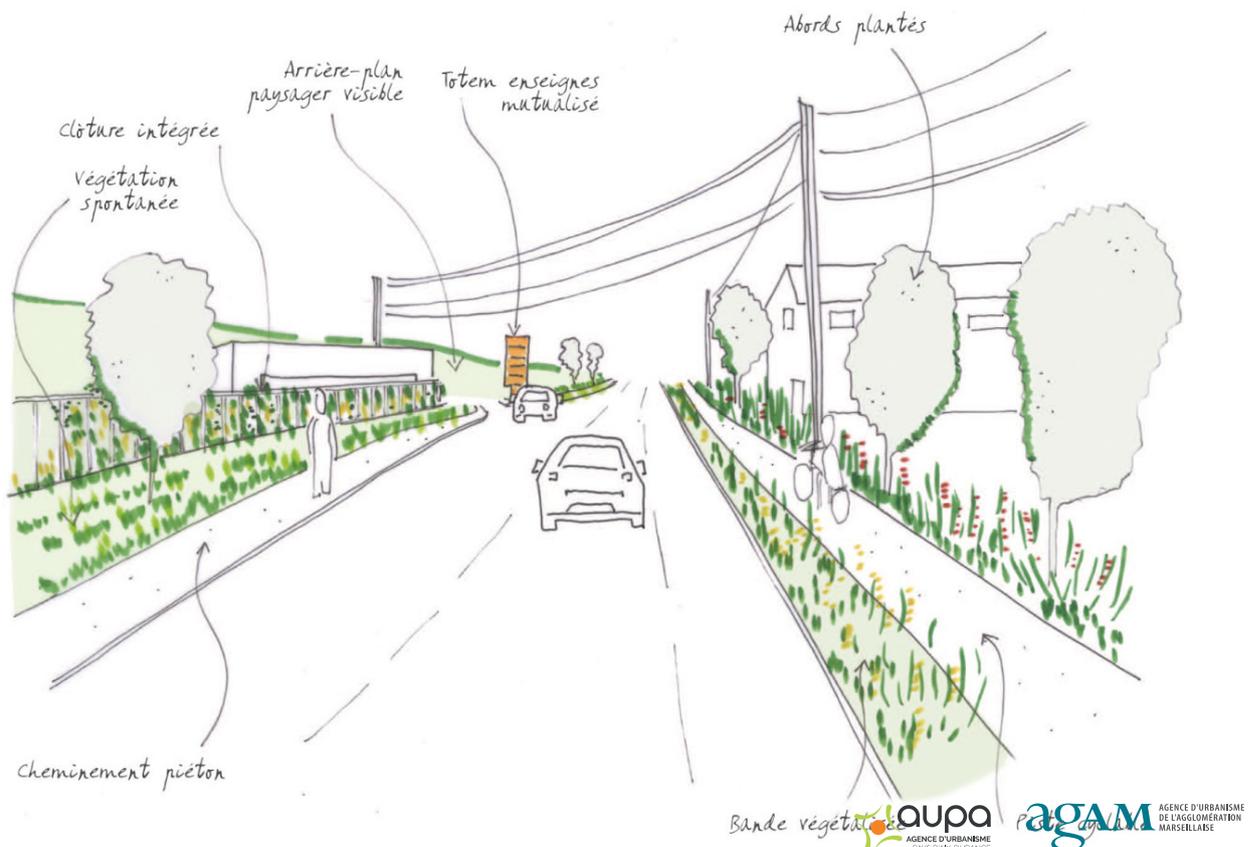
Les agences d'urbanisme agAM et AUPA, qui interviennent conjointement dans l'élaboration du SCoT d'AMP, se sont vu confier la réalisation du document Paysages de quotidien – Paysages à (re)qualifier ayant pour objectif d'approfondir ce concept de « motifs métropolitains » en identifiant des possibles (orientations, pistes d'actions) afin de mieux intégrer la qualité urbaine, paysagère et architecturale dans les documents de planification urbaine (SCoT, PLUi), dans les stratégies métropolitaines ou dans tout dispositif d'actions existant ou à créer.



LES DYSFONCTIONNEMENTS



DES AMÉLIORATIONS SUR L'ORGANISATION DE LA VOIE ET LE TRAITEMENT DE SES ABORDS



LA VILLE ET LE GENRE – L'AMÉNAGEMENT COMME ACCÉLÉRATEUR D'ÉGALITÉ

La Métropole Aix-Marseille Provence a commandé aux agences d'urbanisme du Pays d'Aix – Durance (AUPA) et de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) une étude sur la ville et le genre, dans le cadre de son rapport annuel sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire métropolitain. Ce document a pour vocation de sensibiliser les agents métropolitains, et plus généralement l'ensemble des acteurs de l'urbanisme, aux enjeux relatifs à l'égalité des genres dans l'espace public.

Des motifs et modes de déplacements à l'occupation de l'espace public, en passant par le harcèlement de rue, le document tend à démontrer que les inégalités dans

les pratiques de l'espace public sont réelles et quotidiennes. En cause, le fait que la ville a été pendant très longtemps imaginée et construite par des hommes, selon leurs visions, pratiques et expériences et, par conséquent, peine parfois à répondre aux besoins et aux spécificités des femmes.

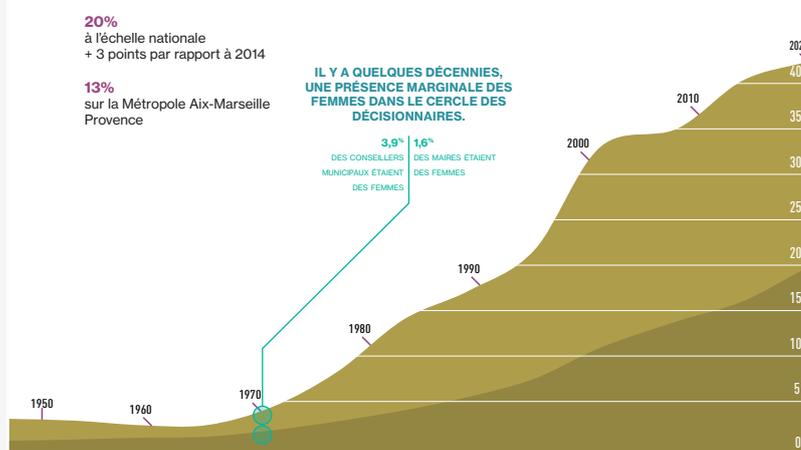
Il est possible d'engager diverses démarches pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes; chacun peut s'emparer de la réflexion, s'appropriier les outils disponibles et les mettre en œuvre dans son champ d'action. Il est nécessaire aujourd'hui de bâtir un socle commun

Répartition des modes de déplacement utilisés sur Aix-Marseille Provence



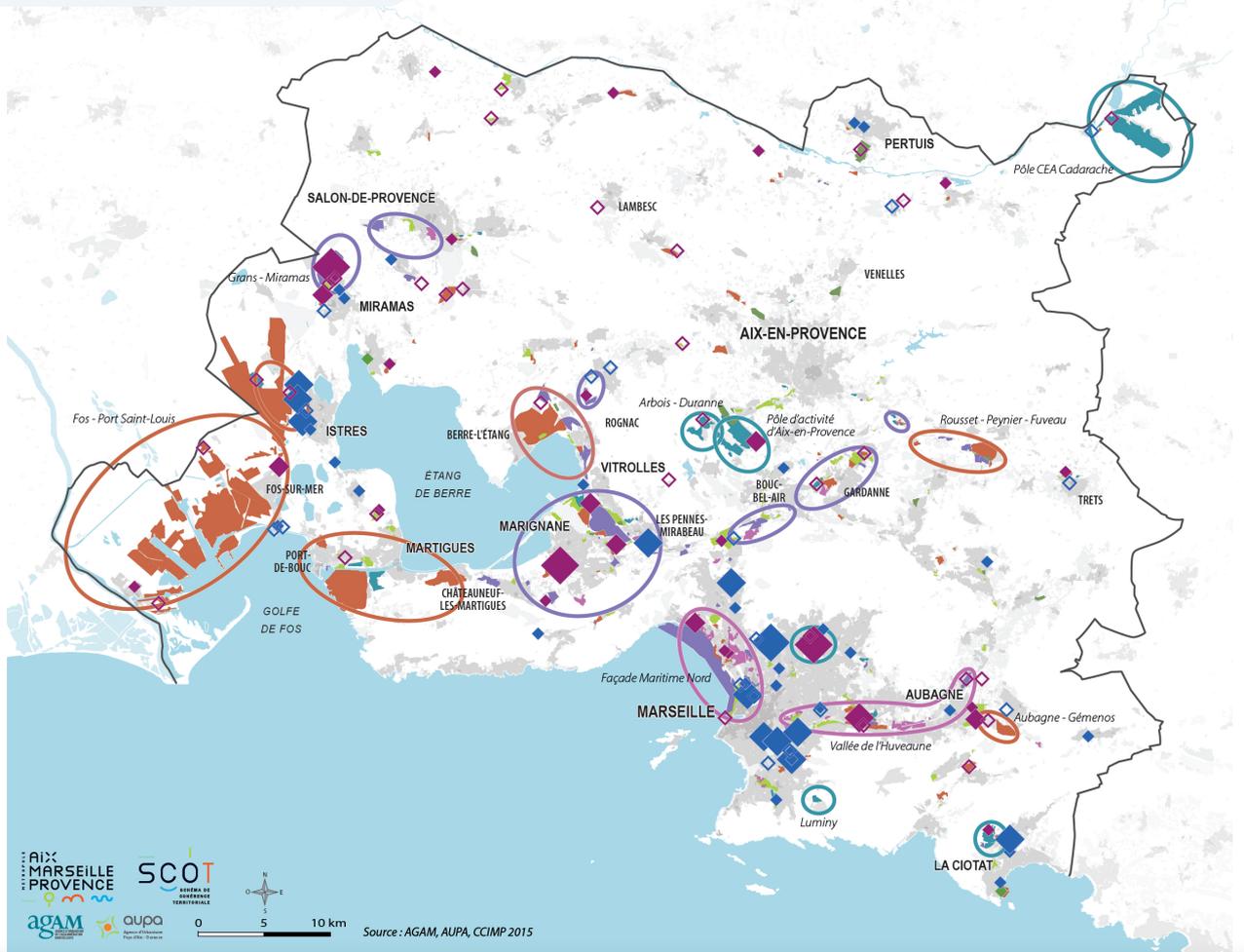
© AUPA

Évolution de la part des femmes parmi les élus municipaux depuis 1950



© AUPA





PÔLES ÉCONOMIQUES

79%

de la surface de plancher des opérations à dominante économique (en cours) située dans les pôles économiques majeurs

1 156 HECTARES

de la surface des opérations à dominante économique (en cours et à l'étude) inscrite dans le Dispositif de l'Offre Foncière et Immobilière d'Entreprises

DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT PARTICIPANT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAIN

58 opérations d'aménagement à dominante économique sont aujourd'hui pilotées par la Métropole, 27 sont en cours et 31 à l'étude. L'offre des opérations en cours (3 300 000 m²) est principalement localisée dans les pôles économiques majeurs de la Métropole (79% de la surface de plancher). A l'échelle des Territoires, Marseille Provence concentre 47% de l'offre, devant Istres (24%) et le Pays d'Aix (17%). A noter qu'Aubagne concentre toutes les opérations à dominante économique du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Sur le plan des opérations d'aménagement à l'étude, environ 50% se trouve dans le nord de la Métropole (Pays d'Aix et Pays Salonais), mais le plus vaste périmètre d'étude est celui du secteur de Caronte (Pays de Martigues) et s'étend sur plus de 600 hectares.

Plus de la moitié des opérations figurent dans le Dispositif de l'Offre Foncière et Immobilière d'Entreprises (DOFIE) qui permet de répondre à l'un des objectifs de l'Agenda du développement économique : produire 1450 hectares de foncier pour l'activité logistique et productive. En totalisant plus de 1 150 hectares, les opérations d'aménagement contribuent fortement à atteindre cet objectif.

Les opérations à dominante résidentielle intègrent également une programmation économique (293 000 m² de surface de plancher soit 13% de la programmation totale). Il s'agit d'opérations de proximité accompagnant le développement résidentiel.



Opération d'aménagement

En cours

◆ Résidentielle

◆ Economique

◆ Espace public

◆ A l'étude

◆ Résidentielle

◆ Economique

◆ Espace public

◆ A l'étude

◆ Résidentielle

◆ Economique

◆ Espace public

◆ A l'étude

◆ Résidentielle

◆ Economique

◆ Espace public

◆ A l'étude

◆ Résidentielle

◆ Economique

◆ Espace public

◆ A l'étude

◆ Economique

◆ Espace public

◆ A l'étude

◆ Résidentielle

◆ Economique

◆ Espace public

◆ A l'étude

◆ Résidentielle

◆ Economique

◆ Espace public

◆ A l'étude

◆ Résidentielle

◆ Economique

◆ Espace public

◆ A l'étude

◆ Résidentielle

◆ Economique

◆ Espace public

◆ A l'étude

◆ Résidentielle

Les espaces économiques à dominante productive

◆ Mixte à dominante logistique commerce de gros

◆ Mixte à dominante tertiaire supérieur

◆ Mixte à dominante industrie et construction

◆ Mixte à dominante activités supports

◆ Mixte à dominante commerce de détail et services aux particuliers

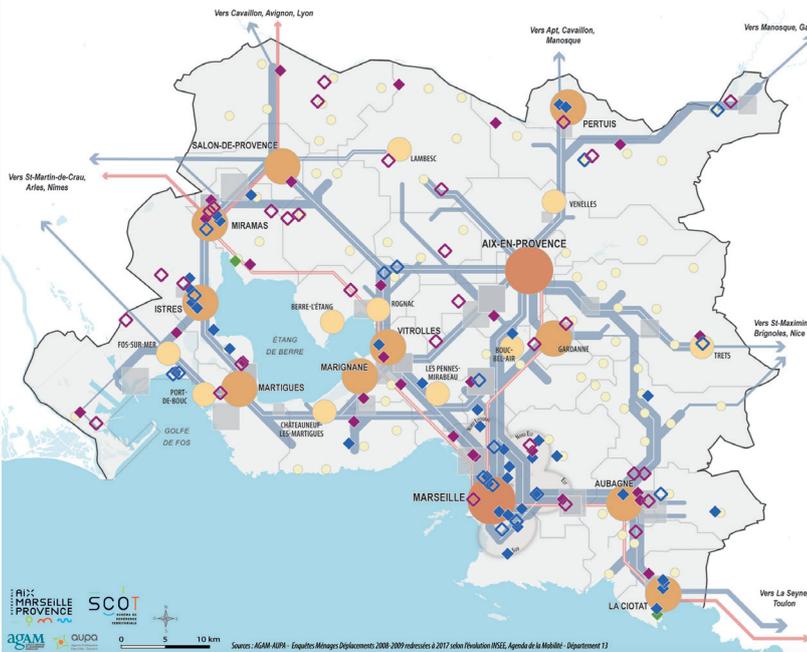
○ Pôle majeur

◆ Les espaces économiques présents

◆ Présentiel dont commerces

LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT DE LA MÉTROPOLE

Schéma de l'armature urbaine métropolitaine existante



ARMATURE URBAINE MÉTROPOLEITAINE

6 482 000 M²
de surface de plancher dans les 69 opérations d'aménagement en cours (hors opérations à l'étude) toutes vocations confondues

27 700
logements neufs programmés dans les opérations d'aménagement en cours toutes vocations confondues

DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES CENTRALITÉS MÉTROPOLEITAINES

À l'image de l'organisation territoriale de la Métropole, les opérations d'aménagement couvrent une grande partie du territoire et sont localisées essentiellement autour des centralités de niveau 1 (les cœurs de métropole : Marseille et Aix-en-Provence) et de niveau 2 (les villes moyennes : Martigues, Aubagne, Salon-de-Provence, Istres, La Ciotat, Vitrolles, Marignane, Miramas, Gardanne et Pertuis). Les opérations d'aménagement confortent l'armature urbaine et les centralités avec la réhabilitation d'environ 1 200 logements et la réalisation de 22 700 logements neufs dans les opérations en cours à dominante résidentielle. De plus, 5 000 logements neufs sont programmés dans les opérations en cours à dominante économique.

Toutefois la répartition territoriale des opérations d'aménagement à dominante économique apparaît plus dispersée.

- Deux secteurs regroupent plus de 60 % des opérations d'aménagement :
- Le long d'un axe qui relie La Ciotat à Vitrolles en passant par Aubagne et Marseille avec 49 opérations d'aménagement
 - La partie Est de l'Étang de Berre, sur le secteur s'étendant de Martigues à Miramas, et incluant Istres, Fos-sur-Mer et Port-de-Bouc, avec 23 opérations d'aménagement

Opération d'aménagement

En cours

- Résidentielle
- Economique
- Espace public

À l'étude

- Résidentielle
- Economique

Armature des centralités métropolitaines

Centralités de secteurs (Marseille)

- niveau 1
- niveau 2
- niveau 3

Centralités de secteurs (Marseille)

- niveau 1
- niveau 2
- niveau 3

Armature des sites économiques

Vocation d'activités industrielles, logistiques, tertiaire ou zone commerciale mixte

- rang 1
- rang 2
- rang 3

Corridors de mobilité et axes de transports en commun

Basins de déplacements issus du PDU Aix-Marseille Provence

Corridors de mobilité routière et ferroviaire*

- 50 000 déplacements par jour ou plus
- Entre 20 000 et 50 000 déplacements par jour
- Moins de 20 000 déplacements par jour

Principales lignes TGV incluses dans l'Agence de la Mobilité - Réseau Express Métropolitain

Transports en commun performants

- Existent ou programmés à court terme dans l'Agence de la Mobilité - Réseau Express Métropolitain

*Une partie des données de la Métropole, et des données issues des Agences de Développement de la Métropole et des Agences de Développement de la Métropole - Réseau Express Métropolitain

**Les données des données de mobilité d'origine sont issues de la Métropole - Réseau Express Métropolitain

**Les données de mobilité de 500 déplacements ne sont pas représentées

Cette publication est l'aboutissement d'une mission d'observation initiée en 2018 entre la Direction de l'Aménagement Durable de la Métropole AMP et les agences d'urbanisme (AUPA et AgAM). Elle porte sur plus d'une centaine d'opérations d'aménagement réalisées sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine : la moitié à dominante économique et l'autre à dominante résidentielle sur un total d'environ 5 000 hectares.

Un développement d'environ 27 700 logements neufs et 3,6 millions de m² de surface de plancher au global dédiés aux activités économiques et commerciales en est attendu. Il s'agit pour la plupart d'opérations engagées avant la création de la Métropole et qui lui ont été transférées.

Ce premier document dresse un état des lieux de toutes les opérations, et offre une vision d'ensemble à l'échelle de la Métropole. Allant plus loin qu'une analyse quantitative classique, il repositionne les opérations dans une vision d'aménagement du territoire et analyse leur intégration dans le fonctionnement métropolitain.



7

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE



L'atelier accompagne les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques environnementales sur des thématiques plurielles : la biodiversité, le climat, l'énergie, la qualité environnementale de l'urbanisme, l'agriculture et l'alimentation, etc.

L'atelier veille à la transversalité des analyses aux différentes échelles géographiques et met son expertise au service des autres ateliers de l'agence pour « irriguer » les projets de territoires et la planification stratégique des enjeux environnementaux.

Face aux défis écologiques et climatiques de demain, l'atelier entend contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils pour un développement territorial plus durable. Il investit des sujets émergents, explore des méthodes de travail originales, développe l'animation de partenariats et souhaite renforcer les réseaux d'acteurs sur les thématiques environnementales.

ATLAS MÉTROPOLITAIN DE LA BIODIVERSITÉ DE LA MÉTROPOLE AMP: LE VIVANT NOUS RASSEMBLE

Consciente de la valeur de son patrimoine naturel, de sa fragilité et des menaces qui pèsent sur sa conservation, la Métropole Aix-Marseille Provence souhaite aujourd'hui renforcer sa politique de préservation de la biodiversité et des espaces naturels.

L'amélioration de la connaissance naturaliste en est le préalable indispensable. L'atlas métropolitain de la biodiversité initié en 2018, fruit d'un travail pluriannuel associant partenaires scientifiques, agences d'urbanisme et services de la Métropole, répond à ce défi. Il constitue un état initial de la connaissance de la biodiversité et porte des enjeux prioritaires et partagés de conservation et d'amélioration de la connaissance. Il constitue également un outil d'aide à la décision

pour faciliter la prise en compte des enjeux écologiques et orienter les politiques métropolitaines.

En 2020, l'AUPA a accompagné la Métropole dans la valorisation des résultats de l'état des lieux des connaissances naturalistes sur la biodiversité continentale en travaillant sur leur interprétation, leur représentation et la formalisation des « messages-clés » en lien avec les enjeux de planification et d'aménagement du territoire.



UNE MÉTROPOLE COEUR DE NATURE

38%
du territoire dans le réseau Natura 2000

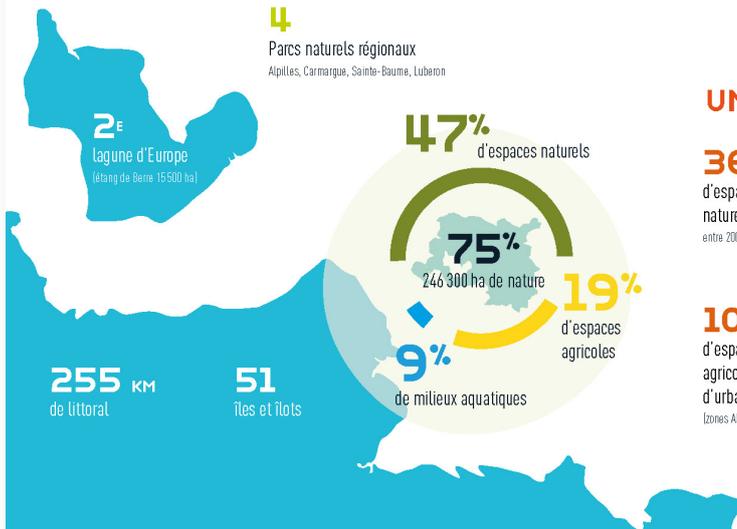
48%
du territoire dans le réseau des continuités écologiques régionales

26
unités paysagères
reflets d'écosystèmes singuliers

55%
d'espaces naturels sous statut (protection / conservation / gestion)
DONT
4%
en protection forte

DES SITES EMBLÉMATIQUES

- 1** Grand Site de France
Concors Sainte-Victoire
- 1** Parc national
Les Calanques
- 1** Parc marin
La Côte Bleue
- 4** Parcs naturels régionaux
Alpes, Camargue, Sainte-Baume, Luberon



UNE MÉTROPOLE SINGULIÈRE

3150 KM²
plus vaste métropole de France



737 000
emplois
(+ 6000 emplois par an)

92
villes et villages

20%
de communes littorales

1,85 MILLIONS
d'habitants
(+ 6 500 habitants par an entre 2006 et 2014)

99%
de la population dans 9 plus grandes villes du territoire

2
grands pôles urbains supérieurs à 100 000 habitants (Marseille le 2^e plus grande ville de France)

UNE NATURE MISE À RUDE ÉPREUVE

360 HA / AN
d'espaces agricoles et naturels artificialisés
entre 2006 et 2014

308
obstacles sur les cours d'eau
(ponts, seuils, barrages...)

650 KM
de linéaires autoroutiers et ferrés
(bruit / pollution / fragmentation des milieux)

10 000 HA
d'espaces naturels et agricoles sous pressions d'urbanisation
(zones AU / PLU en 2020)

1/4
des continuités écologiques régionales à restaurer sur la métropole

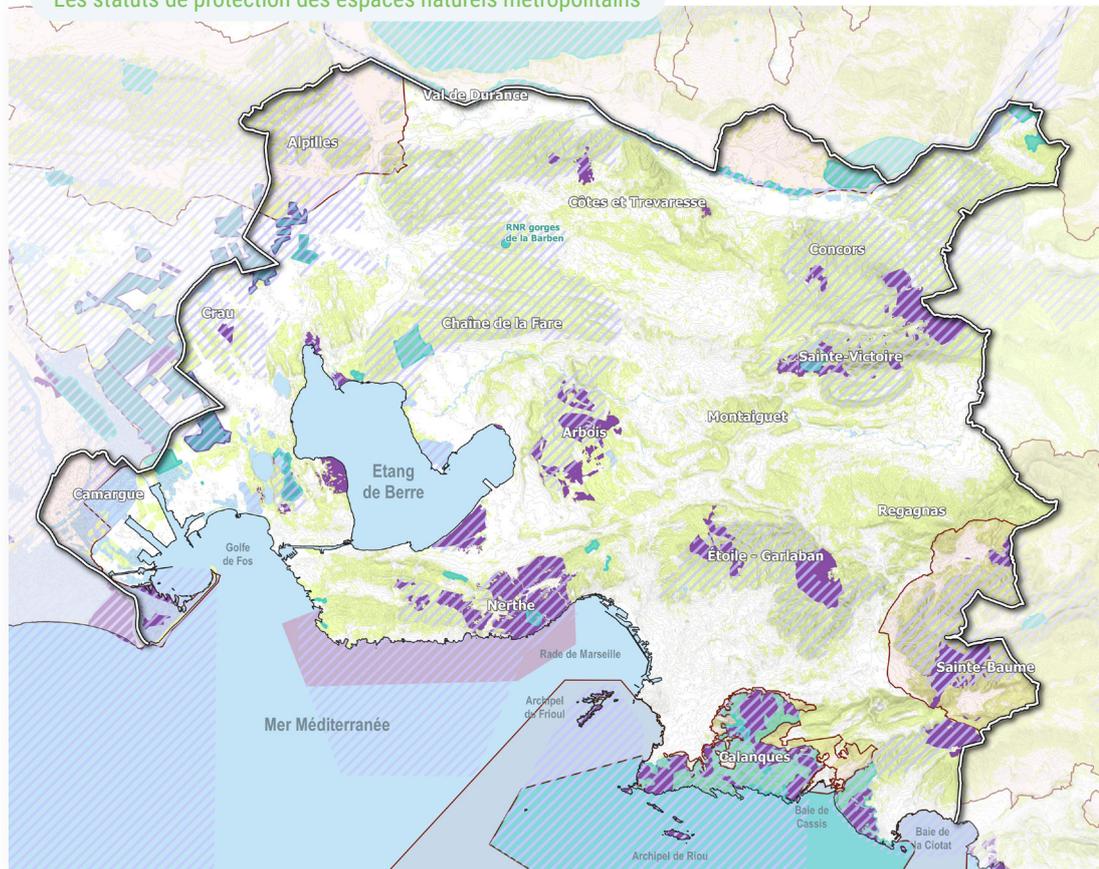
12%
seulement de nature dans les espaces urbains
soit 23 000ha sur la métropole

Sources (communes aux trois sous-parties) : Diagnostic du SCoT AMP 2019 / Portrait agricole métropolitain 2018 / OCSOL CRIGE PACA, 2006-2014 / Atlas de l'environnement AGAM 2017 / Analyse diachronique de l'évolution de l'occupation des sols, AGAM 2019-2020 / BDtopo et ING 2017 AGAM

© AUPA



Les statuts de protection des espaces naturels métropolitains



typologie des protections et proportion du territoire concerné

Protection réglementaire (4%)

- Comprend :
 - . le cœur du parc national des Calanques
 - . 2 réserves naturelles nationales (Sainte-Victoire, Coussouls de Crau)
 - . 2 réserves naturelles régionales (Poitevine-Regard-Venir, étangs du Pourra et du Citis)
 - . 1 réserve biologique
 - . 15 arrêtés préfectoraux de biotope
 - . Projet de réserve naturel régional

Protection foncière (6,5%)

- . Sites du Conservatoire du littoral, du conservatoire régional d'espaces naturels, espaces naturels sensibles du département

Dispositifs contractuels (44%)

- . 4 Parcs naturels régionaux
- . Aire d'adhésion du parc national des Calanques
- . 29 Sites Natura 2000
- . Parc marin de la Côte Bleue

Occupation des sols (OCSOL 2014)

- . Espaces naturels
- . Cours d'eau, plans d'eau et zones humides



© AUPA

LA NATURE DANS LA VILLE : L'URGENCE DE L'ESSENTIEL

Les conséquences de la crise de la Covid-19 nous ont éclairés sur notre besoin essentiel de nature dans notre quotidien et notamment en ville. Le manque de nature dans la ville, espace fortement imperméabilisé, accentue le phénomène d'îlot de chaleur, en particulier dans nos régions méditerranéennes. Les aménagements de la ville d'après crise doivent répondre à la demande plus forte de nature des habitants, en lien avec les enjeux de santé.

L'AUPA travaille sur une cartographie fine de la nature en ville afin de mieux connaître sa place dans la ville aujourd'hui et demain. Ce travail combine plusieurs méthodes d'analyses (télédétection, enquête de terrain, analyse de données SIG,...) afin d'identifier les secteurs en « carence » de nature. Ainsi, nous pourrions à terme accompagner les collectivités dans la mise en place d'une politique de végétalisation et de désimperméabilisation des espaces urbains.

En septembre 2020, l'AUPA a animé un webinaire, organisé par la Métropole d'Aix-Marseille Provence et l'agence locale de l'énergie et du climat sur la lutte contre les îlots de chaleur. Ce webinaire, a notamment permis de présenter les outils pour favoriser la nature en ville dans la planification urbaine. La poursuite de ce travail en 2021 va porter sur l'analyse de la trame verte urbaine comme support de biodiversité avec la ville d'Aix-en-Provence comme territoire test.





© AUPA

La ville met la pression sur le vivant



MILIEUX FRAGMENTÉS

L'organisation des villes et la multiplication des infrastructures routières et ferrées sont autant d'entraves aux déplacements des espèces.



ÎLOTS DE CHALEUR

L'accumulation de chaleur en ville perturbe le cycle de vie des espèces : éclosion précoce des bourgeons, sortie d'hibernation précoce des espèces animales.



NUISANCES SONORES

Le bruit augmente le stress, perturbe la communication entre les individus, notamment celle des oiseaux.



SOLS ARTIFICIALISÉS

Les sols artificialisés et couverts limitent l'infiltration d'eau et l'implantation des espèces végétales.



DENSITÉ DE POPULATION

La surfréquentation des espaces altère les milieux et perturbe le comportement des espèces.



PLANTES INVASIVES

Les villes sont des zones d'introduction privilégiées des espèces invasives.



POLLUTION LUMINEUSE

L'excès d'éclairage en ville perturbe le rythme de vie, les déplacements et les activités alimentaires de nombreuses espèces nocturnes.



POLLUTIONS DE L'AIR, DES SOLS ET DES COURS D'EAU

Les organismes vivants sont directement affectés par cette pollution (surmortalité).

© AUPA

ACCOMPAGNEMENT DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

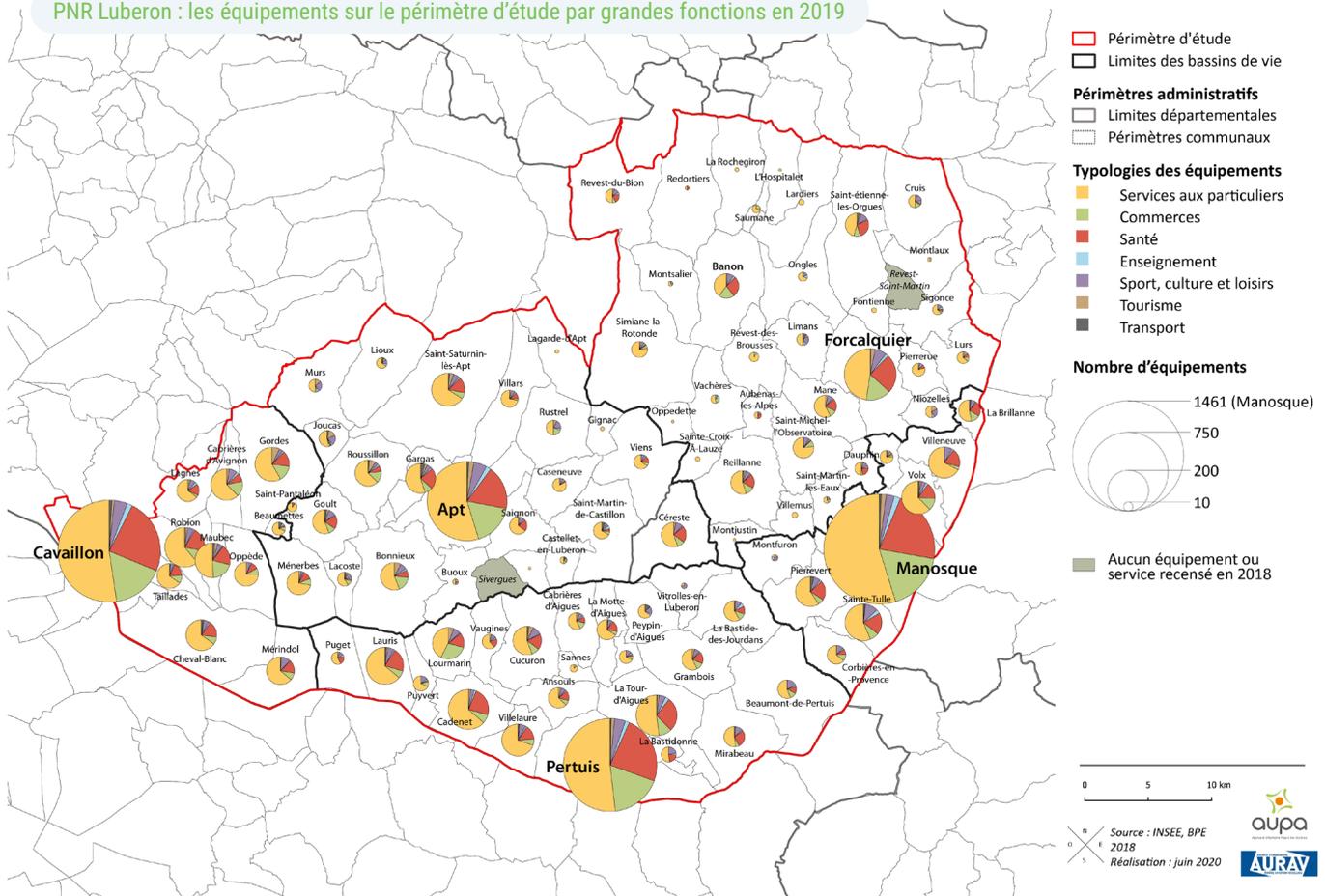
La mobilisation des agences d'urbanisme dans le processus de révision des Chartes de Parcs est une démarche régionale innovante initiée en 2018. Elle s'est poursuivie en 2020 avec l'accompagnement de 3 parcs naturels régionaux. L'AUPA était responsable de la coordination des productions.

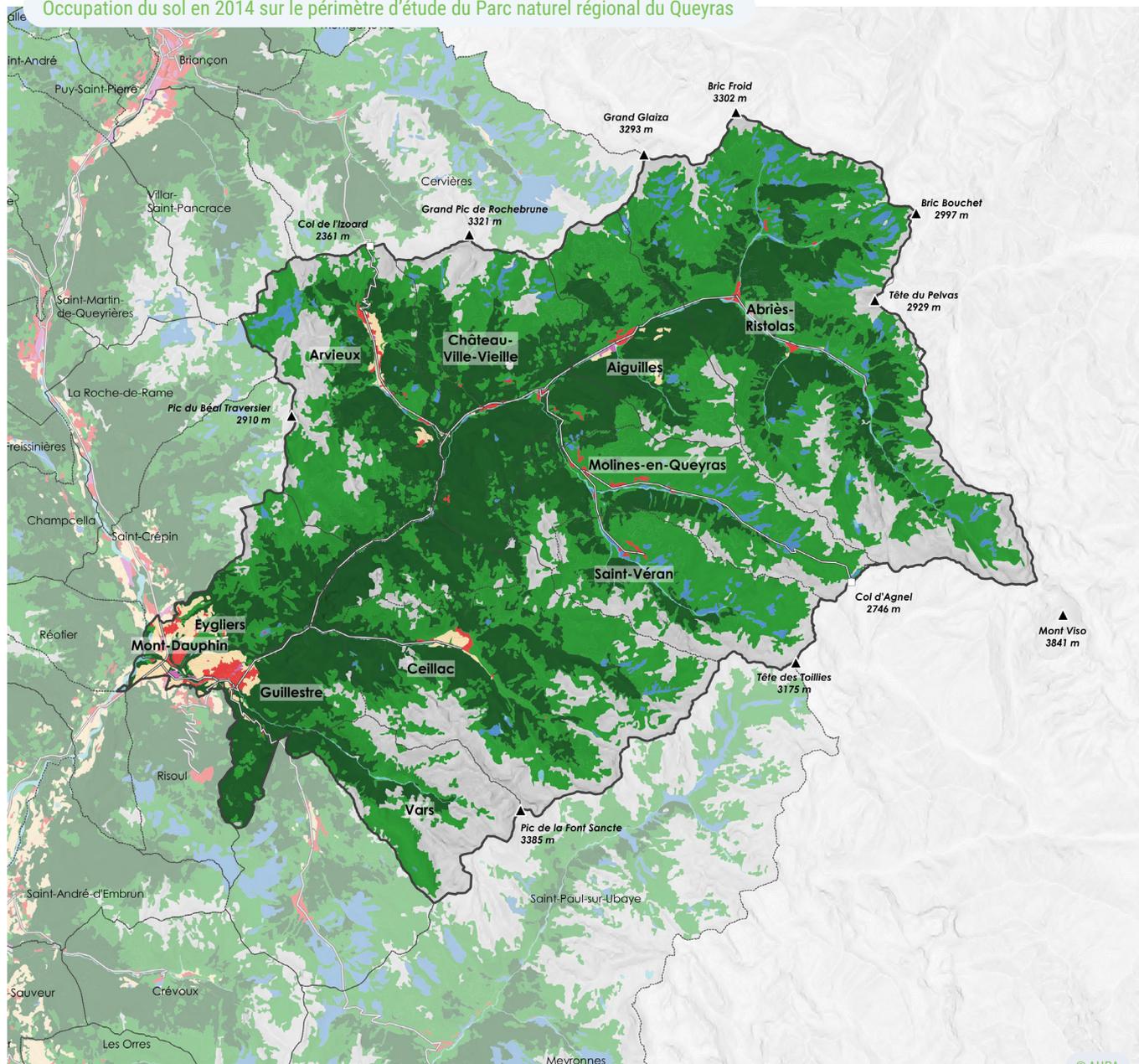
En 2020, les agences ont été prioritairement mobilisées sur les Parcs du Luberon et du Queyras en contribuant à l'élaboration de portraits de territoire mettant en lumière les évolutions et les enjeux locaux. L'AUPA et l'AURAV ont coanimé avec le Parc du Luberon des rencontres avec les cinq principales villes du territoire afin d'identifier les attentes et enjeux communs aux pôles urbains.

Pour le Parc du Verdon, dont le diagnostic a été réalisé en 2019, l'accompagnement de l'AUPA se poursuit avec l'élaboration du projet stratégique sur la rédaction des dispositions pertinentes et des objectifs de qualité paysagère. Cet accompagnement se prolongera en 2021.

L'année 2020 a aussi été l'occasion de faire un bilan des deux premières années d'accompagnement des Parcs par les agences et de constituer un référentiel méthodologique pour les prochaines révisions de charte en région.

PNR Luberon : les équipements sur le périmètre d'étude par grandes fonctions en 2019





© AUPA

- Périmètre d'étude
- Limites communales
- ▲ Principaux sommets
- Cols routiers
- Territoires artificialisés**
- Zones urbanisées (villages, hameaux)
- Zones d'activités et équipements
- Réseau routier principal

- Territoires agricoles**
- Prairies et terres arables
- Forêts et milieux semi-naturels**
- Forêts
- Milieux ouverts (prairies naturelles, pelouses alpines, landes)
- Milieux rocheux et glaciers
- Zones humides et surfaces en eau**
- Eaux continentales
- Zones humides

UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) AU SERVICE DU RENOUVEAU ET DE LA RÉSILIENCE TERRITORIALE



La Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pays d'Arles n'ont pas été épargnés par l'onde de choc provoquée par l'épidémie de COVID-19. La crise a fragilisé l'activité agricole (privée de débouchés et de main d'œuvre) et révélé la vulnérabilité de notre système alimentaire actuel mondialisé, complexe et dépendant des importations extérieures. La fermeture des frontières a questionné la capacité du territoire à répondre aux besoins alimentaires de la population. Par ailleurs, la crise a creusé les inégalités sociales et accentué les situations de

précarité alimentaire. L'ingénierie du PAT a su réagir rapidement dès les premières phases du 1^{er} confinement pour assurer l'approvisionnement alimentaire des plus démunis et aider les agriculteurs locaux. Dans le cadre d'une note stratégique, l'AUPA dresse le bilan et revient sur le rôle clé et l'opérationnalité du PAT sur cette année 2020. Cette note introduit également la feuille de route 2021-2023 du PAT qui s'inscrit globalement dans les plans de relance et appels à projets nationaux portés par le gouvernement.

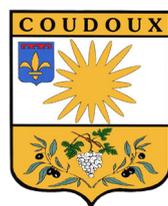




LES MEMBRES DE DROIT



LES MEMBRES ADHÉRENTS





LES PRINCIPAUX PARTENAIRES





04 42 23 12 17 - aupa@aupa.fr - www.aupa.fr

Le Mansard Bât C 4^e étage - 1 Place Martin Luther King - Avenue du 8 mai 1945 - 13090 Aix-en-Provence